

Violences faites aux femmes :

Dévoiler ce qui est rendu invisible

Colloque du 10 octobre 2013

Mission Droits des femmes et égalité de genre

Ville de Strasbourg

PROGRAMME

OUVERTURE DU COLLOQUE

- Mine GÜNBAY, Adjointe au Maire en charge des droits des femmes et de l'égalité de genre..... 5
- Roland RIES, Maire de Strasbourg..... 9

Le genre à l'épreuve des violences

- Éric FASSIN..... 13

Table ronde : La prise en compte des violences dans les politiques 21

- José Mendes BOTA..... 21
- Laure KERMEN LECUIR 27

Table ronde : Les statistiques : outils pour rendre visible les violences faites aux femmes ?..... 33

- *Apport et limite de la mesure des violences : l'exemple des violences conjugales*
Christelle HAMEL..... 34
- *Les différentes mesures des violences sexuelles*
Alice DEBAUCHE 41

Femmes oubliées de l'histoire

- *Manifeste de Fanny RAOUL « Opinion d'une Femme sur les Femmes »*
Mis en voix et joué par Typhaine D 52

Table ronde : L'espace public, un lieu de violences ?..... 54

- *Genre, violences et espaces publics : quelle mobilité pour les femmes ?*
Marylène LIEBER 54
- *L'usage de la ville par les femmes*
Marie Christine BERNARD-HOHM et Yves RAIBAUD 60
- *Sensibilisation au sexisme dans la publicité*
Marie-Noëlle BAS 67
- *Place aux femmes*
Monique BITOUN pour le collectif de femmes d'Aubervilliers..... 74

CONCLUSION ET CLÔTURE DE LA JOURNÉE

- Mine GÜNBAY 82

■ OUVERTURE DU COLLOQUE

Mine GÜNBAY, Adjointe au Maire en charge des droits des femmes et de l'égalité de genre

Monsieur le Sénateur-Maire Roland RIES, Monsieur le 1^{er} Adjoint Robert HERRMANN, Madame la Conseillère de la Ministre aux droits des femmes, Madame la Déléguée régionale aux droits des femmes, Mesdames et Messieurs les élus-es du conseil municipal, Mesdames et Messieurs les élus-es, Monsieur le Directeur Général de l'Administration, Mesdames et Messieurs les fonctionnaires de la Ville, chers partenaires associatifs, chers-es amis-es, Mesdames et Messieurs, bonjour à toutes, à tous.

Je suis ravie et toujours aussi impressionnée de voir le nombre de personnes dans cette salle, prise du coup d'un sentiment paradoxal. Savoir que vous mesurez l'urgence de la situation et qu'en même temps nous sommes en ordre de bataille pour changer les choses.

Il y a 220 ans de cela, quasiment jour pour jour, le 3 novembre 1793, Olympe de GOUGE était guillotinée pour son impertinence et son refus de la domination masculine. Ironie de l'Histoire : on a voulu qu'elle monte à l'échafaud alors qu'elle avait courageusement affirmé : « les femmes ont le droit de monter à l'échafaud. Elles doivent avoir le droit de monter à la tribune ».

Aujourd'hui, grâce à son combat et à celui de tant d'autres femmes à qui il nous faut rendre hommage, nous avons cette possibilité. Il n'en demeure pas moins que des milliers de femmes, à travers le monde, continuent d'être lapidées, violées, tuées, humiliées, au seul motif qu'elles sont des femmes.

Irriguer la Ville d'une culture de l'égalité nécessite de lutter contre le caractère inacceptable des violences sexistes et sexuelles. Aussi, pour la quatrième année consécutive, la Ville de Strasbourg organise, en préambule du 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, un colloque, en partenariat avec les associations féministes, afin d'informer sur la réalité de ces violences.

Je voudrais remercier chaleureusement, l'ensemble des membres du comité d'organisation pour le travail de fond que nous avons mené durant un an pour aboutir à cette journée.

Vous trouverez affichés derrière moi l'ensemble des partenaires qui ont contribué à cette journée. Permettez-moi, encore une fois, de les remercier chaleureusement.

Je voudrais aussi en profiter pour saluer l'ensemble des agents de la Ville de Strasbourg, qui se sont mobilisés aujourd'hui, mais aussi celles et ceux qui tout au long de l'année, travaillent sur ces questions difficiles. Et je voudrais tout particulièrement, remercier Klara KASSY, Anne-Christine TRUNK et bien évidemment Bernadette GEISLER.

Le format de ce colloque, vous le connaissez maintenant. Il y environ 950 personnes qui passeront aux différents moments de la journée. Aussi toutes les réponses ne pourront pas être apportées, toutes les questions ne trouveront pas leur réponse. Mais tout a été pensé pour que vous puissiez avoir les relais nécessaires pour continuer la réflexion après cette journée. Et j'en profite pour remercier Céline TERGAU, en charge des ateliers territoriaux de partenaires de la Ville, qui aura lourde tâche d'être le fil rouge de cette journée.

Le sujet de cette année « VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, RENDRE VISIBLE CE QUI EST RENDU INVISIBLE » mettra l'accent sur comment et combien les inégalités entre les femmes et les hommes, les violences faites aux femmes s'inscrivent dans un système patriarcal, qui en plus de produire ces violences, tend à les « invisibiliser ». Nous avons donc essayé de traduire concrètement notre postulat de départ dans le contenu de cette journée : « Rendre visible ce qui est rendu invisible », avec le regard d'un sociologue, celui d'Eric FASSIN, qui reviendra sur la notion de genre et mettra à jour ce qu'est vraiment ce terme, loin des fantasmes et des contre-vérités qui nous ont été assénés ces derniers mois.

Nous aurons l'éclairage de responsables politiques, qui nous montreront l'importance de la prise en compte de ces questions de manière volontariste dans les politiques publiques. Pour cela nous avons le plaisir d'accueillir Laure KERMEN LECUIR et Monsieur MENDES BOTA.

L'approche statistique de Mme HAMEL et de Mme DEBAUCHE, nous permettra quant à elle de lever le voile, de manière objective et objectivée sur la réalité de ces violences.

Mais rendre visible, ce qui est rendu invisible, c'est aussi redonner une place à des femmes oubliées de l'Histoire : Typhaine D, comédienne, mettra en voix un texte surprenant tant il est contemporain de Fanny RAOUL, une femme du XVIIIème siècle.

Nous aborderons également les modes sociaux et culturels de l'occupation de l'espace public et les assignations identitaires de sexe, dans la table ronde de l'après midi.

Merci à l'ensemble des intervenantes et intervenants, de nous avoir fait le plaisir d'être là aujourd'hui. Mais vous le savez ce colloque vous permet aussi d'aller à la rencontre des associations locales, puisque tout au long de la journée, vous allez pouvoir vous documenter, échanger avec les professionnels-les et bénévoles dans l'agora associative rassemblant les acteurs et actrices de la prévention, de l'accompagnement et du soutien aux femmes victimes de violence.

Mais j'aimerais tout particulièrement vous inviter à vous rendre sur un stand, celui du Collectif de solidarité avec Pinar SELEK condamnée à la prison à vie pour des faits qu'elle n'a pas commis. Elle est traînée de procès en procès depuis près de quinze ans maintenant. Une grande partie d'entre vous la connait déjà. Elle a participé au colloque de l'année dernière et plusieurs événements d'envergure lui ont déjà été dédiés à Strasbourg.

Pinar SELEK vit aujourd'hui à Strasbourg, où dès le début, elle a eu le soutien de Roland RIES, Maire de Strasbourg et du Député Philippe BIES.

Aujourd'hui, le collectif de soutien lance une nouvelle campagne auprès du grand public. L'objectif : amener 10.000 personnes à adresser un courrier au Ministre de la Justice, pour réclamer une décision de justice libre de toute pression politique. Aussi, je compte sur vous car chaque lettre compte, et j'espère en fin de journée, pouvoir vous annoncer que nous avons plus de cinq cents lettres.

Je vous l'ai dit. Nous ne pourrions pas tout aborder aujourd'hui, mais j'aimerais profiter de cette tribune pour partager avec vous une préoccupation : tenter de rendre visible une approche qui, me semble-t-il, tend à se généraliser. C'est l'instrumentalisation du féminisme à des fins racistes. C'est un sujet complexe, difficile à aborder en deux minutes et sujet à risque, mais je souhaite tout de même vous en dire quelques mots car je suis inquiète. Il se diffuse tranquillement et sournoisement l'idée que l'homme étranger noir, arabe et pourquoi pas musulman serait le « macho », « le sexiste », « l'homme violent ». A l'inverse l'homme blanc serait le garant des valeurs républicaines, donc de la défense des droits des femmes, faisant par la même croire, que l'égalité femme-homme serait un sujet consensuel et acquis par tous dans notre pays. Mais faut-il rappeler que les femmes gagnent 27 % de moins que les hommes à compétence égale ? Que des élus tiennent des propos sexistes dans les instances de la représentation nationale ? Hier encore (9.10.2013), un député imitait le bruit d'une poule, parce qu'une collègue femme s'exprimait. Faut-il rappeler que des groupes anti-avortement empêchent des femmes de disposer librement de leur corps et d'avorter. Pourquoi ne les entendons-nous pas à ce moment-là ? Ces mêmes qui, régulièrement, stigmatisent un groupe de femmes en particulier. Il est tellement plus facile de nous diviser en catégories, les émancipées et les non-émancipées, plutôt que d'évoquer la complexité des rapports sociaux de sexe.

Mais les femmes ne sont pas une catégorie homogène. Lorsqu'une norme ou une règle est imposée uniquement aux femmes, qu'elle soit religieuse, culturelle ou professionnelle, il faut la questionner, il faut la dénoncer. Il nous faut évidemment lutter contre toutes les formes de régression et notamment les oppressions religieuses, qui gagnent du terrain.

Mais les violences sexistes et sexuelles n'ont ni couleur ni origine, et elles sont le lot de toutes les classes sociales. Nous avons la chance en France d'avoir un principe fort : celui de la laïcité. Il nous faut être ferme sur ce cadre républicain, sur celui de l'école comme vecteur d'émancipation, ne pas céder sur nos valeurs. La laïcité se suffit à elle-même. Elle n'a pas besoin d'adjectif, de superlatif ou de qualificatif. Quand l'universalisme républicain devient un cadre stigmatisant et néo-colonialiste, je dis : « Attention ! ».

Apportons de vraies réponses, aux vraies questions, sinon les extrêmes s'en chargeront.

Lorsque je vois dans la rue des personnes jeter des regards méprisants ou de haine à certaines femmes, parce qu'elles ont un bout de tissu sur la tête ou à d'autres parce qu'elles ont une jupe trop courte, ou à d'autres parce qu'elles s'embrassent et qu'elles sont femmes, je repense à cette citation de Simone de BEAUVOIR, qui dit : « Se vouloir libre, c'est vouloir les autres libres ». Et cette liberté, quelle que soit la forme qu'elle prend, est malgré tout inscrite dans un système de domination masculine. Même celles d'entre nous, qui pensons être libres, nous sommes en réalité en interaction et en lutte permanente avec ce système.

Il m'a semblé aujourd'hui absolument nécessaire de rappeler que le féminisme n'est pas un champ de réflexion et d'action à part. Il est en lien avec l'ensemble des mouvements de la société. Aussi, l'instauration de l'égalité femmes-hommes doit nécessairement être productrice d'antiracisme. L'inter-culturalité doit redevenir de manière urgente un des outils, un des leviers de notre « vivre ensemble ». La promotion de l'inter-culturalité sera, à mon avis, le meilleur rempart contre le communautarisme.

Apprenons, réapprenons à vivre ensemble sur la base de ce slogan du Conseil de l'Europe : « Tous égaux, tous différents. »

Bien heureusement, nous avons retrouvé un Ministère aux droits des femmes de plein droit, qui hausse le niveau de conscience féministe dans notre pays, bien que des réactions virulentes et violentes persistent. Mais on le sait, le travail de changement des mentalités est long. Mais de véritables avancées se font jour et l'égalité de droit retrouve ses lettres de noblesse, avec notamment le mariage pour les couples du même sexe, le vote d'une loi globale sur les violences faites aux femmes à l'assemblée et je l'espère prochainement, une loi sur l'abolition du système prostitueur.

J'aime dire qu'il n'y a pas d'utopie qui ne puisse pas un jour devenir concrète, et je crois que bâtir une société plus juste et plus égalitaire est de notre responsabilité collective. Nous en avons les moyens. Nous connaissons les leviers. Nous sommes nombreuses et nombreux à en avoir le désir. Nous sommes soutenus-es au plus haut niveau de l'Etat. A partir de là, je crois que rien n'est impossible. Nous sommes chacune et chacun un maillon de ce système patriarcal, et c'est collectivement que nous devons déconstruire. Il ne s'agit pas de se poser en victime mais bel et bien en mouvement pour ce changement.

Les luttes féministes visent à bouleverser cet ordre établi : le renverser pour le rééquilibrer, et non pas comme certains voudraient le faire croire pour instaurer une domination féminine. La preuve s'il en fallait, c'est que cette lutte, nous sommes capables de la mener avec les hommes qui ont conscience de ces inégalités et qui prennent part, à nos côtés, pour changer les choses.

Il nous faut définitivement intégrer que « faire avancer les droits des femmes en France et dans le monde, c'est faire grandir l'humanité toute entière », et Strasbourg y prend sa part avec humilité mais force.

Je souhaite maintenant une excellente journée de travail, dans cet espace qui se veut modestement un lieu de transformation sociale et dans lequel j'espère vous trouverez pleinement, ou partiellement, ce que vous êtes venus-es chercher.

Alors, au travail, rendons visible ensemble ces inégalités pour les éliminer. Merci de votre attention.

Roland RIES, Maire de la Ville de Strasbourg

Monsieur le Premier Adjoint, Robert HERRMANN, Madame la Conseillère déléguée aux droits des femmes Mine GÜNBAY, je m'associe aux salutations de Mine et je les partage évidemment. Je voudrais m'adresser à vous toutes et à vous tous pour vous souhaiter d'abord très chaleureusement, à mon tour, la bienvenue à l'occasion de ce colloque, organisé pour la quatrième année consécutive par la Ville de Strasbourg et l'ensemble des associations co-invitées, en préambule à la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes du 25 novembre prochain.

Ces colloques qui, chaque année, on le voit cette année encore, connaissent un succès grandissant, me paraissent être maintenant inscrits dans le paysage culturel et dans le paysage militant de Strasbourg, pour faire de l'égalité, une de nos priorités politiques majeures.

Comme les années précédentes, cette journée, entièrement conçue en partenariat avec les acteurs associatifs locaux, est l'occasion de favoriser la rencontre entre professionnels-les, experts-es et militants-es, grâce notamment à une agora associative rassemblant les acteurs de la prévention, de l'accompagnement et du soutien aux femmes victimes de violence, et évidemment, je saisis l'occasion qui m'est donnée, pour remercier chaleureusement Mine GÜNBAY, du travail qu'elle accomplit, année après année, avec l'ensemble des associations, qui s'engagent tout au long de l'année pour le droit des femmes.

Ce colloque nous permettra de mettre en lumière, ce qu'on peut appeler l'invisibilité des violences faites aux femmes, tant dans l'espace public que dans l'espace privé ou professionnel.

Il sera l'occasion de mener une réflexion sur les rapports sociaux qui régissent les relations femmes-hommes et filles-garçons, sur les représentations, sur les stéréotypes sexistes qui sont, en profondeur, à l'origine des violences infligées aux femmes.

Mesdames et Messieurs, comme j'ai coutume de le dire, si on évoque parfois, y compris comme une excuse sociétale, le fait que l'égalité entre femmes et hommes repose en partie sur une modification en profondeur des mentalités et concerne la vie privée, sa conquête, en revanche, relève de l'attention quotidienne des responsables politiques et des actions qu'ils-elles peuvent mener tant au niveau des instances européennes, de l'Etat français, ainsi que des collectivités territoriales.

Au niveau national, le Premier Ministre a résumé la situation en des termes très clairs et sans équivoque. Il s'exprime de la manière suivante : « La promotion des droits des femmes est un enjeu essentiel pour notre société et la politique d'égalité entre les sexes doit être un pilier du nouveau modèle français. »

Avec la création d'un ministère des droits des femmes de plein exercice, dont la responsabilité a été confiée à Najat VALLAUD-BELKACEM, que nous avons eu le plaisir d'accueillir à Strasbourg en juin dernier, il a été possible de prendre très vite, tout un ensemble de dispositions parmi lesquelles, je citerais, le rétablissement du délit de harcèlement sexuel, le remboursement à 100 % par l'assurance maladie de l'interruption volontaire de grossesse, la mise en place de la contraception des mineures, ce que nombre d'associations réclamaient depuis fort longtemps.

En outre, un plan ambitieux a été annoncé en fin d'année dernière, intitulé : « Pour une troisième génération des droits des femmes vers une société de l'égalité. », préconisant des mesures allant de l'école aux médias, en passant par l'entreprise, la santé, la prévention et la lutte contre les violences.

Enfin, vous le savez, tout récemment, en septembre dernier, le projet de loi sur le droit des femmes a été adopté par le sénat en première lecture.

Au niveau local, comme je le rappelais à l'instant, nous avons fait des questions liées au droit des femmes et de l'égalité de genre, un enjeu majeur de notre politique municipale, notamment en créant une mission spécifique pour les droits des femmes et l'égalité de genre, en signant la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, en adoptant un plan municipal complet d'actions en faveur des droits des femmes et de l'égalité de genre et en reconsidérant, en notre qualité d'employeur, notre politique de recrutement, de formation, de parcours et d'évolution de carrière à travers le prisme de l'égalité femmes -hommes. Je reconnais qu'il y en a encore, Mine, du travail à faire de ce côté-là.

Dans le domaine des violences faites aux femmes, la Ville est d'ailleurs engagée dans des actions au bénéfice direct des femmes victimes de violence physique ou psychologique. Nous avons également mis en place un grand nombre d'actions importantes et je voudrais en citer deux en particulier :

- La campagne de communication initiée en novembre 2011, intitulée « Une femme n'est pas un objet » autour de l'abolition du système prostitueur menée en partenariat avec le mouvement du NID. C'est la première campagne de ce type à avoir été organisée par une collectivité territoriale française et je crois qu'elle a été extrêmement visible dans l'espace public, ici et au-delà en France.
- Deuxièmement, en 2012, en partenariat avec l'Etat et le Conseil Général du Bas-Rhin, nous avons été le premier site en France à expérimenter trois dispositifs différents de protection des femmes en très grand danger :
 - un dispositif de téléphone portable d'urgence pour les femmes en grand danger, qui a été étendu cette année au niveau national.
 - la création d'un bureau d'aide aux victimes au tribunal de grande instance.
 - et la création d'un point accueil victimes au sein de l'Hôtel de Police.

Mesdames et Messieurs, entre les mentalités et les politiques mises en place, il y a un long chemin à parcourir. Ainsi même lorsque l'égalité est inscrite dans les textes, il est extrêmement difficile de la faire vivre dans la réalité quotidienne. Passer d'une égalité *de jure* à une égalité *de facto* demande une volonté farouche, un questionnement permanent sur la façon dont les relations s'établissent entre les femmes et les hommes. L'égalité entre les deux moitiés de l'humanité doit être un véritable état d'esprit, une culture – si je puis dire – s'affranchissant des stéréotypes, ces constructions qui enferment chaque sexe dans un rôle préétabli, et qui sont finalement à la racine des inégalités. Ces stéréotypes ont hélas la vie dure, car chacune et chacun d'entre nous reste marqué-e par une éducation et une histoire qui puise dans des schémas anciens et persistants, et contre lesquels il est difficile de lutter. Je note également, que ces schémas relèvent d'ailleurs souvent de la sphère intime et privée, ce qui rend la tâche d'autant plus difficile.

Nous sommes, Mesdames et Messieurs, toutes et tous appelés-es à établir une relation équilibrée, respectueuse, constructive avec l'Autre. Mais nous devons aussi, veiller à ce qu'elle soit juste et égale en lui reconnaissant pleinement ses droits, sa personnalité, sa liberté individuelle et son intégrité.

Mesdames et Messieurs, pour clore mon intervention, je souhaiterais, si vous me le permettez, citer Gandhi, dont nous avons célébré l'anniversaire il y a quelques jours et dont les propos me semblent parfaitement convenir au thème du colloque d'aujourd'hui. Je le cite : « Appeler les femmes le sexe faible est une diffamation, c'est l'injustice de l'homme envers la femme. Si la non-violence est la loi de l'humanité, l'avenir appartient aux femmes ». Bonne journée de colloque, à toutes et à tous.

Céline TERGAU, animatrice de la journée

Bienvenue à ce quatrième colloque consacré aux violences faites aux femmes. Je suis Céline TERGAU, coordinatrice des ateliers territoriaux de partenaires à la mission démocratie locale à la Ville de Strasbourg, fidèle participante à ces colloques depuis trois ans. Et participante avec un double intérêt : professionnel et personnel.

D'un point de vue professionnel, les ateliers territoriaux de partenaires correspondent à des groupes de travail avec les acteurs et actrices membres d'associations, et institutionnels-les dans chacun des quartiers. Dans plusieurs de ces quartiers (Robertsau, HautePierre, Elsau) sont travaillées ces questions d'égalité de genre entre filles et garçons, entre femmes et hommes.

Au niveau personnel, je m'y emploie chaque jour, dans ma vie familiale avec ma fille, mon fils et ai de quoi faire à la maison et expérimenter un petit peu cette question d'égalité de genre, au jour le jour.

Mon rôle est tout à fait modeste aujourd'hui : je vous accompagnerai tout au long de la journée pour passer la parole aux uns-es et aux autres. Je vous rassure pour vous dire que c'est cette prise de parole est la plus longue de celles que j'aurai aujourd'hui.

J'appelle à présent à la tribune notre premier intervenant Eric FASSIN, sociologue qui va essayer, tenter de nous dire en quoi les violences faites aux hommes sont spécifiques.

■ Le genre à l'épreuve des violences

Eric FASSIN

Professeur au département de Sciences politiques de l'Université Paris VIII.

Merci beaucoup pour cette invitation, je n'ai pas eu la possibilité de l'honorer dans le passé mais je tenais vraiment à être là parce que je trouve que le fait qu'une municipalité s'engage de manière aussi claire, c'est-à-dire avec une constance dans le temps, mérite d'être souligné et mérite d'être applaudi et en particulier, une fois n'est pas coutume, puisque d'ordinaire je critique beaucoup les politiques, je voudrais saluer l'intervention de Mine GÜNBAY, parce qu'il me semble qu'elle était à la fois lucide et courageuse.

Pour accompagner cette réflexion collective, je voudrais vous proposer quelques éléments qui sont fondés sur, à la fois mes travaux, mais aussi l'actualité de toutes ces questions. J'ai été très intéressé par le titre qui nous a été proposé avec ce jeu sur le visible et l'invisible, c'est-à-dire la question de l'invisibilisation (en un sens ça va être mon fil conducteur), c'est-à-dire **la question de la représentation des violences, et des violences dans la représentation**. Dans un double sens, visibilité et invisibilité sont des constructions de la domination masculine.

C'est un fait bien sûr, mais il nous faut penser, me semble-t-il, non seulement la réalité du problème, mais aussi la question de sa construction comme un problème de politique publique. Il se trouve qu'une doctorante qui travaille avec moi, Pauline DELAGE, s'attache à cette question parce que cela permet de mesurer combien la politique compte, parce que c'est une manière de construire les problèmes et de ne pas présupposer que les problèmes se posent tous seuls. Bien sûr, il y a une réalité qui pré-existe à cette construction, la manière dont nous la construisons, c'est bien cela qui va déterminer la manière dont nous allons pouvoir la traiter. Alors, cette double construction va donc animer ma présentation.

Une deuxième remarque préalable : j'ai été invité à parler de **genre**.

Vous savez que le terme est contesté. Il est contesté de plusieurs manières. La première, c'est que quelque fois, et au sein même du féminisme, on peut s'inquiéter que le mot « genre » soit une manière de féminiser la réalité sociale, la réalité empirique, la réalité politique des femmes. Autrement dit, on éviterait de dire « femme ». On dirait « genre » et ainsi, on contribuerait à donner à l'invisibilité une réalité qui est celle de la domination masculine dont les femmes sont les premières victimes.

De ce point de vue-là, je crois que ceux et celles, le plus souvent celles qui, comme moi, travaillent dans le champ des études de genre, doivent une vraie reconnaissance à la droite religieuse et à la droite populaire et en particulier à la « manif pour tous » (dont on a bien remarqué qu'elle n'était pas pour toutes). Les remercier parce que ces mouvements sociaux ont contribué à rendre visible la question du genre et à rappeler combien cette question pouvait avoir une fonction critique. Autrement dit, ça n'est pas simplement une manière d'euphémiser. Manifestement, si ça dérange autant, c'est bien qu'il s'y joue quelque chose, et je voudrais essayer de préciser ce qu'il s'y joue.

On a pu ou on aurait pu penser précisément, parce que c'était lors des débats sur l'ouverture du mariage des couples de même sexe, ce que le gouvernement a appelé le « mariage pour tous », que cette question du genre touchait à l'homosexualité, et plus largement aux questions de sexualité et que ça n'avait rien à voir avec la question des femmes.

Bien au contraire, et on l'a vu en 2011, lorsqu' il y a eu une controverse sur les manuels de SVT avec des attaques contre l'introduction de ce que certaines, certains ont appelé la théorie du genre (ou « gender ») dans les manuels de biologie, on a vu que, en fait, il s'agissait précisément de cela puisque le sujet de ces manuels, c'était « devenir homme » ou « devenir femme ». Proposition qui rappelle bien sûr Simone de BEAUVOIR déjà citée tout à l'heure. Donc ce n'est pas seulement la question des homosexuels-les, ou ça n'est pas seulement la question de la sexualité, c'est celle de la manière dont la sexualité est structurée par la différence des sexes, c'est-à-dire par l'organisation sociale de cette différence.

De ce point de vue, je m'appuierai sur la **double définition du genre** que propose classiquement l'historienne étasunienne Joan SCOTT.

C'est à la fois bien entendu **une manière d'organiser socialement les différences perçues entre les sexes** : ce qu'on imagine le plus aisément lorsque l'on parle de genre, mais c'est aussi autre chose.

C'est **une manière privilégiée de signifier les rapports de pouvoir**. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que le genre parle bien sûr des femmes et des hommes, bien sûr de la différence des sexes, mais, puisque c'est un langage, parle de toutes sortes d'autres questions, de tous les rapports de pouvoir dans la société et c'est la raison pour laquelle c'est une question décisive.

Alors parler de genre, il me semble que c'est intéressant parce que ça permet de penser des situations qui ne sont pas les plus attendues.

Vous avez remarqué que, depuis quelques mois, on a beaucoup parlé, en France, de la situation des pères, avec toutes sortes d'hommes qui sont montés de manière spectaculaire sur des grues, et qui en sont finalement redescendus. Que disaient-ils en substance ? Que les hommes aussi peuvent être victimes de violences de la part de femmes.

Et donc si on avait seulement un outil empirique qui serait le fait qu'il y ait des hommes et des femmes, on pourrait dire effectivement, il y a parfois des hommes qui sont victimes de violences, et il y a parfois des femmes qui sont violentes.

C'était l'objet par exemple d'un ouvrage collectif dirigé par Coline CARDI et Geneviève PRUVOST¹. C'est un ouvrage qui me paraît important parce qu'il ne part pas simplement du fait empirique, mais il y arrive par la question du genre, c'est-à-dire qu'il ne suffit pas de constater une réalité empirique après la question. Il s'agit plutôt de voir comment on va construire la réalité comme un problème, comme quelque chose qui doit être pensé et qui doit être pris en compte.

Je vais faire une comparaison avec la question dite du « racisme anti blancs ». Vous avez remarqué que cela aussi, c'est un terme et un thème qui émergent dans l'espace public. Il me semble que la question est très mal posée. Parler de racisme anti blancs peut paraître tout simple. Bien sûr, il y a des blancs qui peuvent être victimes de racisme, bien sûr il y a des non blancs qui peuvent être racistes, mais c'est une question mal posée parce que ça revient à mettre tout sur le même plan. Cela veut dire qu'il n'y aurait que des individus, des individus qui seraient plus ou moins tolérants, plus ou moins intolérants.

Cela est vrai pour les questions de genre mais aussi pour les questions de races. Or il me semble qu'il est très important de rappeler que ce ne sont pas des relations symétriques. **Le principe même de la domination, c'est qu'il n'y a pas que des individus, il y a des structures sociales.** Ces structures sociales organisent le fait que nous ne sommes pas tous égaux et égales devant la question du racisme, devant la question du sexisme, devant la question de l'homophobie. Donc, bien sûr, on peut dire qu'il y a peut-être des homosexuels-homophobes, mais la question n'est pas là. Nous vivons dans une société où la structure de la domination implique une inégalité qu'on appellera donc structurelle. Cette question de la domination qui est inscrite dans les problématiques de genre permet de penser au-delà du fait que, statistiquement, bien entendu, ce sont beaucoup plus souvent des hommes qui vont perpétrer ces violences, et des femmes qui vont en être les victimes. Mais ce n'est pas seulement le fait quantitatif mais c'est aussi le sens que ça prend.

¹ [Coline Cardi, Geneviève Pruvost \(dir.\), *Penser la violence des femmes*](#), Paris, La Découverte, coll. « Sciences humaines », 2012, 440 p., ISBN : 978-2-7071-7296-9.

Je reviens donc à cette question de représentation. De ce point de vue, il y a un terme qui me paraissait intéressant et qui est peut-être un peu moins répandu en français : c'est celui de « féminicide » ou de « fémicide », qui a été utilisé par exemple à propos des meurtres systématiques perpétrés à Ciudad Juarez, à la frontière entre le Mexique et les Etats Unis. Vous savez que c'est une sorte de capitale mondiale de la violence envers les femmes. L'intérêt de ce terme, c'est qu'il signale qu'il ne s'agit pas seulement de dire qu'il y a des femmes victimes, mais que ce sont des femmes et qu'elles sont victimes en tant que femmes. Autrement dit, il n'y a pas seulement le fait empirique de qui est visé, mais il y a le sens que ça prend. Ce sens est important parce qu'il affecte tout le monde, et pas seulement les victimes les plus évidentes.

Les violences de genre doivent donc être pensées comme des violences de genre, c'est-à-dire pas simplement perpétrées par des personnes qui ont un sexe, pas simplement comme un reflet de la réalité de la place des hommes et des femmes dans la société, mais aussi comme une manière de produire le genre, c'est-à-dire de produire la place des unes et des autres.

En quoi le concept de genre peut-il ici nous aider ? Parce qu'il permet de penser cette assignation. Qu'est-ce qui se passe dans la violence ? Pas simplement le fait de la violence mais le signe, envoyé à tout le monde qu'il y a un ordre des choses. Et comment fonctionne cet ordre des choses ? Par le fait que si un homme est violent à l'égard d'une femme, ça n'est pas simplement un individu qui est violent à l'égard d'un individu, c'est un homme qui signifie à une femme qu'elle n'est qu'une femme. Donc c'est une manière d'instituer le genre, de lui donner une réalité, de dire « voilà ce que tu es, voilà ce que je suis ». C'est cela qui se joue, me semble-t-il, dans les violences de genre. Ce qui veut dire aussi que, bien entendu, ça peut fonctionner à l'intérieur d'un même sexe. Un homme qui va violer un autre homme, qu'est-ce qu'il fait ? Il lui signifie qu'il peut le traiter comme on peut traiter une femme. Donc **il y a du genre, pas simplement lorsqu'on a un homme et une femme face à face, mais dans tous les rapports sociaux, y compris dans les rapports sociaux au sein d'un même sexe.**

Il me semble donc qu'il est important de voir que le genre, ça n'est pas simplement quelque chose de symbolique au sens où ça traduirait, ça représenterait ce qui est déjà là, mais c'est symbolique en un autre sens, au sens « performatif », qui fait exister la chose, qui fait advenir la différence et l'inégalité. De ce point de vue-là, la question de la sexualité est très importante.

Bien sûr, toutes les violences ne sont pas des violences sexuelles même quand ce sont des violences de genre. Mais il me paraît important, de ce point de vue, de souligner la proposition de Catharine MacKinnon, juriste étasunienne qui a contribué largement à définir pour le droit, la notion de harcèlement sexuel, et cela même si je fais partie de celles et de ceux qui ne reprennent pas à leur compte l'ensemble de sa pensée.

Les termes « genre » et « sexualité » sont étroitement imbriqués dans les rapports de pouvoir. On pourrait, bien sûr, remettre en cause l'adéquation parfaite qu'elle propose entre les deux mais, ici, ce qui me paraît plus important, c'est de souligner combien il est utile de voir que, effectivement, ce qui se joue de manière privilégiée, dans la sexualité donc dans des scènes qui peuvent être par exemple celles du viol, est très précisément ce que je viens de vous décrire : une manière d'assigner à une place.

La sexualité est l'instrument privilégié pour dire « voilà ce que tu es, voilà ce que je suis », en termes de genre. Donc la sexualité n'est pas un terrain quelconque pour penser les violences de genre : elle est un terrain privilégié parce que ça dit « toi tu es une femme, toi tu es un homme » : les places sont assignées.

Je voudrais maintenant et dans le prolongement de ce qui a été développé tout à l'heure revenir sur le deuxième sens que donne l'historienne Joan SCOTT. Je le disais tout à l'heure le terme de genre, ne parle pas seulement des hommes et des femmes, mais parle de tous les rapports de pouvoir. Et parle de tous les rapports de pouvoir en particulier donc les rapports de classe, les rapports de races. J'ai été amené à m'y intéresser précisément pour un colloque sur les violences envers les femmes organisé dans la ville de Ciudad Juarez que j'ai déjà évoqué. Ce qui me paraissait intéressant était que cette ville est frontière entre les Etats Unis et le Mexique. Autrement dit la violence à l'encontre des femmes a à voir avec les frontières. Ce n'est pas exceptionnel si vous pensez par exemple à la partition qui a violemment instauré une séparation entre l'Inde et le Pakistan : cela s'est passé avec en particulier des viols systématiques, massifs. Pensons aussi à ce qui s'est passé dans l'ex-Yougoslavie : vous savez l'importance des viols à l'encontre des femmes au moment même où il s'agissait de tracer des frontières, c'est-à-dire que l'on trace des frontières sur le corps des femmes, par le corps des femmes.

De ce point de vue-là, il me semble que c'est le prolongement des analyses de Claude LEVI STRAUSS dans les structures élémentaires de la parenté puisque vous savez qu'il montre combien les femmes peuvent être un « langage » par des signes qui vont pouvoir être échangés même si Claude LEVI STRAUSS (sans avoir une conscience féministe exacerbée) notait que ce sont aussi des signes qui parlent. En tous cas l'idée que le corps des femmes puisse être utilisé comme un langage évidemment n'est pas une manière de nier cette violence mais d'expliquer pourquoi la question des viols est si importante dans ces violences, dans le contexte de la guerre, surtout pensées comme des violences d'hommes contre d'autres hommes. Il faut rappeler qu'elles passent aussi par des violences d'hommes à l'égard de femmes.

Pourquoi penser cette question des frontières ? Je m'étais intéressé à la comparaison avec les Etats Unis où la question du viol a été relancée comme un problème public par les féministes dans les années 1980 autour d'un terme le « *daterape* » : ça veut dire quoi ? « *rape* » c'est le viol et « *date* » c'est le rendez-vous.

Alors en quoi ce terme nouveau dans les années 1980 était-il important ? C'est qu'il permettait de changer la manière dont on se représentait les violences et en particulier donc les viols à l'égard, à l'encontre des femmes. Parler de « *daterape* » signifie qu'on n'est pas en train de penser aux situations les plus communes où il y a un type présumé non blanc tapi dans un buisson ou dans un parking, un inconnu, un étranger quelqu'un de radicalement différent qui va sauter sur une femme et la violer. C'est parler d'une situation banale dans lequel se place quelqu'un de proche et pas l'autre, l'étranger, quelqu'un d'origine sociale différente, de couleur de peau différente, quelqu'un comme nous. Autrement dit, les rapports de domination ce n'est pas seulement les autres. La bataille autour de ce concept de « *daterape* » a été très virulente et si elle l'a été, c'est parce que précisément nous aimons penser que les problèmes ce sont les autres, que la violence c'est les autres, qu'elle est dans d'autres milieux sociaux, dans d'autres catégories raciales ou ethniques comme on voudra. Je ne vais pas me lancer dans un débat sur ces termes.

Vous voyez bien que ce que je rapporte là, à propos des Etats Unis, n'est pas sans rapport avec la situation que nous connaissons en France et en Europe et qui a été rappelé toute à l'heure brièvement sur la question de savoir qui sont les violents ? On a beaucoup vu que les violents étaient représentés comme les autres. Un tel discours est très dangereux pour le féminisme, non seulement en raison de ses potentialités racistes mais aussi parce qu'il contribue à invisibiliser les violences qui traversent toute la société. Si on ne parle des violences comme inhérentes à telle ou telle culture, on rendra plus difficile l'expression des violences, leur condamnation, la critique, et le combat contre les violences dans notre culture.

Donc l'enjeu ça n'est pas simplement de ne pas verser dans le racisme mais c'est d'un point de vue même étroitement féministe de **ne pas contribuer à invisibiliser la question des violences en la réduisant à seulement certaines catégories de la population**. Il me semble que dans tous les pays et pas simplement en France, et pas simplement en Europe la question est de savoir à quoi ça sert les violences ? A tracer des frontières.

Mais à quoi ça sert de produire des discours pour dénoncer les violences ? A dire aussi de qui l'on parle. Est-ce qu'on est en train de parler seulement d'eux ou est-ce que l'on est en train de parler de nous ? Non pas au sens où, nous serions tous des violeurs, où nous serions tous des violents, mais au sens où cette question, parce qu'elle est liée à l'organisation de notre société, nous traverse de part en part sans être réservée à d'autres. De ce point de vue, la métaphore utilisée dans le titre de « dévoiler » me semble importante puisque l'on sait combien la question dite du « voile islamique » en France a été présentée comme l'un des enjeux pour combattre la violence. Par exemple certaines avaient joué sur le vocabulaire en montrant ou en suggérant qu'il suffisait de permuter des lettres pour passer de voile à viol, il me semble qu'il est important de ce point de vue de prêter attention à la métaphore de la visibilité de l'invisibilité qui nous a été proposée pour réfléchir aujourd'hui.

La visibilité ? L'invisibilité ? Dans le voile de quoi s'agit-il ? Comme le dit bien la loi de 2004 il est question « de signes ostensibles » (certains diraient « ostentatoires »), il s'agit bien de quelque chose qui est montré. La question de savoir dans quelle mesure il y a de la domination masculine dans le voile ou pas doit être mise en regard d'une autre: Est-ce que il y a des formes de domination masculine qui ne s'affichent pas ? La question n'est donc pas de simplement s'interroger sur ce qui est montré mais aussi de s'interroger sur ce qui est caché. Dans ce cas-là, on voit bien qu'il ne s'agit pas seulement du voile mais de l'ensemble des manières de produire le rôle des femmes dans notre société y compris effectivement à travers le vêtement.

Penser ces questions de représentation me paraît utile pour ne pas en être victimes.

Je voudrais de ce point de vue rappeler combien en 2002/2003 les débats autour des violences envers les femmes (dont Christelle HAMEL parlera sans doute aujourd'hui), ont tendu à suggérer que ces violences devaient être pensées sur un mode exotique c'est-à-dire venant d' «eux » et pas de nous. Pour exemple, le terme de tournante qui s'est développé à partir de 2000 de manière remarquable alors même que des intellectuels-les comme Elisabeth BADINTER insistait sur le fait que le féminisme faisait fausse route en parlant des violences envers les femmes comme si elles étaient systémiques et comme si elles traversaient l'ensemble de la société. Un fait divers : la mort de Marie TRINTIGNANT sous les coups de Bertrand CANTAT est venu rappeler qu'il serait un peu hâtif voire optimiste de croire que la violence, c'est seulement les autres.

Je terminerai sur un point qui m'importe : celui de la **violence symbolique**. Il y a eu quelques fois des controverses autour de ce terme qui a été critiqué au sein même du féminisme contre les travaux de Maurice GODELIER , contre les travaux de Pierre BOURDIEU lorsque il a publié « La Domination Masculine » en s'inquiétant de l'idée que la violence symbolique pourrait être une manière de ne pas dire la violence tout court. Il me semble (et c'était résumé par l'idée que « céder n'est pas consentir ») qu'il ne faudrait pas croire que parce que les femmes ne se débattent pas toujours violemment face à la violence qu'elles consentent pour autant. Il me paraît nécessaire pour penser ce qui se joue dans notre société et dans l'ensemble des sociétés en matière de domination masculine, non pas du point de vue de BOURDIEU, non pas du point de vue de GODELIER mais du point de vue du féminisme. Pourquoi ? Parce que la question des représentations encore une fois est décisive on a bien vu dans la querelle de 2002/2003 autour de la victimisation dont ce réclameraient certaines féministes, donc lors de cette polémique on a vu que certains comme le démographe Hervé LE BRAS et Marcela IACUB dans un article commun publié dans la revue « Les Temps Modernes » suggérait qu'on nous embête avec toutes ces histoires puisque la réalité, la vraie réalité, c'est la violence physique et que tout le reste ma foi il n'y a pas de quoi en faire toute une affaire.

Je crois que c'est une manière de poser les questions qui est tout à fait trompeuse et tout à fait dangereuse. La violence symbolique est la condition de possibilité des violences physiques et est aussi la manière dont la domination en l'occurrence la domination masculine peut fonctionner. Mais si on veut comprendre comment la domination perdure dans une société, on ne peut pas se contenter de repérer les points de violences : ce n'est pas simplement quand il y a un coup de poing qu'il y a violence parce que la plupart du temps, on n'a pas besoin d'en arriver là pour perpétuer l'ordre des choses. On est bien obligé de voir combien la violence symbolique participe de cette domination, sans avoir nécessairement à en passer par la violence physique,

Je crois que la violence symbolique est importante et j'en prendrai un tout dernier exemple pour terminer. L'actualité d'un député apparenté UMP dont je lisais ce matin dans les Dernières Nouvelles d'Alsace qu'il était entouré de figures locales et qu'on trouvait manifestement drôle son caquet. Ce qui me paraît intéressant, outre le fait que, fort heureusement, son caquet pouvait être rabattu, ce député était un exemple de la représentation nationale. Pourquoi sommes-nous amenés à en parler ? Parce qu'on se dit que la représentation nationale représente quelque chose qui compte, c'est-à-dire qu'elle est une manière de dire quelque chose sur ce qui est normal ou ne l'est pas dans une société, à un moment donné. On l'a vu dans les débats sur la parité : pourquoi la question de la parité s'est-elle posée ? Parce que commençait à se poser la question de savoir s'il était normal que les représentants ne soient presque jamais des représentantes. Est-ce que c'est normal ? C'est-à-dire que se pose la question de la norme, de ce qui d'ordinaire va s'en dire, de ce qui d'ordinaire est invisible, donc de ce qui est visibilisé. C'est précisément ce qui n'est plus tout à fait normal. On peut espérer que des journées comme celles-ci contribuent à rendre anormal ce qui a été et ce qui continue d'être normal. Je vous remercie.
(Applaudissements)

■ Table ronde : la prise en compte des violences dans les politiques publiques

Animatrice : Françoise POUJOLET

Intervenants-es : José MENDES BOTA et Laure KERMEN LECUIR

Introduction par Françoise POUJOLET (déléguée régionale de la CIMADE)

Bonjour à tous et à toutes. Nous allons maintenant aborder la façon dont les politiques publiques prennent en compte les violences faites aux femmes. Pour cela nous nous intéresserons à deux textes. Le premier texte émane du Conseil de l'Europe. Il s'agit de la Convention d'Istanbul qui devrait être ratifiée prochainement par la France et le second est le projet de loi « égalité homme-femme » qui est actuellement en discussion au Parlement. Ces deux textes s'inscrivent dans un mouvement récent de prise de conscience de l'ampleur de la gravité de ces violences et de leurs conséquences. Je rappelle juste ici que pendant des siècles, la violence domestique ne débordait pas de la sphère du privé et de l'intime et que ce n'est que dans les années soixante-dix, avec l'ouverture du premier foyer d'hébergement pour femmes battues, que ces violences font irruption dans la sphère publique.

Et c'est grâce au travail des associations féministes et aux résultats de l'enquête ENVEFF, en 2000, que les violences faites aux femmes vont devenir un problème politique et qu'un certain nombre de lois vont être votées pour la protection des victimes et pour lutter contre ces violences. Pour nous parler des deux textes, j'accueille Mme Laure KERMEN LECUIR qui est actuellement conseillère, chargée de l'animation territoriale et des relations avec les collectivités locales au Ministère des droits des femmes, Ministère qui nous revient après quelques années d'absence et j'accueille également Monsieur José MENDES BOTA, rapporteur général de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe sur les violences faites aux femmes. Et je me présente donc en tant qu'animatrice de cette table ronde. Je m'appelle donc Françoise POUJOLET, je suis déléguée régionale de la CIMADE, association de défense du droit des étrangers, et je me permettrais de vous interpeller sur la question des femmes étrangères victimes de violence.

José MENDES BOTA

Président de la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Merci. Bonjour à toutes et à tous. Mesdames, Messieurs. Je suis très heureux d'être invité ici aujourd'hui.

Je suis tombé amoureux de Strasbourg depuis 1988 et suis membre de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe depuis cette date-là Je dirais que c'est une ville que j'adore et j'adore toujours être ici.

Après cette petite présentation, je dirais qu'en tant que parlementaire, impliqué depuis de nombreuses années pour le sujet, mon premier constat en la matière est **qu'il y a un décalage important entre ce que la loi prévoit et ce qui se passe dans la réalité.**

Dans tous les systèmes juridiques, la loi pénale interdit la violence. Il existe des normes très générales qui sanctionnent la violence faite à quoi que ce soit et à qui que ce soit. Cela ne suffit pas. La violence faite aux femmes a des caractéristiques spéciales qui la rendent particulièrement difficile à détecter. Elle est changeante et capable d'échapper à bien des contrôles. Elle se cache très souvent dans un espace privé où la loi a plus difficilement accès. La maison ainsi que le lieu de travail sont des endroits où l'on pourrait penser que chacun, chacune est en sécurité. Malheureusement, la réalité est parfois très différente. A cela s'ajoute le fait que malgré que la souffrance quotidienne, les femmes n'osent pas porter plainte. Lorsqu'elles parviennent à porter plainte, les auteurs ne sont pas toujours condamnés. Donc oui, il s'agit bien de dévoiler ce qui est rendu invisible par les femmes qui ont peur, craignent pour leurs enfants, leur famille ; par les auteurs qui agissent à l'abri du foyer ; par le pouvoir judiciaire qui reste encore insuffisamment formé et par la société dans son ensemble qui peine à se débarrasser du schéma patriarcal.

Face à une telle situation, c'est bien à l'Etat de lever le voile. Il y a la responsabilité d'assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens. C'est la raison laquelle pour laquelle il doit se doter de moyens suffisants. Je ne parle pas forcément de moyens financiers, bien que ceci soit également nécessaire, et ne devrait pas être réduit en période de crise.

Je me réfère tout d'abord à un arsenal juridique nouveau, moderne, efficace. Des normes visent à éradiquer la violence du genre et la violence domestique en luttant sur tous les fronts en même temps. Il s'agit en, effet de prévenir la violence, de protéger les victimes et de punir les auteurs. Nous sommes en France. La France a manifestement décidé de rendre la question des violences visible. Et je m'en réjouis.

J'ai eu l'occasion de rencontrer Madame Najat VALLAUD BELKACEM à plusieurs reprises, Ministre française des droits des femmes. En juin dernier, nous avons eu le plaisir de l'accueillir à une réunion de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination, l'Assemblée Parlementaire dont je suis actuellement le vice-président.

Lors de cette réunion Mme VALLAUD BELKACEM a notamment mentionné les différentes mesures portées par le projet de loi sur l'égalité homme-femme dont un chapitre conséquent est dédié aux violences faites femmes.

Mais je crois que vous allez parler justement de la situation de la France. Ce que je voudrais faire ici c'est un petit historique de l'action du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

Dès 1990, le Conseil de l'Europe a pris une série d'initiatives pour promouvoir la protection des femmes contre la violence. L'Assemblée Parlementaire a réclamé l'adoption de normes juridiquement contraignantes sur la prévention, la protection et la poursuite relative aux formes les plus graves et les plus répandues de violences sexistes.

Entre 2006 et 2008, alors que des études révélaient l'ampleur du problème en Europe, le Conseil de l'Europe a mis en place une campagne européenne de lutte contre la violence à l'égard des femmes. J'ai eu la chance d'être directement impliqué dans cette campagne. Plus de deux cents actions ont été menées au niveau des Parlements nationaux pour sensibiliser l'opinion publique sur les questions des violences. Je reste convaincu que ce type d'action à grande échelle est essentiel. Cette Campagne a montré à quel point les réponses nationales à la violence, à l'égard des femmes et à la violence domestique, variaient d'un pays à l'autre. Et c'est l'idée donc d'harmoniser les normes juridiques pour que les victimes puissent bénéficier du même niveau de protection partout en Europe.

La volonté politique d'agir s'est affirmée. Les Ministres de la Justice des Etats membres du Conseil de l'Europe ont commencé à débattre du nécessaire renforcement de la protection contre la violence domestique, en particulier celle commise par un partenaire intime.

En décembre 2008, un groupe d'experts a été créé pour préparer un projet de Convention sur la question. En à peine plus de deux ans, ce groupe a élaboré un projet de texte. Il a été finalisé en décembre 2010. J'ai moi-même participé aux travaux de cette Commission ad hoc. La Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, a été votée, le 7 Avril 2011.

Ouverte pour signature le 11 Mai 2011 à Istanbul, elle entrera en vigueur une fois que dix pays l'auront ratifiée. Alors laissez-moi vous dire que cette Convention est un instrument fondamental pour lever le voile sur les souffrances de millions de femmes à travers l'Europe et au-delà. Sa grande force est qu'elle est spécifiquement dédiée aux violences faites aux femmes. Son objectif est d'inciter les pays d'Europe et au-delà, d'avoir une politique volontariste dans leur lutte contre les violences faites aux femmes, de dépasser les discours et d'agir.

Avant toute autre chose, il est important de souligner que **la Convention d'Istanbul** fait clairement comprendre que la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ne relèvent pas de la sphère privée. Elle reconnaît la violence à l'égard des femmes comme une violation des droits de la personne et une forme de discrimination. Les Etats engagent leur responsabilité s'ils ne prennent pas les mesures adéquates face à cette violence.

Il s'agit du premier Traité international qui définit le terme « genre ». Ainsi il est aujourd'hui admis que les femmes et les hommes ne possèdent pas simplement des caractéristiques biologiques féminines ou masculines, mais qu'il existe aussi une catégorie socialement construite : le genre qui assigne aux femmes et aux hommes leur rôle et comportement respectifs. Elle établit également un certain nombre d'infractions pénales nouvelles comme les mutilations génitales féminines, le mariage forcé, le harcèlement, l'avortement et la stérilisation forcés, le viol, le viol marital dans certaines conditions, et même les crimes d'honneur. Les Etats devront donc établir des infractions importantes qui n'existaient pas jusqu'alors dans leur système juridique comme c'est le cas pour le France.

Enfin, elle appelle tous les organes et services publics compétents à se mobiliser pour mener une lutte coordonnée contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. De manière plus concrète, les Etats qui adhèrent à la Convention devront former les professionnels-les en contact avec les victimes, inclure dans les programmes scolaires, à tous les niveaux, du matériel d'enseignement sur les questions d'égalité, créer un nombre suffisant de centres d'hébergement ainsi qu'un numéro d'aide d'urgence gratuit et disponible 24h/24 et faire en sorte que la violence à l'égard des femmes soit érigée en infraction pénale et punie comme il se doit.

Une fois la Convention entrée en vigueur, un groupe d'experts contrôlera le respect de la Convention par les Etats afin de garantir son efficacité à long terme.

La grande originalité de cette Convention est la participation des Parlements nationaux à son suivi : ils recevront les rapports des experts. L'Assemblée Parlementaire, quant à elle, sera invitée à faire le bilan, de manière régulière, de la mise en œuvre de la Convention.

Comme vous l'avez compris, **la Convention est fondée sur une approche holistique qui prend donc en considération le problème de la violence dans toute sa complexité et créé un cadre adéquat pour combattre.** Lever le voile des violences passe principalement par un changement de mentalités.

Il faut impliquer des médias. Il faut débattre avec eux de la question de l'image de la femme qui est véhiculé quotidiennement dans l'espace public. S'interroger sur ces violences visibles, qu'on ne voit plus, est primordial. De même, les excuses motivées par la culture, la tradition, la religion ou le prétendu honneur, ne seront acceptables pour aucun acte de violence. Nous ne pouvons pas accepter que certaines formes de violence ne soient pas reconnues en tant que crime. Nous ne pouvons pas accepter que certains crimes restent impunis.

Je voudrais vous dire que concernant la Convention, il y a en ce moment² 31 Etats membres qui ont signé, déjà 7 pays qui l'ont déjà ratifié (la Turquie, l'Albanie, le Portugal, l'Italie, le Monténégro, l'Autriche, la Bosnie-Herzégovine). Je crois que très prochainement, la France, la Serbie, l'Espagne et l'Andorre vont les rejoindre et donc, j'espère que jusqu'à la fin de l'année 2013 nous aurons plus de dix ratifications pour que cette Convention rentre en vigueur.

Laissez-moi dire quelques mots sur le réseau que je coordonne politiquement. C'est un réseau qui est formé par des parlementaires des 47 Etats membres et aussi des Etats qui sont associés au Conseil de l'Europe. C'est le « réseau pour le droit des femmes de vivre sans violence » dont je suis le coordinateur politique comme je vous disais. Ce réseau a pour principal but de diffuser le message de la Convention, d'établir des contacts avec les gouvernements et les Parlements et de les rendre sensibles pour faire la ratification le plus tôt possible. Plus tard cette Convention sera en vigueur, plus il y aura de femmes en Europe qui subiront des attaques, des violences et plus tôt elles seront assassinées.

Alors nous faisons beaucoup d'auditions ici à Strasbourg lors de chaque semaine parlementaire. La semaine dernière nous avons eu une très belle discussion, avec des experts internationaux sur le rôle des programmes d'accompagnement des agresseurs, et avec un criminel qui a été condamné pour avoir agressé sa femme. Il faut savoir si ces programmes fonctionnent et qu'ils méritent aussi d'être appuyés.

Voici une liste de différents sujets sur lesquels nous avons discutés : nous avons eu l'occasion de parler du viol marital, de la mutilation génitale féminine, de la prostitution et de son lien avec le trafic. Moi qui je suis en ce moment rapporteur de la commission, je fais un rapport sur le lien entre la traite des êtres humains et la prostitution. Et cela aussi quelque chose qui a beaucoup à voir avec la violence faite aux femmes et aussi avec l'invisibilité, car les victimes de la traite sont les plus invisibles de toutes : par la peur, par les conditions auxquelles elles sont soumises dans ces pays. Nous avons ici à Strasbourg des victimes, des jeunes femmes, qui sont venues, qui ont été victimes de la traite. C'est quelque chose que, je crois, tous ceux qui sont en faveur de la défense des droits de l'homme et de la femme, ne doivent pas laisser secret et devant lequel ils ne peuvent pas rester insensibles.

(Projection de photos) Photo prise à Madrid il y a un mois, aussi avec le Ministre d'Intérieur d'Espagne, des Parlementaires ici à Strasbourg. Il y a beaucoup d'ONG qui participent à nos travaux. Et je voudrais vous dire aussi que nous sommes sur Facebook, nous avons un site Internet, nous produisons tous les trois mois une Newsletter avec les infos de notre activité, de l'activité de nos membres du réseau, et de ce qui se passe dans ce domaine des nouvelles législations, des décisions de gouvernements, des Parlements.

² Octobre 2013

Alors, si vous voulez nous rejoindre, je crois que très prochainement nous irons élargir ce réseau avec un autre statut, celui « des amis du réseau », parce que le réseau est composé de parlementaires mais au mois de Novembre, nous allons approuver un rapport dans lequel je propose que ce soit élargi aux « amis du réseau ». Alors je vous invite tous à prendre contact avec nous. Nous avons produit un manuel sur la Convention avec beaucoup d'argumentations sur la Convention elle-même qui a déjà été traduite en 14 langues différentes au Conseil de l'Europe et dans toute l'Europe.

Je vais finir en vous disant, à côté du discours officiel que je viens de dire, que je suis un parlementaire. Je suis un homme politique. Et je dois vous dire que je suis au Parlement portugais depuis longtemps (1983), que nous avons rédigés des milliers de discours, beaucoup de projets de lois, organisé beaucoup de débats, de discussions, sommes allé à la télévision, avons donné des interviews,... On a beaucoup fait, mais je dois vous avouer que je me demande à la fin de chaque journée de ces débats politiques, si j'ai fait quelque chose d'utile pour les êtres humains, à la société, aux gens qui ont mis leur confiance en moi. Et parfois je dis « non », je n'ai pas été tellement et suffisamment utile. Quand je suis parlementaire, je reviens à la réalité : je ne suis pas seulement à un niveau de législateur, d'homme qui parle des lois mais revenir à la réalité, c'est découvrir une autre réalité qui est au-delà de la législation. C'est l'écart dont on parlait entre le *juré* et le *facto*.

Et je dois vous dire que quand on va analyser la situation des assassinats de femmes, on voit qu'elles ont été assassinées avec tout un historique de dénonciation, avec un manque de d'accompagnement de ces femmes, qui s'il existait, aurait permis d'éviter ces assassinats.

Quand on va regarder la situation des femmes victimes de traite, ces situations sont, dans le système judiciaire, traitées comme un problème de proxénétisme, d'immigration illégale mais n'est pas traité comme un problème de « femmes » qui sont victimes de la traite. Et ça c'est quelque chose qu'on découvre.

Je dois vous dire aussi qu'il y a beaucoup de crimes de violences domestiques qui sont traités par les juges seulement comme des crimes d'offenses corporelles et ne sont pas traités comme des crimes du « genre » dans lesquels les femmes sont agressées parce qu'elles sont des femmes, comme l'orateur qui m'a précédé³ l'a bien relevé.

Je voudrais vous dire que malheureusement entre les Cours de justice civiles et les Cours de justice pénales, il n'y a pas de coordination. Il y a un manque de mesures de protection. Cela montre que les juges ne sont pas encore sensibilisés au fait de protéger la femme avec des mesures de protection en deux temps.

Et finalement je voudrais vous dire que je suis un homme comme beaucoup d'autres hommes. Je n'ai jamais levé la main pour violenter une femme mais j'ai été pendant de

³ Eric FASSIN

nombreuses années un homme qui a entendu les bruits d'une femme qui criait à côté de mon appartement et je n'ai rien fait.

J'ai vu ces femmes qui venaient à mon travail avec ces yeux un petit peu marqués au beurre noir. Et il y avait toujours une excuse pour dire « on a cassé quelque chose » ou « je suis tombée », etc... et on a rien fait. Pendant beaucoup d'années, on a laissé passer, on n'a rien fait, on n'a pas appelé la police, on n'a même pas dit une parole à ces victimes, une parole de confort, une parole d'écoute qui demande « qu'est ce qui se passe » ? « as-tu besoin d'aide » ? Et moi, je dois vous dire que depuis 7-8 ans, je suis devenu militant de cette cause, la cause contre la violence faite aux femmes. Et je dois vous dire qu'à part le fait que je sens que je suis utile comme homme politique, je sens que je suis devenu un homme meilleur. Merci pour votre attention.

(Applaudissements)

Laure KERMEN LECUIR

Conseillère chargée des Relations avec les Collectivités Locales et l'Animation Territoriale au Cabinet de la Ministre des Droits des Femmes-Parte Parole du Gouvernement

Je souhaite vous remercier de nous avoir invités, d'avoir invité le Ministère. La Ministre aurait souhaité être présente aujourd'hui, d'autant plus quand elle a vu le programme définitif. Au lieu de quoi, elle devait partir à New York aujourd'hui notamment pour un programme de violences faites aux femmes. Elle se retrouvera ce soir sur une chaîne de TV contre un homme politique de notre opposition qui ne brille pas par son féminisme ou par ses actions féministes. Elle m'a chargé de venir et de vous expliquer, de vous dire ce que nous essayons de faire dans ce Ministère qu'effectivement nous venons de retrouver après de nombreuses années d'absence.

Pour reprendre sur le sujet et sur le titre de votre Colloque, nous parlons effectivement d'un phénomène qui touche plus d'un tiers des femmes dans le monde. Les violences faites aux femmes victimes prennent des formes très variables. Elles ont pour point commun de se nourrir de représentations sexistes et patriarcales dans notre société. C'est ce que l'on appelle le continuum des violences, violences conjugales, violences sexuelles, harcèlements sexuels, violences liées aux pratiques traditionnelles.

Toutes ces violences sont le prolongement d'une certaine vision de la femme dans notre société. En France, nous estimons qu'une femme sur dix est victime de violence conjugale. Quand je regarde la salle, je ne sais pas combien nous sommes aujourd'hui, imaginez, faites le calcul. Dans cette salle, il y a forcément des femmes victimes de violence. L'an dernier, 148 femmes sont mortes à la suite de violences conjugales.

Les enquêtes de victimation relève qu'une femme sur six déclare avoir subi des rapports forcés ou des tentatives de rapports forcés au cours de sa vie. Pour faire reculer durablement les violences, il faut d'abord savoir les voir et les dénoncer. Cela veut dire que nous devons briser le silence, que nous devons relever notre niveau d'intolérance à la violence. Les gestes déplacés, les insultes sexistes dans la rue et, j'allais rajouter, dans les institutions publiques. On a eu un exemple cette semaine. Les violences conjugales dans le voisinage. **Ce n'est pas parce que c'est tristement banal que c'est normal.** Pour faire reculer durablement les violences, il faut qu'elles soient effectivement sanctionnées.

Ce qui est le plus choquant, c'est que l'immense majorité de faits ne sont pas signalés à la police ou à la gendarmerie. Ce n'est parce que les violences sont commises à l'abri des regards qu'elles sont moins insupportables. Nous ne voulons plus faire rimer intimité avec impunité. L'enjeu pour chacun de nos pays, c'est l'augmentation du nombre de signalements, de plaintes et donc de condamnations. **Protection, Prévention, Punition.** C'est ainsi que la Convention d'Istanbul contre les violences faites aux femmes déclinent ces dispositions. Cette Convention fait référence pour tous les acteurs de la lutte contre les violences faites aux femmes. La France ratifiera, je vous le confirme. Prochainement Madame Najat VALLAUD BELKACEM présentera le projet de loi de ratification au Conseil des Ministres⁴. Chacun de ces trois chantiers fait l'objet des politiques publiques portées, avec les associations, par les forces de l'ordre, les travailleurs sociaux, les professionnels du droit et les praticiens de la santé. Sur la protection des victimes, il y a l'ordonnance de protection que nous allons bientôt améliorer, puisqu'elle fait partie du projet de loi cadre que la Ministre a commencé à défendre au Sénat, puisqu'il est passé en première lecture au Sénat et nous attendons son passage à l'Assemblée nationale⁵.

Le téléphone d'urgence pour les femmes en très grand danger que nous allons généraliser et que vous avez ici expérimenté, et si ma mémoire est bonne, il n'y a pas très longtemps, celui-ci a servi à éviter un nouveau meurtre et à allonger la liste des victimes au mois de Juillet ou Juin, j'ai vu ça. Et donc cette expérimentation nous a permis d'améliorer le dispositif et surtout de montrer son efficacité et de pouvoir le généraliser. Le principe de l'éviction des conjoints violents que nous allons renforcer, l'hébergement des femmes victimes de violence pour lequel nous ne ménages pas nos efforts. Sur la prévention des violences, cela commence à l'École, parce que c'est là que les stéréotypes se construisent et c'est à cet âge que l'on apprend le respect d'autrui. Elles se poursuivent partout où l'on peut préserver la dignité des femmes, comme la publicité, les médias, le monde du travail, et elles se prolongent dans l'organisation du dépistage des violences en impliquant tous les professionnels au contact des victimes. Nous y travaillons.

⁴ Ratification le 4.7.2014 pour mise en application au 1.11.2014

⁵ Promulgation de la loi le 4.8.2014

Je disais, cela commence à l'École. Vous avez entendu parler de l'expérimentation que nous mettons en place sur l'année scolaire 2013-2014 des ABCD de l'égalité. Et ce qui est étonnant, c'est la violence qui est une suite des organisations liées aux luttes contre le mariage pour tous de l'hiver et de l'automne derniers, c'est de voir les tracts distribués aux parents à la sortie des écoles, en prévention. Les personnes qui distribuent ne savent absolument pas si l'école est dans l'expérience ou pas. Violence sur ce qu'on lit sur ces tracts, sur un dispositif que les détracteurs n'ont pas encore vu puisqu'on le débute, et que la présentation par les deux Ministres (de l'éducation nationale et des droits des femmes) aura lieu dans les prochains jours.

Tout est basé sur du fantasme où on explique aux parents que l'école, l'éducation nationale va expliquer à leurs enfants que les sexes n'existent plus, qu'il n'y a plus d'homme, plus de femme. Même si nous nous attendions à ce type de manifestation, on ne peut que remarquer que tout va très très loin dans le grand n'importe quoi !

Sur la punition des auteurs de violences faites aux femmes, le législateur a apporté des réponses claires : depuis que Najat VALLAUD BELKACEM est Ministre du droit des femmes, elle a eu l'occasion à deux reprises de signer des lois durcissant les peines encourues par les agresseurs : la loi sur le harcèlement sexuel en août 2012, la loi qui adapte notre droit pénal à la Convention d'Istanbul en Août dernier.

A ces trois « P » « Prévention, Protection, Punition », trois piliers habituels de la lutte contre les violences faites aux femmes, s'ajoute celui du Partenariat. C'est la particularité et l'intérêt de notre travail qui appelle toutes les professions à agir ensemble, à tisser des réseaux professionnels et à impliquer toutes les associations pour que les services s'organisent autour des besoins de la victime. C'est le sens de la création de la MIPROF, que la Ministre a mis en place en Janvier dernier, la Mission Interministérielle de PROtection des Femmes victimes de violences.

Ces quatre axes : protection, prévention, punition, partenariat, permettent au gouvernement de structurer leurs actions. Mais ils ne doivent pas nous limiter dans nos réponses. Je pense en particulier à ce qu'il y a la fin des violences.

Les difficultés ne se sont pas arrêtées du jour au lendemain, au moment où la justice a mis des mots sur ce que les femmes ont subi. Il faut prendre en compte le soin : une condition évidente pour la réussite d'un nouveau départ pour les femmes victimes.

Mais penser également à la prise en charge des auteurs : le parcours de l'auteur des violences ne s'arrête pas à la porte du tribunal, quelle que soit la peine prononcée. Celui ci a un avenir devant lui qui ne sera meilleur que s'il prend la mesure du sens de ses actes, de sa responsabilité, de ses droits et de ses devoirs.

Le ministère a organisé aux premiers jours de septembre, un colloque sur les auteurs de violences, pendant lequel a été posé le début d'un partenariat avec un travail de

réflexion, sur le meilleur moyen d'accompagner les auteurs de violences. Ce partenariat avec les SPIP⁶, les associations, permettra de déboucher sur des mesures concrètes. Dans ces domaines, tout ne relève pas de la loi, nous travaillons avec le ministère de la Justice, avec Christiane TAUBIRA et le ministère de l'Intérieur, Manuel VALLS, à l'amélioration de l'accueil des victimes dans les commissariats et les gendarmeries.

Nous avons également engagé un travail avec Cécile DUFFLOT pour que les structures d'hébergement des femmes victimes de violences soient référencées et privilégiées par les SIAO⁷. Cela s'inscrit dans le cadre de création de nouvelles places d'hébergement, notre objectif ambitieux et de réserver des femmes victimes de violences un tiers des 5000 places annoncées.

Nous sommes en train de renforcer le 3919, ligne d'écoute pour les victimes de violences faites aux femmes, cette ligne sera bientôt ouverte 7 jours sur 7. Elle est actuellement fermée le dimanche, et traitera de toutes les violences faites aux femmes, en partenariat avec les associations spécialisées, sur les violences spécifiques. Mais nous avons besoin d'une loi cadre, comme je vous le disais tout à l'heure, pour améliorer la réponse de la justice aux violences faites aux femmes. Je pense notamment au dispositif de l'ordonnance de protection aujourd'hui trop court et trop lent, que nous allongerons de 4 à 6 mois et qui sera délivré dans des délais plus rapides.

Je pense, j'y reviens, à la généralisation des téléphones portables d'alerte pour les femmes en très grand danger.

Il fait partie de mes attributions que de suivre la mise en place de ce type de dispositif sur le territoire et d'ores et déjà je suis en train de travailler en amont avec les départements pour préparer cette mise en œuvre. Nous espérons raisonnablement que la loi sera définitivement votée avec les allers- retours Assemblée Nationale - Sénat et commission mixte paritaire d'ici fin janvier, mi-février maximum⁸. Les décrets, les circulaires sont quasi prêts, et l'idéal serait vraiment une mise en œuvre effective très rapidement.

Cela veut dire que les départements (au sens large : à la fois l'institution conseil général et les partenaires) doivent s'organiser rapidement (référence à la mise en place dans les 95 départements autres que les 5 déjà actifs dans le dispositif expérimental de téléphone grand danger). On ne peut pas laisser penser qu'il existe un partage de responsabilités dans ces violences. Je pense, et vous reviendrez dessus tout à l'heure Madame POUJOLET (*NDLR : animatrice de la table ronde, déléguée régionale de la Cimade*) aux droits des femmes

⁶ Service Pénitentiaire Insertion et Probation

⁷ Service Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation

⁸ Promulgation de la loi le 4.8.2014

étrangères victimes de violences : nous avons réussi à acter le fait pour les victimes de violences de ne plus avoir à payer le renouvellement d'un titre de séjour s'il s'inscrit dans un processus de sortie de violences.

Je sais que c'est loin d'être suffisant mais vous savez comme moi que ce n'est pas notre ministère qui a en charge cette question, et donc on essaie de faire lobbying, de travailler avec les équipes du ministère de l'Intérieur. Nous ne désespérons pas d'obtenir un certain nombre d'avancées d'ici le mois de juin. Et du reste, la CNCDH⁹ nous a fait d'autres propositions pour améliorer la situation de ces femmes étrangères en France et on sait pertinemment qu'il s'agit d'un chantier très important que nous avons commencé à travailler notamment avec la CIMADE.

C'est enfin dans la loi que nous allons fixer le principe de la formation de tous les professionnels concernés par les violences faites aux femmes, qui vont du juge au professionnel de santé entre autres et nous avons chargé la MIPROF¹⁰ de présenter un plan national de formation le 20 novembre prochain, c'est-à-dire quasiment demain.

Voilà, très synthétiquement résumé ce que nous faisons dans la loi et hors la loi, notre mission : nous sommes une équipe de 15 autour de la ministre. La première chose qu'elle nous a dit quand nous l'avons rejoint, ça a été le partenariat. Ce ministère traite une question transversale, en tout cas nous l'avons voulu comme tel. Nous avons mis en place des conférences de l'égalité d'abord avec chaque ministère, nous les renouvelons cette année avec une feuille de route annuelle qu'ils rédigent et que nous vérifions, dont nous faisons le bilan. Nous venons d'en faire un bilan : il y a des choses très positives, des avancées majeures qui ont été faites dans certains ministères, d'autres ne nous ont pas super bien pris au sérieux la première année mais se rendent compte que la deuxième année va imposer d'avancer avec une règle principale pour nous c'est le partenariat. Pour ma part je tiens et suis le partenariat avec les collectivités locales.

Merci beaucoup (*Applaudissements*)

Françoise POUJOLET

Je voulais juste revenir sur la situation des femmes étrangères de violences pour lesquelles vous l'avez dit Mme KERMEN LECUIR, un certain nombre de choses, de dispositions ont été prises, notamment le rallongement de la durée de l'ordonnance de protection et le non-paiement des taxes pour la délivrance des titres de séjour. Néanmoins le principal problème

⁹ Commission nationale consultative des droits de l'homme

¹⁰ Mission Interministérielle pour la PROtection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains

qui est rencontré par ces femmes et qui est dénoncé par la totalité des associations qui travaillent dans le secteur, créent la question de la dépendance administrative. C'est-à-dire qu'une femme qui rentre sur le territoire en tant que conjointe de Français ou en tant que conjointe d'étranger d'ailleurs peu importe, va être dépendante de son mari si elle le quitte. Même quand il y a des violences, elle risque la perte de son titre de séjour. Alors je sais que le travail en interministériel est particulièrement délicat mais j'aimerais savoir quand-même si dans les temps qui viennent, avec la refonte du CESEDA¹¹ qui est prévue pour bientôt, cette question sera abordée. Merci.

(Applaudissements)

Réponse de Mme KERMEN LECUIR Oui, je vous le confirme, c'est la question majeure sur les femmes étrangères. La ministre y est particulièrement attachée.

¹¹ Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

■ Table ronde : les statistiques : outil pour rendre visible les violences faites aux femmes ?

Animatrice : Anna MATTEOLI

Intervenantes : Christelle HAMEL et Alice DEBAUCHE

Introduction par Anna MATTEOLI :

Bonjour à toutes et à tous, au nom du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, j'ai le plaisir de vous présenter la séquence relative aux statistiques, séquence dans laquelle nous aurons le plaisir de bénéficier des interventions de Christelle HAMEL et d'Alice DEBAUCHE. Il s'agira lors du temps qui nous est imparti d'apporter des éléments de réponse à la question suivante : Les statistiques sont-elles un outil pour rendre visibles les violences faites aux femmes et si oui, à quelles conditions ?

Il est vrai que dans les médias et non uniquement dans les revues scientifiques spécialisées depuis quelques années sont annoncées régulièrement, des chiffres en matière de violence conjugale, ou de manière plus large, de violences faites aux femmes. Ainsi il est dit, par exemple, qu'en France 400 000 femmes ont été victimes de violences conjugales en 2 ans. Il est dit aussi que 300 000 femmes ont été victimes de violences sexuelles, sur une période de 2 ans. Le plus souvent, ces violences sont commises par une personne connue. Il est dit également qu'**en 2012, 148 femmes sont mortes sous les coups de leur compagnon.**

On peut se perdre dans les différents chiffres, notamment parce qu'ils ont des sources différentes et qu'ils ont été recueillis selon des catégories qui ne sont pas toujours les mêmes. C'est pour cela qu'il est important d'entendre ce qu'ont à dire les chercheuses invitées aujourd'hui, sur les statistiques en tant qu'outil pour rendre visibles les violences faites aux femmes. Le sérieux de leurs recherches scientifiques doit assurer la fiabilité des chiffres annoncés dans leurs recherches. Et nous savons toutes et tous l'intérêt qu'il y a à avoir des chiffres fiables en matière de lutte contre les violences conjugales. Cet intérêt est multiple : certes, les chiffres montrent l'ampleur du phénomène, mais ils ont également une importance sur les politiques publiques. On l'a vu tout à l'heure et on a vu également que l'enquête ENVEFF¹² de 2000, première enquête française sur les violences faites aux femmes, a impulsé une politique forte en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

¹² Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes

Rappelons également que des statistiques recueillies de manière scientifique permettent également d'apporter des contre-arguments aux discours masculinistes en vogue aujourd'hui ; on en a parlé également avec ces fameux hommes sur les grues... Ces discours masculinistes qui affirment que les hommes sont tout autant victimes, si ce n'est plus, de ce que nous appelons les violences conjugales.

Enfin, l'intérêt de cette production statistique par des chercheuses permet également de continuer à tisser ce lien qui unit mouvement féministe et recherche scientifique. Je vous laisse à présent écouter Christelle HAMEL, après sa présentation viendra celle d'Alice DEBAUCHE et ensuite il y aura un temps consacré aux questions qui seront certainement nombreuses.

Christelle HAMEL, vous allez donc vous intéresser aux apports et aux limites de la mesure des violences, en prenant l'exemple des violences conjugales ; il faut rappeler que vous êtes sociologue, chargée de recherches à l'Institut National d'Etudes Démographiques, l'INED, et que vous faites partie du comité de rédaction de la revue Nouvelles Questions Féministes, qui a consacré en 2013, un numéro 32 très intéressant sur la question des violences contre les femmes et puis on peut ajouter d'intéressant, c'est que vous portez actuellement un projet d'enquêtes quantitatives intitulé Virage et dont vous nous parlerez certainement lors de votre intervention.

Apport et limite de la mesure des violences : l'exemple des violences conjugales :

Christelle HAMEL

Sociologue chargée de recherche INED

Effectivement on sait l'importance de la mesure des phénomènes de violences pour le pilotage des politiques publiques. La mesure par le biais de statistiques permet d'estimer l'ampleur des violences et de regarder leur évolution, de cibler des populations en particulier ou pas, en tous cas de déterminer si toute la population est concernée ou s'il y a des groupes qu'il faut prendre en charge plus spécifiquement et d'étudier aussi la diversité des formes de violences. Tous ces éléments qui sont produits par les statistiques permettent donc d'orienter les actions de l'Etat et en ce sens elles ont une importance considérable.

Et comme il a été dit précédemment, les statistiques dans ce domaine sont assez régulièrement répercutées dans les médias. Seulement, ce qui n'est en général pas répercuté dans les médias, ce sont les outils et les méthodes qu'on met en place pour mesurer ces violences et finalement comment on construit ces statistiques. Donc c'est sur

le « comment on construit ces statistiques » que je vais centrer mon intervention de façon à essayer de mettre au jour quels sont les apports et quelles sont les limites de ces données.

Pour ce faire je vais m'appuyer et faire un petit peu d'histoire sur des enquêtes en matière de mesure sur les violences faites aux femmes, en me centrant sur 2 enquêtes importantes, La première, l'enquête nationale sur les violences faites aux femmes ENVEFF, que vous connaissez toutes et tous, qui fut la première opération de grande ampleur permettant de mesurer les violences en France, et la deuxième enquête, cadre de vie et sécurité, qui est une enquête annuelle réalisée depuis 2007 par l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, ainsi que par l'INSEE.

On a aujourd'hui 2 outils importants que sont ces 2 enquêtes, dont sont issus des résultats assez nombreux, des résultats dont il faut faire le constat qu'ils sont relativement divergents et dont les conséquences à tirer en termes de politiques publiques ne sont pas forcément identiques. Il y a donc un intérêt à examiner de manière un petit peu approfondie comment ces enquêtes sont construites, comment elles mesurent les violences conjugales, et comment il faut interpréter les différences de résultats qu'on peut constater entre ces 2 enquêtes.

Alors je vais repartir d'abord de **l'enquête ENVEFF**¹³. Vous le savez elle a été réalisée en 2000. C'est une enquête téléphonique, conduite auprès de 7000 femmes, un échantillon représentatif de la population féminine résidant en France, âgé de 20 à 59 ans. Les violences qui sont subies sont enregistrées sur une période de temps qui est celle des 12 derniers mois et notamment parmi d'autres types de violences, sont enregistrées les violences commises par le conjoint ou l'ex-conjoint dans ces 12 derniers mois.

Mesurer les violences veut dire d'abord poser une définition de ce qu'est le phénomène des violences pour pouvoir interroger la personne sur toutes les dimensions qui constituent la violence conjugale. En l'occurrence, l'enquête ENVEFF part d'une définition de la violence conjugale qui est issue des travaux de recherche qualitative menés par des sociologues qui ont été proches des mouvements féministes et qui ont accompagné la mise en place des premières structures d'accompagnement des victimes de violences conjugales.

Cette définition pose que **la violence conjugale est une situation d'emprise exercée sur l'autre qui se traduit par l'exercice d'un contrôle de l'autre et prend la forme d'un rapport de domination qui aboutit à la perte d'autonomie de la personne qui en est la victime.**

Les travaux qualitatifs ont aussi mis au jour que les violences conjugales suivent des cycles. On parle du cycle des violences qui est constitué de phases de tensions dans la relation de couple, qui s'accroissent jusqu'à des pics des violences où, là, ce sont les

¹³ ENVEFF Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France (2000)

violences physiques qui vont devenir visibles et importantes. A la suite de ces moments de crise, il y a des moments de redescende de la tension avec des périodes d'excuses et de lune de miel. Et un renouvellement du cycle.

Autrement dit, on sait que la violence conjugale, ce n'est pas être battue tous les jours en permanence. On sait que la violence conjugale s'inscrit dans une relation de couple faite de domination qui peut prendre de multiples formes. En l'occurrence, les outils, qui sont mis en place dans les enquêtes pour apprécier toutes ces formes qui construisent la relation de domination, essaient de poser des questions sur un nombre d'éléments assez conséquents pour pouvoir caractériser cette relation de couple.

Les questions qui sont posés portent donc sur d'abord

- les agressions de type verbal : il s'agit des insultes
- les agressions de type psychologiques : le chantage, les menaces, notamment les menaces de suicide, les menaces de s'en prendre aux enfants, les dénigrements systématiques, les humiliations
- les menaces d'usage de la violence physique : casser, lancer des objets, mimer le fait de frapper, faire exercer de la violence sur les animaux ou les choses qui sont considérées comme des objets ayant de l'importance pour la personne qui est visée par les violences.

Ensuite on pose des questions sur les violences physiques elles-mêmes : frapper, gifler, bousculer, donner des coups de poings, donner des coups de pieds, avec ou sans objet, les tentatives d'étranglement, les menaces de mort avec une arme. On pose des questions sur les violences sexuelles, les rapports sexuels forcés, les attouchements forcés. On pose aussi des questions sur les dimensions économiques et administratives des violences :

- économique : la confiscation des revenus, la confiscation de la carte bancaire.
- administrative : la confiscation des papiers d'identité, du passeport, du permis de conduire.

On pose des questions également sur des comportements de contrôle (tout ce qui relève des contrôles, des sorties et des fréquentations de la personne qui aboutissent à un isolement social de celle-ci) et des questions sur la dimension d'exploitation du travail dans le cadre domestique.

Dans les réponses à l'ensemble de ces questions, on a un champ de repérage des comportements qui peuvent entrer dans la construction d'une relation de domination et on a un éventail très large. C'est en prenant en considération l'ensemble des réponses à toutes ces questions qu'on peut déterminer si la personne que l'on a enquêtée se trouve dans une situation de violences conjugales ou non.

Et quand je dis l'ensemble, il s'agit bien de prendre en considération à la fois le cumul de ces différentes formes de violences et leurs répétitions, avec l'idée que la violence conjugale ne se définit pas que par la violence physique elle-même, qu'un fait de violence physique à lui seul ne suffit peut être pas à conclure à l'idée qu'une relation est une relation de violence conjugale.

Il peut y avoir des situations de type conflictuel qui aboutissent à un geste de violence physique sans que la relation de couple soit durablement inscrite dans une relation de domination. Or c'est bien cette relation de domination qu'on cherche à enregistrer et c'est cette logique que suit l'enquête ENVEFF.

L'enquête ENVEFF pose 22 questions en tout qui couvrent toutes ces formes de violences et mesure leur répétition. Il y a donc une possibilité de construire des indicateurs complexes de situations de violence qui permettent de distinguer des situations de violences très grave, où il va y avoir cumul de l'ensemble des formes de violences et répétitions, et des situations de violences grave où le cumul est moins important et la diversité des formes de violence moins étendue.

Les résultats qui ont donc été produits par l'enquête ENVEFF en 2000 ont montré que ce sont 6.7% des femmes qui se trouvent en situation de violences graves...des femmes en couple. La violence grave étant alors définie comme un cumul de violences verbales, psychologiques, ou comme le fait d'avoir subi une violence physique sans cumul de violence de type verbal, psychologique, économique ou administrative.

Autrement dit, il s'agit là de situations que l'on pourrait qualifier de harcèlement moral dans le couple au regard des évolutions du code pénal ces dernières années.

6.7 % des femmes sont donc dans ces situations de violence grave, c'est-à-dire relation de domination avec répétition des violences verbales et psychologiques. Les personnes qui sont, elles, dans des situations de violences très graves (c'est-à-dire qui ont subi au moins un fait de violence physique, avec en plus, au moins une répétition de fait de violence psychologique, verbal, administratif ou économique) sont, elles, dans une proportion de 2.3 % des femmes en couple.

Si l'on cumule ces situations de violence très graves et de violences graves, on aboutit à un indice global de 9 % de femmes en situation de violences conjugales. C'est ce chiffre qui a été répercuté dans les médias sans que plus jamais dans les médias on ait réexpliqué que ce chiffre comprenait une diversité de situations : violence très grave et violence grave. Il est bien évident que les femmes qui viennent demander de l'aide aux associations d'aide aux victimes ou qui décident d'aller porter plainte sont plutôt celles qui sont dans les situations de violences très graves.

L'enquête a également montré d'autres éléments très importants. Notamment, elle a permis de mettre au jour que les femmes, pour la très grande majorité d'entre elles, parlaient pour la première fois de ces situations de violences, que tous les milieux sociaux étaient concernés, que l'alcool n'était pas le moteur de la violence conjugale. Elle a donc permis de modifier le regard que l'on porte sur ce qu'est la violence conjugale en mettant au jour que ce sont les violences psychologiques et verbales qui sont les plus nombreuses et les plus fréquentes.

Cette enquête a donc permis de visibiliser les violences, de montrer que le phénomène n'est pas anecdotique, qu'on ne peut pas le réduire au comportement de quelques personnes isolées, et qu'il y avait une nécessité de mettre en place des politiques publiques pour améliorer les dispositifs d'accompagnement et de sanctions de ces situations.

Depuis lors, l'enquête ENVEFF n'a pas été renouvelée mais d'autres enquêtes à sa suite ont pris en compte la question des violences et en particulier des violences conjugales. Donc je vais vous parler désormais de **l'enquête cadre de vie et sécurité**¹⁴ qui est une enquête dont le dispositif pour mesurer les violences est très différent de celui de l'ENVEFF. Elle a un objectif qui est de mesurer l'ensemble des faits de délinquance et le sentiment d'insécurité ressenti par la population en général et de mettre en rapport ces résultats avec le recours à la justice et les données administratives issues de la police et de la justice. De mesurer, en fait, les crimes et les délits subis par les personnes pour les mettre en comparaison avec les dépôts de plainte et ensuite les condamnations. Il s'agit d'examiner quel est en fait le recours à la justice pénale à la différence de l'ENVEFF, dont l'objectif était plutôt de mesurer les violences dans une perspective de genre, et d'en déterminer les conséquences sociales.

La définition retenue pour construire la situation de violences conjugales dans cette enquête était différente de l'enquête de l'ENVEFF : seules les violences physiques et sexuelles sont retenues pour définir les situations de violences conjugales. Autrement dit les violences psychologiques, verbales, économiques, administratives, sont exclues du champ d'enregistrement, exclues du champ des questions qui sont posées aux enquêtés-es.

¹⁴ Enquête de victimisation Cadre de vie et sécurité (CVS) réalisée annuellement par l'INSEE depuis 2007 auprès de 25500 ménages

Par ailleurs le nombre de questions posées sur les violences physiques et les violences sexuelles est beaucoup plus restreint qu'il ne l'était dans l'enquête ENVEFF : 6 questions au lieu des 22.

S'il y a une mesure de la répétition des faits, malheureusement dans l'analyse des données qui ont été produites de cette enquête, elle n'est pas prise en compte car n'ont pas été construits d'indicateurs de gravité des situations de violence. Seule est déterminée une catégorie victime de violences conjugales, dans laquelle on ne peut pas distinguer la personne qui a reçu une gifle une fois, de la personne qui subit des situations de cumul. Par ailleurs l'enquête a pour caractéristique d'être faite auprès des femmes et auprès des hommes, sans qu'il n'y ait eu de réflexions menées sur ce que pourrait être la violence conjugale subie par les hommes.

Les résultats de cette enquête sont assez différents de ceux construits par l'ENVEFF.

En 2009, il ressort des données que ce sont 0.9 % des femmes en couple, soit une estimation de 208 000 personnes qui sont en situation de violence conjugale, contre je le rappelle, 2.3 % pour les femmes en situation de violences très graves dans l'ENVEFF et 6.7 % pour celles en situation de violence grave. Dans cette enquête, sont produites des données très inférieures à celles produites par l'ENVEFF pour ce qui concerne les femmes.

Auprès de la population masculine, ce sont 0.4 % des hommes en couple qui déclarent être en situation de violence conjugale, soit une estimation de 80 000 personnes. Il n'y a pas de point de comparaison avec l'ENVEFF puisque celle-ci n'a été faite qu'auprès des femmes,. Mais on s'interroge quand même sur ce que peut être exactement la situation de ces hommes.

En terme de conséquences pour les politiques publiques et de reprises dans les médias, les résultats de cette enquête sont assez fortement médiatisés, y compris du côté des hommes. Alors je vais vous en lire une une du Journal RUE 89 publiée pour le 8 Mars 2011, qui utilisait les résultats de l'enquête cadre de vie et sécurité.

Le titre de la Une était : « SOS hommes battus, c'est aussi ça l'égalité des sexes, 30 ans de retard sur la prévention auprès des femmes », et l'article se faisait porte-parole de l'association SOS homme battus, réclamait la mise en place de politiques publiques de prévention de violences conjugales commises par les femmes à l'encontre des hommes. Je vous lis un petit extrait de l'article : « *D'après un rapport de l'Observateur national de la délinquance et des réponses pénales, 100 000 hommes âgés de 18 à 75 ans auraient subi au moins un acte de violence physique ou sexuel au sein de leur ménage en 2009. Certes les chiffres restent bien en dessous de ceux connus par leur conjointe mais le phénomène reste certainement sous-évalué et est difficile à mesurer quand, par honte et tabou de la société, les hommes préfèrent se taire ou ne trouvent pas à qui en parler* ».

Alors ça interroge sur ces résultats.

Première chose qu'on doit dire c'est que finalement à travers une mesure qui a été simplifiée de la violence conjugale, on n'est pas en situation de dire avec l'enquête « cadre de vie et sécurité » si une gifle reçu par Monsieur et donné par Madame s'inscrit dans une relation de domination, de contrôle, de pouvoir exercé sur lui.

La seconde chose qu'il faut dire pour essayer de comprendre et interpréter ces résultats, c'est quand, par ailleurs on sait que les violences conjugales à l'encontre des femmes sont nombreuses, on sait aussi que les femmes ne restent pas passives face à la violence.

C'était un des résultats de l'enquête ENVEFF que de mettre au jour que les femmes réagissent et qu'elles réagissent y compris par la violence physique. Autrement dit une question qu'on peut se poser pour interpréter les résultats concernant les hommes qui déclarent les violences conjugales, c'est : « ne s'agit-t-il pas parmi eux d'hommes auteur de violences qui déclarent des réactions de leurs conjointes ? ».

Enfin l'autre question qu'il faut poser, qui revient à réfléchir à la différence entre un fait de violence dans un cadre de conflit ponctuel et des faits de violences dans une relation de domination qui est inscrite dans la violence conjugale, c'est « est ce que la gifle donné par Madame à Monsieur parce que Madame se rend compte que Monsieur la trompe, est la même chose qu'une relation de violence conjugale ? ». On voit là **qu'en construisant des indicateurs simplifiés, qui reposent sur l'idée que la violence conjugale, c'est la violence physique d'abord, on perd la possibilité d'enregistrer de manière fine et juste, plus précisément, les situations de violences conjugales complexes.**

J'aimerais dire également que dans l'ensemble des travaux de recherche sur les violences conjugales, finalement les hommes victimes de violences conjugales n'existent que dans la production statistique, c'est-à-dire, dans les grandes enquêtes, et qu'il y a donc une nécessité, de ce fait, de s'interroger.

Je souligne cela pour dire que les enquêtes statistiques donnent à voir une part de la réalité mais qu'elles sont aussi une construction de la réalité et que, pour pouvoir interpréter leurs résultats correctement, il faut mettre leurs résultats au regard d'autres données. Alors toutes les recherches qualitatives mais aussi des données statistiques qu'on pourrait produire autrement.

Les données statistiques qui pourraient être issues de l'activité des associations, qui sont très nombreuses dans ce domaine ; les données statistiques issues de l'activité du corps médical également et de la police et de la justice. Or dans ces données, on ne voit pas apparaître les hommes victimes de violences conjugales. La seule donnée administrative où ils apparaissent, ce sont les données sur les meurtres conjugaux.

Comme il a été souligné depuis 2007, selon les années, entre 140 et 200 meurtres conjugaux, 85 % de ces meurtres concernent des femmes, 15 % concernent des hommes et on sait, à travers les dossiers judiciaires, que ces hommes qui ont été tués par leur conjointe, étaient déjà identifiés comme des hommes auteurs de violences et que les conjointes les ont donc assassinés dans des contextes de réaction à la violence conjugale. Ce qui donne un peu de poids à l'hypothèse d'interprétation qui laisserait entendre que parmi les hommes victimes qu'on enregistre dans les enquêtes se trouveraient aussi des hommes auteurs.

Je conclus en disant qu'il est important à la fois de mesurer les violences mais qu'il est aussi important de démystifier les chiffres et surtout de comprendre comment ils sont construits, que nous avons besoin de développer les recherches sur les violences pour améliorer l'appareil statistique dans le contexte français. Je terminerais en disant qu'aujourd'hui, la mesure des violences est encore un dispositif peu développé dans le contexte français en comparaison des données qui sont produites dans d'autres pays, et qu'il y a une nécessité aujourd'hui d'interpeller le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour faire de l'étude des violences et en particulier des violences de genre, une de ses priorités dans les orientations stratégiques de la Recherche, ce qui nécessiterait d'allouer des budgets dédiés au développement de ces recherches.

Je vous remercie.

Les différentes mesures des violences sexuelles

Alice DEBAUCHE :

Maîtresse de conférences en Sociologie à l'Université de Strasbourg, sociologue et statisticienne

Je tiens d'abord à remercier la ville de Strasbourg et les organisatrices du colloque de m'avoir invitée. Effectivement je vais présenter quelques éléments issus des recherches que je mène maintenant depuis une dizaine d'années sur le viol et les violences sexuelles. Et je vais en particulier chercher à montrer comment un même phénomène peut être saisi de façon diverse par différentes sources, différents outils statistiques, qui sont complémentaires les uns les autres, et qui permettent, chacun, de présenter une facette différente du même phénomène.

Les violences sexuelles ont longtemps constitué un des tabous les plus solides dans notre société. Avant les années 70, le silence des victimes prévalait, qu'il s'agisse de femmes ou d'enfants. Le mouvement féministe des années 70 a largement permis de libérer la parole des femmes sur les questions de sexualité et de violence et dans ce contexte le viol est devenu un objet de débat public, de revendications politiques. La parole de certaines victimes a été portée sur la place publique, ce qui a notamment conduit

à une évolution de la législation sur le viol avec l'adoption de la loi en 1980 et on peut considérer sur un plan statistique que c'est à peu près à partir de ce moment-là dès 1970-80 qu'ont commencé à être enregistrés statistiquement le phénomène du viol et des violences sexuelles.

Les statistiques sur les violences sexuelles peuvent être classées en trois grandes catégories : d'abord les sources administratives, ensuite les données d'enquête sociodémographique et enfin les sources associatives. Chacun de ces trois types de source répond à des logiques différentes, tant dans le but pour lequel ils sont constitués que dans les informations qu'ils peuvent nous apporter sur le phénomène. En particulier les données administratives ont pour principal enjeu de constituer un outil d'évaluation de l'action publique, alors que les enquêtes sociodémographiques sont constituées à des fins de recherches et on peut à ce titre les considérer comme une mesure objective des violences sexuelles. Enfin il existe un troisième type de source dont je montrerai qu'il est essentiel à la compréhension statistique du phénomène des violences sexuelles. Il s'agit des données détenues par les associations de lutte contre les violences faites aux femmes, qui recueillent de nombreux témoignages de victimes, qui sont tenues de produire des rapports d'activité qui se fondent sur ces témoignages, et qui, à ce titre, produisent des statistiques qui constituent un complément essentiel aux deux autres sources qui sont plus classiques dans la statistique publique.

En ce qui concerne les sources administratives, il s'agit des sources les plus anciennes qui, pour certaines, en ce qui concerne les sources judiciaires, remontent assez loin, si on s'intéresse aux archives du niveau national ou local, qui font par exemple l'objet de travaux de la part d'un certain nombre d'historiens. Si on s'intéresse aux données qui existent actuellement, les sources administratives s'organisent en trois volets :

- les données de police, qui correspondent aux plaintes,
- les données de justice, qui correspondent aux condamnations,
- les données de l'aide sociale à l'enfance qui s'appuient sur les signalements et les placements liés aux violences sexuelles.

Ces différentes données ont pour intérêt majeur de saisir l'évolution dans le temps du traitement par les institutions du phénomène des violences sexuelles. Elles s'appuient sur les définitions légales du viol et des violences sexuelles. **En ce qui concerne les plaintes, ce qu'il faut comprendre c'est que l'évolution du nombre de plaintes ne traduit pas du tout l'évolution du nombre de victimes sexuelles.** En effet on sait par les enquêtes qu'une petite minorité de victimes portent plainte, probablement de l'ordre de 10 %, ça dépend des enquêtes, on a des estimations assez variables. Si on regarde la façon dont le nombre de plaintes évolue dans le temps, on ne peut en aucun cas dire qu'il y a plus de victimes de viol, plus de viols aujourd'hui qu'avant. On peut en revanche s'appuyer sur ces données pour dire **qu'une part croissante de victimes prend la parole à travers la plainte, et qu'une proportion de plus en plus grande de victime porte plainte.**

Si on suppose par exemple qu'il y a à peu près autant de viols et de violences sexuelles aujourd'hui que dans les années 70, on peut affirmer que les victimes de viols portent plainte dix fois plus souvent aujourd'hui qu'au cours des années 70. Puisque le nombre de plaintes de victimes de viol est passé d'environ un millier dans la deuxième moitié des années 70 et au début des années 1980 à environ 10 000/an depuis le début des années 2000. Pour ce qui est des agressions sexuelles, on est passé d'environ 5000 plaintes/an à près de 15000 soit une multiplication par trois. Alors pour ce qui est des statistiques de la justice, elle donne à voir les condamnations pour viol. Elles permettent donc de considérer une autre facette du phénomène qui relève de la façon dont l'institution judiciaire traite les plaintes pour viol et la façon dont ce traitement évolue. Les seules condamnations ne peuvent pas suffire à analyser finement la façon dont la justice traite la question des violences sexuelles mais elle permet déjà de mettre en évidence certains phénomènes. En particulier, on constate que le nombre de condamnations pour viol a fortement augmenté entre le début des années 1980 et 2009. Elles sont passées de moins de 600 en 1984 à environ 1800 depuis la fin des années 1990, même si on peut constater une tendance à la baisse depuis 2005. Elles ont globalement été multipliées par trois, entre le début des années 1980 et les années 2000, ce qui est beaucoup moins que le nombre de plaintes, qui lui a été multiplié par dix sur la même période. Il faut ici tenir compte du fonctionnement même de la justice.

De nombreuses plaintes concernent des auteurs inconnus qui ne sont jamais retrouvés. Le problème de la preuve se pose de façon particulièrement cruciale dans le domaine des violences sexuelles. Il faut aussi aborder le problème des moyens alloués à l'institution judiciaire, qui ne permettent pas de traiter correctement l'ensemble des plaintes qui arrivent à la connaissance de la police.

Sans rentrer davantage dans le détail de ce graphique (*présenté en fond d'écran*), je voudrais juste attirer votre attention sur le fait que **l'augmentation des plaintes et des condamnations pour viol, sans rentrer dans le détail statistique des données, est principalement portée par l'augmentation des condamnations pour viol par ascendant ou par personne ayant autorité et pour viol sur mineur de 15 ans.** C'est particulièrement ce type de violence sexuelle, de viol qui fait l'objet d'une attention importante de la justice et d'une efficacité ou d'une sévérité selon les points de vue importants de la justice. Ces affaires qui concernent des victimes mineurs et des violences dans la cadre familial, faisant l'objet, depuis les années 1990, d'une attention particulière et sont considérées comme une forme de crime absolu.

L'augmentation des condamnations reste relativement limitée en ce qui concerne les autres types de viol alors même qu'ils font l'objet d'un nombre croissant de plaintes.

Enfin, un troisième type de source administrative s'appuie sur les **données de l'aide sociale à l'enfance**, donc comme on vient de le voir avec les condamnations, les violences sexuelles sur mineur font l'objet d'une prise en compte croissante par les pouvoirs publics

depuis les années 1990 : la création par exemple de l'Observatoire national de l'enfance en danger en est une traduction concrète. Cependant, si on observe dans le détail les données des prises en charge au titre des abus sexuels, le nombre de prises en charge reste relativement stable depuis les années 1990, ce qui tend à relativiser l'impression que ces affaires seraient de plus en plus nombreuses. On peut, en fait, supposer que c'est l'attention politique et médiatique qui augmente sur ce type de violence. Finalement l'augmentation des enregistrements administratifs met en évidence une meilleure prise en charge et un meilleur accès à la parole des victimes, même si cet accès reste assez variable selon le type de violence et le type de victime.

Alors un deuxième grand type de source sur les violences sexuelles est constitué des **enquêtes sociodémographiques**, dont Christelle HAMEL vient de parler assez longuement. Ces enquêtes sont menées au sein des grands instituts statistiques par des chercheurs en sciences sociales. Pour ce qui est des violences sexuelles, les premières enquêtes datent du début des années 1990. Et elles ont pour intérêt majeur de concerner des échantillons représentatifs de la population française. Elles permettent comme ça de dire que tant de pourcent des femmes et tant de pourcent des hommes ont subi des violences sexuelles au cours de leur vie. Elles permettent également de comparer les personnes victimes aux personnes qui ne le sont pas, et les questions qui portent sur les violences sexuelles dans les enquêtes sociodémographiques ne se réfèrent pas directement aux définitions légales qui sont trop techniques pour pouvoir être utilisées telles quel. Pour les viols, les questions se réfèrent à la notion de rapport sexuel forcé ; pour les agressions sexuelles, c'est la notion d'attouchement qui est utilisé.

Je vais présenter très rapidement quelques résultats récents qui illustrent l'intérêt de ces enquêtes pour comprendre le phénomène des violences sexuelles. Dans une enquête de 2006 sur les comportements sexuels en France, on a pu ainsi montrer qu'une femme sur cinq et un homme sur quinze déclarait avoir subi une forme de violence sexuelle au cours de sa vie, qu'il s'agisse de rapports forcés, de tentatives de rapports forcés ou d'attouchement. **En ce qui concerne les rapports forcés en eux-mêmes, donc ce qu'on peut assimiler au viol, ils concernent 6.8 % des femmes et 1.6 % des hommes.** Une autre enquête, une enquête CVS¹⁵ qui interroge sur le fait d'avoir subi des violences sexuelles au cours des deux qui précèdent l'enquête a permis d'estimer le nombre de viols à environ 154 000 pour les femmes en 2010-2011 et 39 000 pour les hommes. On constate ainsi l'écart très important avec le nombre de plaintes enregistrées sur la même période qui est d'environ 20 000, hommes et femmes confondus, sur les deux ans. Ces enquêtes permettent aussi de préciser la forme que prennent ces violences et les caractéristiques des victimes. Elles montrent que la majorité des violences sexuelles sont subies dans l'enfance ou la

¹⁵ Cadre de Vie et Sécurité

jeunesse. Les agressions sexuelles concernent très majoritairement des très jeunes filles et garçons. Pour les viols, plus de la moitié sont subis avant 18 ans.

Un autre résultat très important des enquêtes sur les violences sexuelles, qui a déjà été évoqué par plusieurs intervenants, est que **la grande majorité des auteurs sont des hommes connus, proches ou très proches**. Par exemple, dans l'enquête de 2006, selon le sexe et l'âge des victimes, on a mesuré qu'1/5 à 1/4 des victimes sont des hommes de la famille : des pères, des beaux pères ou d'autres hommes de la parenté. De la même façon, de 23 à 35 % des rapports forcés subis à l'âge adulte sont commis par un conjoint ou un petit ami.

De façon générale, les enquêtes sociodémographiques sont une source très riche d'informations tant sur les violences elles-mêmes que sur les personnes qui les subissent, leurs caractéristiques et leurs trajectoires. Cependant elles sont assez souvent réalisées auprès d'échantillons assez faibles, assez restreints, quelques milliers de personnes en général, ce qui limite les analyses que l'on est susceptible d'en tirer. Il existe donc un troisième type de source qui permet de compléter ces deux sources que sont les sources administratives et les sources d'enquêtes sociodémographiques et qui sont les données détenues par les associations, qui concernent un nombre très important de victimes qui se sont adressées à elles et qui permettent également d'adopter une perspective temporelle et d'analyser un peu plus finement l'évolution de la prise en charge de ces violences.

Je passe sur les associations sur les violences sexuelles qui sont constituées pour une grande part d'entre elles dans le sillage du mouvement féministe des années 1970 et je vais traiter plus précisément une de ces associations, *le collectif féministe contre le viol*¹⁶, avec laquelle j'ai travaillé pour réaliser mon travail de thèse. C'est une association qui gère le numéro anonyme et gratuit SOS viol femmes informations¹⁷ et qui a été créé en 1985 par des militantes féministes et qui a lancé en 1986, avec le soutien du Ministère aux droits des femmes de l'époque, un numéro donc anonyme et gratuit d'écoute et d'assistance aux victimes de viol¹⁸. L'association gère ce numéro qui reçoit plusieurs milliers d'appels par an, qui relèvent de motivations variées. Certains de ces appels sont passés dans des situations d'urgence, d'autres appelantes cherchent à avoir des informations juridiques ou plus simplement à apporter leur témoignage ou à recevoir un soutien psychologique. Les écoutantes font un travail très dense avec les personnes qui appellent et ont pour pratique de prendre un certain nombre de notes, de recueillir un certain nombre d'informations qui m'a permis de constituer une base de données et d'analyser dans le détail les appels que reçoit l'association. Cela m'a permis ainsi de constituer une base de données pour la période

¹⁶ 9 villa d'Estes 75013 PARIS 01.45.82.73.00

¹⁷ 0 800 059 595

¹⁸ 3919 SOS violences femmes info.

allant de 1986 à 2006 qui comporte plus de 32 000 appels, ce qui m'a permis de constituer une typologie des violences sexuelles, un typologie des appels reçus par l'association pendant cette période et d'analyser les solutions de ces appels toujours pendant cette période de 1986 à 2006.

Si on s'intéresse à l'évolution de la proportion de chaque type de violence parmi les appels, on constate des variations très importantes entre la fin des années 1980 et le milieu des années 2000. Globalement le nombre d'appels a augmenté : on est passé à environ un millier/an à plus de 3000 mais cette augmentation cache des disparités très importantes. Lorsque les bénévoles de l'association ont fondé le collectif et lancé le numéro anonyme et gratuit, les représentations qu'elles avaient du viol tournaient essentiellement autour de l'agression soudaine par un inconnu dans l'espace public. Ces représentations s'étaient élargies à la suite des mobilisations et des débats des années 1970 aux viols commis par une personne connue, un ami ou un collègue, dans un contexte de travail ou festif. La principale surprise des bénévoles lorsqu'elles ont lancé le numéro, lorsqu'elles ont reçu les premiers appels au numéro vert, a été de découvrir l'importance des violences sexuelles incestueuses, qui ont représenté dès les premières années d'activité du numéro, près d'un quart des appels.

Et si on regarde l'évolution pour le temps de la part de ces appels pour violences sexuelles incestueuses, on constate qu'ils ont augmenté au fur et à mesure que le silence se levait, par exemple, la levée de ce silence se traduit par la publication de témoignages de femmes victimes de viols par leur père ou des hommes de leur parenté, et donc la part d'appels pour des violences sexuelles incestueuses est passé d'environ un quart aux premières heures du numéro à plus d'un tiers des appels (environ 37% des appels au cours des années les plus récentes).

Dans le même temps, les viols bien connus, ce qu'on pensait être les viols les plus importants au lancement de la ligne d'écoute, c'est-à-dire les viols par une personne connue n'appartenant pas à la famille et les viols par des inconnus ont diminué en proportion au cours des vingt ans de l'étude, au fur et à mesure que les autres types de violences sexuelles ont émergé. Les viols par un adulte connu, par exemple, représentent désormais moins de 25% d'appels, tandis que la part des appels pour des viols collectifs ou par des inconnus a été divisée par deux, passant de un peu plus de 10 % à moins de 5%. La proportion des appels pour des viols conjugaux reste relativement faible si on considère qu'il existe d'autres lignes d'écoute qui sont consacrées aux violences conjugales et qui recueillent probablement une partie des témoignages des femmes victimes de violences sexuelles dans le couple. Mais on constate une augmentation sensible de la part des appels pour ce type de violence : au tout début du numéro cela représentait à peine 2.5%, cela représente maintenant plus de 5%.

On constate que c'est vraiment à partir des années 2000 que cela a augmenté au moment de la médiatisation des résultats de l'enquête ENVEFF et au développement des politiques

publiques de lutte contre les violences conjugales. On peut supposer (et d'ailleurs les contacts avec l'association le montrent) que la proportion d'appels pour ce type de violences sexuelles dans le couple continue à augmenter depuis 2006. En fait, on constate un dévoilement progressif des différentes formes de violences sexuelles. **Au fur et à mesure du temps, les violences les plus intimes émergent.** Si une part importante des appels de la fin des années 80 concernaient des violences de l'espace public, des violences collectives, des violences par des inconnus, les appels des années 2000 concernent des violences subies dans l'intimité, des violences incestueuses par un membre de la famille ou des viols conjugaux.

En conclusion je voudrais revenir sur ces différentes sources que constituent les sources administratives, les sources d'enquête et les sources associatives pour insister sur le fait que pour bien comprendre le phénomène des violences sexuelles on a vraiment la nécessité de s'appuyer sur ces trois types de sources qui présente chacune un intérêt particulier, une facette particulière du phénomène. On a l'obligation, quand on s'intéresse au phénomène du viol et des violences sexuelles, sur un plan statistique, de tenir compte de chacun de ces acteurs, de chacun de ces types de sources pour bien comprendre le phénomène et son évolution. Il faut réaffirmer le rôle essentiel de chacun des trois acteurs que sont les administrations, la recherche et les associations dans la prise en charge et le traitement des violences sexuelles. Une meilleure connaissance et une meilleure prise en charge des violences induisent nécessairement un meilleur financement en particulier de la justice, de la recherche et des associations. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Questions de la salle

Question : On a eu pas mal de chiffres de pourcentages et je voulais savoir si vous aviez aussi des pourcentages sur des femmes auteures de violences sexuelles ? On parlait des biais qui pouvaient intervenir dans les enquêtes, je voulais savoir si vous preniez aussi en compte la différence de discours entre homme et femme, c'est-à-dire quand on est femme ou quand on est homme, on ne parle pas de la même manière des violences sexuelles, est ce que ce biais-là est pris en compte et si oui dans quelle dimension ?

Question: est- ce qu'il y a des statistiques par rapport à la suite d'un viol, c'est-à-dire que là il y a des statistiques par rapport à l'acte lui-même et ma question c'est qu'est-ce que se fait après ? Quel est le suivi et quelles sont les statistiques par la suite ? Voilà merci.

Question, ma question s'adresse plus particulièrement à Madame Alice DEBAUCHE. Dans le cadre de votre enquête, est- ce que vous avez repéré une évolution ou un changement comme ça capital dans le profil des auteurs ?

Réponse d’Alice DEBAUCHE: Sur les questions assez factuelles de statistique, sur les femmes auteures, ça dépend des sources. Si on s’intéresse aux données du collectif féministe contre le viol, on a à peu près 2.5 % des appels qui concernent des femmes auteures, qu’elles agissent en tant qu’auteure principale ou en tant que complice. En particulier en ce qui concerne les violences dans la famille, on a souvent des phénomènes, souvent relativement rarement au regard du total des violences mais il peut arriver qu’elles agissent en tant que complice, par exemple de leur mari.

En ce qui concerne les différences de vécus, je laisserai Christelle Hamel répondre plus longuement mais globalement pour ce qui est des violences sexuelles, il est très probable que, en particulier quand on s’intéresse aux données associatives, et au numéro vert auquel je m’intéresse, c’est un numéro vert qui a été fondé à destination des femmes victimes. Il y a des hommes qui appellent mais on peut évidemment supposer qu’ils s’adressent moins à ce numéro. On peut supposer d’ailleurs qu’ils s’adressent à d’autres numéros dans d’autres contextes. **On peut surtout supposer qu’il y a un phénomène de silence encore relativement prégnant en ce qui concernent les hommes victimes, encore un peu plus que pour les femmes.**

Pour ce qui est des statistiques pour les suites des viols, il y a énormément de choses mais qu’il est compliqué de saisir. Tout dépend de ce à quoi on s’intéresse. On peut par exemple montrer qu’il y a environ 10 % de victimes qui portent plainte, c’est une des suites du viol. Dans les enquêtes, on peut aussi calculer le pourcentage de femmes qui s’adressent à des associations, à des médecins. Si on s’intéresse plus généralement à leur parcours, il serait très long de rentrer dans le détail des parcours des victimes de violences, mais j’ai pu montrer dans ma thèse qu’existe une espèce de discours générique qui tend à faire des victimes de viols, des victimes à vie, qui montrerait qu’il est très difficile de s’en remettre...Il y a un discours comme ça porté par un certains nombres d’acteurs selon lequel le viol constituerait une forme de souillure à vie dont il serait impossible de se débarrasser. On constate en fait, finalement, que **pour une grande part des victimes, elles arrivent à avoir des trajectoires et des parcours finalement assez peu différents des femmes qui ne sont pas victimes, même si on ne peut pas négliger le fait qu’elles rencontrent des difficultés plus importantes dans un certains nombres de domaines.** Tout cela devant être modulé en fonction du type de violence sexuelle qu’elles subissent, de l’âge auquel ces violences interviennent, du type d’auteurs qui commettent ces violences.

Pour ce qui est d’un changement dans le profil des auteurs, comme je l’ai dit, on n’est pas en mesure, à partir des statistiques qui existent sur les violences sexuelles, de parler d’une réalité, de ce qu’est réellement l’évolution du phénomène du viol. On peut parler de la façon dont il est pris en compte, la façon dont les victimes s’expriment dans la société. Ce que j’ai montré c’est qu’on constate que **les victimes d’hommes proches ou très proches prennent plus la parole maintenant qu’elles ne le faisaient dans les années 70 ou dans les années 80.** La part des violences commises par des hommes proches ou très proches prend une plus

grande importance dans la parole des victimes et dans les politiques publiques, mais il est quasiment impossible de dire s'il y aurait une évolution du viol en lui-même et quelle serait la nature de cette évolution.

Réponse de Christelle HAMEL : Je vais répondre sur la question concernant le discours, et en fait, sur les mots que les femmes et les hommes utilisent pour parler de la violence et la conséquence que ça peut avoir dans les enquêtes. Les enquêtes essaient au maximum de ne pas utiliser des termes génériques et en l'occurrence on ne demande pas aux personnes « avez-vous été l'objet de violences conjugales au cours des douze derniers mois ? ». Vous avez compris qu'on pose plein d'autres questions qui sont formulées sur le mode : « au cours des douze derniers mois, avez-vous été insulté-e par votre conjoint ou votre conjointe ? » « Oui, non, et si oui, à quelle fréquence ». Donc on répète les questions comme ça, en décrivant des actes, plutôt qu'en les nommant. Donc on enregistre le fait d'avoir été giflé, poussé, bousculé et on ne dit pas que ça c'est une agression. Et c'est important parce que c'est ce qui permet au maximum de neutraliser la subjectivité des personnes à l'égard de la violence. Cela dit, **il est quand même évident qu'on n'arrive pas complètement à contrôler la différence socialement construite du rapport à la violence des femmes d'une part, et des hommes d'autre part.** Par exemple sur la question des violences sexuelles (je parle là des situations de violences sexuelles par le conjoint ou la conjointe), la question qui est posée est : « au cours des 12 derniers mois, avez-vous subi un rapport sexuel forcé ? ». Ensuite il y a une deuxième question, si la réponse positive, « comment avez-vous été forcé par le chantage affectif ? Par la menace ? Ou par la violence physique ? ». Ce n'est pas présent forcément dans toutes les enquêtes mais il y a là une possibilité de distinguer, concrètement, le moyen qui a été utilisé pour forcer la personne. Et là on voit ressortir des différences assez fortes entre les femmes et les hommes. Les hommes déclarent majoritairement que le moyen qui a été utilisé a été le chantage affectif et que les femmes répondent par la menace ou l'usage de la violence physique. Ce sont les résultats tirés de l'enquête ENVEFF qui a été réalisé à la Martinique et qui, à la différence de l'ENVEFF métropole a été faite auprès des deux sexes. Il y a donc **une nécessité pour faire ressortir les différences de genre de contextualiser la violence, et quand une violence est déclarée, d'approfondir le contexte dans lequel elle s'est produite.** Et aussi d'aller plus loin en cherchant à repérer comment la personne a vécu d'un point de vue plus subjectif les conséquences de ces violences, c'est-à-dire le fait d'avoir ressenti la peur, de se sentir angoissé, etc. Ce qui probablement permettrait aussi de mieux différencier les types de violences subies par les femmes, les types de violences subies par les hommes et surtout leurs conséquences et le rapport subjectif de chacun des deux sexes à la violence subie.

Alors autre chose, comme il a été mentionné au tout début, on est en train de mettre en place à l'INED¹⁹, et Alice DEBAUCHE fait partie de l'équipe porteuse du projet, un

¹⁹ Institut national des études démographiques

renouvellement de l'enquête ENVEFF avec cette fois ci une extension de l'enquête à la population masculine. L'enquête s'appelle VIRAGE²⁰, Violences et RAports de Genre. Dans ce cadre, on est en train de faire des tests en particulier sur la population masculine pour comprendre comment ils reçoivent le questionnaire et ce qu'on enregistre auprès d'eux précisément. Il faut bien dire que sur les tests qu'on a fait, il y a tout un tas de questions qui leur sont posées, auxquels beaucoup d'hommes réagissent avec de l'ironie, par exemple les questions sur le fait d'avoir été suivi dans la rue, ou d'avoir subi des attouchements sexuels dans l'espace public. On a eu des enquêtés assez nombreux qui nous ont fait des réponses du type : « ah, non ça ne m'est jamais arrivé mais j'aurais bien aimé ». On voit bien là qu'il y a des questions qui font sens pour les femmes et qui ne font pas vraiment sens pour les hommes. En revanche, quand on va sur le terrain des bagarres, il y a là peut-être des choses à explorer davantage du côté des hommes.

Il nous semble aussi que sur la question des violences sexuelles, la terminologie « rapport sexuel forcé » n'est peut-être pas très adaptée pour les hommes pour lesquels on pense que des situations de violences sexuelles sont peut-être plus fréquemment que pour les femmes, des situations de violences sexuelles dans les cadres collectifs, c'est-à-dire avec plusieurs auteurs, dans des contextes de type bizutage par exemple et que le viol est davantage un viol par l'utilisation d'objets, etc. Le terme « rapport sexuel forcé » renvoie quand même à une relation, « rapport sexuel » renvoie à une relation d'intimité entre deux personnes ce qui ne correspond peut-être pas au vécu des violences subies par les hommes. Il y a une nécessité quand même d'approfondir notre méthodologie d'enquête et d'enregistrement des faits parce que, par ailleurs, si je suis un peu sceptique sur les résultats de l'enquête cadre de vie concernant les violences conjugales telles qu'elles sont déclarées et enregistrées auprès des hommes, il me semble qu'il est nécessaire également de mesurer les violences auprès des hommes mais qu'il faut le faire mieux.

Question: Ce que j'ai trouvé très intéressant dans les différentes enquêtes que vous avez montrées, c'est de voir comment les violences s'ancrent dans l'enfance, et d'ailleurs on voit très bien que, quand les lois de protection de l'enfance se renforcent dans les années 1990, on arrive aussi à mieux, je dirais, accompagner les enfants dans leur plainte. Mais j'avais une question plus précise : est-ce qu'on a une enquête qui fait un lien entre les violences subies dans l'enfance et les violences subies à l'âge adulte ? Que l'on soit homme ou femme, évidemment.

Question : A-t-on mesuré les violences consécutives à la volonté de séparation des femmes au moment des divorces ? il semble y avoir une violence très forte parfois.

²⁰ Enquête VIRAGE : Violences et RAports de GEnre : Contextes et conséquences des violences subies par les femmes et les hommes

Question : C'est plus une réflexion. Je pense que les chiffres nous donnent un aperçu, comme on l'a vu, assez fluctuant, de ce qu'il en est, mais je veux soulever quand même la question de l'aspect psychologique. Depuis ce matin, on a peu abordé l'aspect psychologique de cette question de la violence et notamment les effets sur les enfants. Je viens d'apprendre à la pause que l'action « petits yeux, petites oreilles »²¹ de Strasbourg venait de fermer. L'action « les mots pour le dire »²², qui accompagnait les auteurs de violences, s'est également arrêtée. Donc je pose la question des moyens donnés aux associations, pour qu'elles puissent tenir la route lorsqu'elles mettent en place des actions qui sont vraiment de l'ordre de la prévention. Les chiffres nous parlent bien : à 10-11 ans, 50% des enfants peuvent avoir subi de la violence, quelles sont les actions de prévention faites en CE2, CM1, CM2 ? Puisque si on fait de la prévention, c'est avant 11 ans. Idem au niveau des actions de prévention et de santé. Pour favoriser le fait que les femmes portent plainte, quels sont les moyens donnés actuellement pour que les femmes puissent porter plainte ?. Quand on voit ce qui se passe dans les urgences, une femme sur deux fait demi-tour après 3h d'attente et après elle doit encore faire 3h d'attente au Commissariat.

Réponse d'Alice DEBAUCHE : Evidemment, cette question est tout à fait importante. En tant que sociologue et universitaire, je suis très mal placée pour dire quelque chose des moyens alloués aux associations, même si je ne peux que regretter qu'ils soient souvent un peu trop faibles. Juste une petite précision dans les données que j'ai exposées, ce n'est pas 50 % des enfants de moins de 10 ans qui ont subis des attouchements mais **ce sont 50 % des attouchements qui sont subis avant 10 ou 11 ans**, juste pour relativiser un tout petit peu. Même si c'est une proportion importante d'enfants qui sont victimes, il ne faut pas non plus accentuer le trait.

Pour ce qui est du lien entre les violences, notamment sexuelles dans l'enfance et les violences subies à l'âge adulte, les données de l'enquête ENVEFF, qui datent donc de 2000, avaient montré qu'effectivement, **les femmes qui ont subi des violences dans l'enfance sont plus souvent victimes que les autres de violences à l'âge adulte, notamment dans les relations conjugales mais aussi dans le cadre du travail**. Alors ce résultat est tout à fait important. Malheureusement il y avait des effectifs de victimes un tout petit peu trop faibles dans cette enquête pour permettre d'aller vraiment plus dans le détail et de comprendre les dynamiques qui sont à l'origine de ce lien entre violences sexuelles dans l'enfance et violences à l'âge adulte. Tout ce qu'on peut montrer c'est qu'effectivement, il y a une proportion plus grande qui les subit à l'âge adulte.

²¹ Action portée par l'association REGAIN

²² idem

On espère avec cette nouvelle enquête ²³ dont parlait Christelle HAMEL tout à l'heure, qui va porter sur un échantillon beaucoup plus large de personnes, avoir les moyens de mieux comprendre les dynamiques. C'est l'un des objectifs de l'enquête que de faire ce lien entre ce qui se passe dans l'enfance (d'ailleurs pas seulement les violences sexuelles, mais aussi les violences auxquelles les enfants peuvent être exposés, par exemple les violences que subirait leur mère dans le cadre conjugal) et des violences subies à l'âge adulte. On espère avoir plus d'éléments pour travailler sur les dynamiques, parce que montrer une corrélation, un lien statistique, ne suffit pas toujours à comprendre ce qu'il y a derrière.

Complément de Christelle HAMEL. Sur la question des séparations effectivement, c'est quelque chose de connu désormais : le moment de la séparation est un moment où **il peut y avoir une recrudescence de la violence parce que c'est précisément le moment où la personne qui subit les violences brise la relation d'emprise.** Ça, l'enquête ENVEFF avait permis de le mettre au jour mais c'est par ailleurs quelque chose qui est régulièrement observé. Concernant les conséquences psychologiques, effectivement, l'enquête VIRAGE comportera comme c'était le cas pour l'ENVEFF, tout un module consacré à l'enregistrement de l'état de santé de la personne, l'état de santé physique et l'état de santé mentale, avec un enregistrement notamment des tentatives de suicide, des troubles du sommeil, des troubles de comportement alimentaire (anorexie, boulimie), et aussi des comportements addictifs (consommation d'alcool et de psychotropes, toxicomanie). L'ensemble de ces problèmes ne sont pas forcément liés à des expériences de violence mais on peut faire l'hypothèse, évidemment que, l'expérience des violences a ce type de conséquence, et l'objectif c'est donc de pouvoir alerter les acteurs de la santé que quand ces symptômes sont observés chez des patients, peut être que le problème qu'il faut soigner d'abord c'est justement les violences qui ont été subies.

Femmes oubliées de l'Histoire

Manifeste de Fanny RAOUL « Opinion d'une Femme sur les Femmes » mis en voix, en espace et joué par Typhaine D

Typhaine D est comédienne, autrice, metteuse en scène, professeure et militante féministe.

Ce spectacle autour du texte de Fanny Raoul, et d'autres, également outils de conscientisation féministe que Typhaine D a écrit et joue seule en scène, sont toujours en cours de diffusion dans les pays francophones actuellement. Pour organiser une représentation d'un de ces spectacles ou pour recevoir plus d'informations, vous pouvez écrire à info@typhaine-d.com, ou vous rendre sur son site internet www.typhaine-d.com

²³ Enquête VIRAGE

Le texte de Fanny Raoul « *Opinion d'une Femme sur les Femmes* » a été réédité aux éditions du Passager Clandestin en 2011, et préfacé par Geneviève FRAISSE. Vous pouvez vous le procurer ici : <http://lepassagerclandestin.fr/catalogue/reéditions/opinion-dune-femme-sur-les-femmes.html>

Applaudissements

Après cette lecture, je voudrais juste dire à quel point, c'est émouvant de lire ce texte devant autant de femmes. Je dis de « femmes » parce que Fanny RAOUL, n'écrit que pour elles. Et cela tombe bien parce que je ne joue que pour elles... C'est donc un moment très important parce que je pense que c'est la première fois que d'un seul coup autant de femmes prennent connaissance de ce texte. Fanny Raoul a été complètement rayée de l'Histoire alors qu'il devrait y avoir des rues, des lycées, des collèges à son nom. Je vous remercie beaucoup pour elle. Merci.

(Applaudissements)

■ Table ronde : L'espace public, un lieu de violences ?

Animatrice : Nicole GREIB

Intervenants : Marylène LIEBER, Marie- Noëlle BAS, Marie- Christine BERNARD-HOHM et Yves RAIBAUD , Collectif de femmes d'Aubervilliers

Introduction par Nicole GREIB (Planning familial)

Vous êtes dans la rue, dans une zone piétonne ou sur un large trottoir, vous êtes une femme, un homme s'approche en sens inverse. Au moment, où vous aller vous croiser qui va dévier de sa trajectoire pour laisser la place à l'autre ?

Une amie de la commission égalité des genres²⁴ nous a raconté son expérience et ses observations : Quand elle est en France, c'est toujours elle qui doit s'écarter. J'ai moi-même fait l'expérience, qui donne les mêmes résultats quand on est à vélo. Par contre, dans les rues de Madrid, toujours selon cette amie, il n'en est pas de même, les hommes s'écartent. Impolitesse, mépris, goujaterie, politesse, condescendance, galanterie... pourrait- on parler d'une double facette de la violence invisible dans l'espace public ?

Et pour débattre du sujet de cet après- midi, espace public, un lieu de violences, je passe tout d'abord la parole à Madame Marylène LIEBER.

Genre, violences et espaces publics : quelle mobilité pour les femmes ?

Marylène LIEBER

Sociologue, chercheuse à l'université de Neuchâtel et chercheuse associée au Centre d'étude français sur la Chine contemporaine à Hong Kong.

Bonjour. Je vous remercie pour cette présentation, je vous remercie de m'avoir invitée aujourd'hui à parler de mes travaux. D'abord, petite chose, c'est un détail, mais j'ai eu une promotion depuis, je suis professeure à l'université de Genève. Voilà !

La question de la mobilité des femmes dans la cité est une question récurrente. Est- ce- que les femmes peuvent se déplacer dans les espaces publics sans restriction ? Est- ce qu'elles peuvent le faire de la même manière que les hommes ? Est- ce qu'on voit des différences entre les femmes?

Si on en croit les conseils de sécurité aux femmes, qui émanent de la direction centrale de la sécurité publique française qu'on peut voir d'ailleurs sur leur site Internet, les femmes sont une population spécifique, à qui il importe de faire des recommandations. Ces

²⁴ Commission égalité femmes – hommes mise en place par la Ville de Strasbourg

conseils recommandent, on le voit sur cette diapositive (*projection en fond de scène*), la plus grande prudence lorsque les femmes se promènent dans la rue, ils les incitent à prendre des précautions élémentaires telles que de marcher toujours d'un pas énergique et assuré et, de ne pas donner l'impression d'avoir peur. Alors bien sûr si ces conseils ont pour but évident de prévenir les femmes de certains dangers qu'elles courent, ils mettent surtout en évidence qu'à l'heure de l'égalité formelle entre les sexes, une femme seule ne devrait toujours pas flâner sur la voie publique, ne devrait toujours pas s'afficher trop ostensiblement au risque de se faire agresser. Alors derrière ces recommandations bienveillantes de la police se cache un sous-entendu qui veut qu'une femme qui ne prendrait pas ses précautions, qui ne ferait pas attention, c'est-à-dire qu'elle « s'exposerait », je pense que les guillemets sont audibles, qu'elle « s'exposerait » en se promenant seule dans des endroits déserts qui plus est si sa tenue est considérée comme provocante, eh bien ! Cette femme serait alors en partie responsable de son sort, si les choses en venaient à tourner mal. Donc on comprend qu'il existe ce qu'on pourrait appeler une forme de consensus tacite, intériorisé par les femmes elles-mêmes, qui associe espace public, féminité et danger.

Si évidemment les espaces publics ne sont pas proprement interdits formellement les femmes ne peuvent se mouvoir dans la cité que sous certaines conditions. Alors, **ce différentiel sexué de la mobilité reste un enjeu social encore trop peu visible, une forme de discrimination sexuée qui n'est vraiment que trop rarement discutée.** Cette question, de ce qu'on appelle en sociologie **le harcèlement de rue, qui va des remarques sur l'apparence physique aux agressions sexuelles en passant par les propositions sexuelles, les menaces, les insultes en tous genres, à l'encontre des femmes.** Eh bien ! C'est une question récurrente, qui apparaît et disparaît des débats publics au cours des quarante dernières années. C'était une question qui était déjà très présente dans les années 1970, en lien avec les revendications à l'époque, à l'encontre de la banalisation du viol, les féministes de l'époque dénonçaient, on le voit sur cette diapositive, les normes sociales qui veulent que les femmes ne peuvent pas se mouvoir librement dans les espaces publics. Elles soulignaient l'existence d'un continuum de violence qui allait de ces remarques sur l'apparence physique au viol et ceux en lien avec l'ordre social sexué. Dans les termes de l'époque, je les cite, « les femmes doivent se protéger, notamment grâce à la présence d'un homme, d'un gardien ». Elles sont sans arrêt questionnées, interpellées, sommées de se justifier d'être seules.

Alors, après avoir disparu partiellement de la scène publique, politique et médiatique, hormis évidemment dans quelques espaces associatifs mais qui n'avaient pas forcément la force de publicisation de la question, ces dénonciations réapparaissent aujourd'hui sous plusieurs formes, principalement deux formes : une première forme, dans la continuité des revendications féministes, notamment avec des marches de nuit des femmes, il y en a eu une en Suisse l'année passée, il y en a eu une en France au mois de mai cette année, avec aussi les marches des salopes, les Slutwalks, il y en aura une à Genève samedi, ou avec le mouvement Hollaback, qui incite les femmes à parler de ces violences

trop courantes et trop peu reconnues dans les espaces publics à leur rencontre. Cela dit les formes de harcèlement de rue qui font le plus parler d'elles sont, elles, fortement racialisées.

On en a parlé brièvement ce matin, cette deuxième forme de dénonciation sous-entend que les violences à l'encontre des femmes dans les espaces publics seraient un phénomène nouveau, qui n'existerait aujourd'hui qu'en raison d'une présence d'une population masculine d'origine étrangère et de religion musulmane, dans les espaces publics. Alors l'analyse qui est proposée des rapports sociaux y est le plus souvent réduite à une analyse en termes culturalistes, qui présente la religion musulmane de façon complètement monolithique, où la sexualité serait tabou, les hommes frustrés sexuellement d'où leurs assauts. Alors, je fais ici référence au film de Sofie PETERS²⁵, qui a fait grand bruit l'an dernier, on en voit une image ici, on voit que c'est un quartier fortement d'immigration. Ce film a fait beaucoup parler de lui l'an dernier tant est si bien que les autorités de Bruxelles, où le film a été tourné ont instauré un délit de harcèlement sexuel et que dans la foulée il n'y a eu pas moins de trois articles dans le journal Le Monde, trois articles sur la question du harcèlement de rue à l'encontre des femmes. Alors tout ça pour dire qu'effectivement et bien c'est une question qui n'est pas neuve, qu'elle ré-émerge aujourd'hui comme un problème public parfois sous une forme racialisée qui est largement contestable mais qui permet tout de même de faire ré-émerger un débat qui lui fort heureusement ne suit pas forcément les termes racialisés dans lesquels il est parfois posé.

Alors dans mes travaux sur les violences dans les espaces publics, le sentiment d'insécurité et les politiques publics en la matière que j'ai effectué à Paris et dans sa région début les années 2000, cette association entre féminité, espace public et danger était souvent présentée par mes interlocuteurs et mes interlocutrices à la fois comme évidente et comme paradoxale. Evidente parce que **bien que les femmes sont généralement plus nombreuses que les hommes à déclarer éprouver un sentiment d'insécurité, les chercheurs et les politiques considèrent la plupart du temps ce décalage comme le reflet d'une vulnérabilité naturelle plus grande des femmes** contre laquelle il n'y aurait pas grand-chose à faire puisque ce serait une question de nature et que évidemment sur la nature l'action publique ne peut rien.

Paradoxale aussi dans le même temps parce que certaines études générales de victimation qui sont, on en a parlé, et Christelle HAMEL en a parlé ce matin, qui sont des enquêtes qui interrogent un échantillon de population sur diverses formes de préjudices qu'ils auraient subi l'année ou les deux années précédentes montrent qu'il y a un paradoxe puisque les femmes sont plus nombreuses à déclarer avoir peur de l'extérieur quand bien même elles sont moins souvent victimes que les hommes dans les espaces publics et qu'elles sont, comme on l'a souligné largement ce matin, comme l'ont soulignées les féministes le

²⁵ Documentaire « femmes de la rue » 2012

plus souvent victimes d'hommes qu'elles connaissent. Alors la grande majorité, on le sait, des violences envers les femmes étant les violences dans le couple ou envers une ex conjointe. Donc ce paradoxe qui veut que les femmes aient peur de crimes dont elles seraient relativement épargnées. De ce fait, ni les politiques publiques de sécurité pour lesquels pourtant le sentiment d'insécurité est un indicateur central, ni les politiques en matière de violences à l'encontre des femmes ne prennent généralement en considération les peurs déclarées par les femmes puisqu'elles seraient le simple reflet de cette vulnérabilité naturelle ou alors une fantasmagorie sans rapport avec la réalité.

On pourrait dire en fait que certains arguments féministes sont repris mais quelque peu dévoyés pour des intérêts différents parce que c'est vrai que notamment les géographes féministes ont montré le caractère proprement idéologique de la mise en exergue des violences dans les espaces publics qui laisse dans l'ombre l'ampleur des violences dans le couple et qui contribue à dessiner une division socio sexuée, je vais y arriver, de l'espace et du temps. C'est vrai que associé espace public et danger contribue en effet à renforcer cette philosophie qui associe le féminin et l'espace privé, le masculin et l'espace public et que cela permet de réaffirmer cette division sexuée de l'espace et du temps et donc une forme de contrôle social sexué. Alors si cette dimension idéologique est absolument indéniable, j'aimerais souligner que, en se basant sur les paroles et les pratiques des femmes, on peut affirmer que ce paradoxe qui veut que les femmes ont peur des lieux où elles sont peu agressées n'est pas si paradoxale, que la contradiction n'est qu'apparente et puis que cette vulnérabilité aux violences notamment les violences sexuelles loin d'être naturelles, évidentes est au contraire le fruit d'une construction sociale constamment réactualisée par l'usage de la rue, par les représentations et les pratiques dans les espaces publics où existent en fait diverses interactions potentiellement violentes auxquelles les femmes sont confrontées quotidiennement mais qui ne seront jamais enregistrées par les statistiques officielles. Donc **penser en termes de genre la peur des violences n'apparaît non pas comme le reflet d'une vulnérabilité plus grande des femmes qui serait propre à leurs sexes mais comme le fruit de rapport de pouvoir inhérent aux rapports sociaux de sexes.**

Alors si les violences à l'encontre des femmes sont le plus souvent le fait des proches dans les espaces domestiques il y a de nombreux actes à l'encontre des femmes qui sont trop souvent considérés comme anodins qui ne correspondent pas à l'inattention civile qui est la modalité usuelle de sociabilité entre inconnus dans l'espace urbain, c'est-à-dire que l'on fait un peu comme si les autres n'existaient pas, on vogue à ses occupations en fardant une distance sociale dans les interactions avec les personnes qui ne sont pas dans notre entourage proche. Eh bien au contraire les femmes expérimentent très souvent des remarques sur leurs apparences, des interactions trop intimistes des attouchements voir des agressions qui mettent mal à l'aise, qui mettent à mal pardon cette règle usuelle d'interaction et viennent rappeler aux femmes qu'elles sont vulnérables en tant que femmes et permettent finalement d'expliquer les peurs qu'elles ressentent lorsqu'elles déambulent en dehors de chez elles.

Les enquêtes qualitatives révèlent en effet que ce ne sont pas seulement les brutalités corporelles directes qui réactualisent un climat qui rappelle constamment aux femmes qu'en tant que femmes elles courent un danger potentiel mais elles sont confrontées à toute une série de brimades quotidiennes, considérées comme n'étant pas très graves, banales, anodines, typiques de la galanterie française et qui sont ressenties par les femmes interrogées dans les diverses enquêtes comme autant de source probable de dérapages et d'agressions. La raison principale pour lesquelles ces femmes ont peur est qu'elles ne savent pas où une interaction non voulue avec un inconnu peut mener. Elles anticipent en fait constamment le risque de dérapage parce qu'elles ont expérimenté la plupart du temps le fait qu'un refus ferme à l'égard d'un soi-disant compliment entraîne la plupart du temps des insultes ou des propos dégradants.

Alors ces remarques, ces gestes déplacés, ces intrusions a priori anodins, mais que les femmes redoutent parce qu'ils sont porteurs de problèmes potentiellement plus graves, apparaissent extrêmement courants. Ils ne sont généralement pas mentionnés parce que effectivement, comme je l'ai dit, rien de grave n'est arrivé au final et parce que sans doute les femmes se considèrent souvent comme quelque peu coupables de s'être mises dans des situations dont on leur avait toujours dit qu'elles étaient des situations de danger objectives. Donc ces désagréments vécus par les femmes dans les espaces publics contribuent évidemment à renforcer leurs sentiments de crainte de ne pas être tout à fait à leur place lorsqu'elles déambulent dans les espaces publics. On trouve une première nuance ici à ce paradoxe : les divers désagréments auxquelles les femmes sont confrontées, auxquels elles ont à faire face dans leurs usages des espaces publics, n'apparaissent dans aucune statistique si ce n'est des enquêtes qui mesurent spécifiquement ce type d'interaction.

Ces actes ont une incidence sur les pratiques des femmes et sur une forme d'auto restriction dans les espaces publics. **Elles n'ont pas seulement incorporé les discours qui les construisent comme femmes, comme vulnérables, comme physiquement impuissantes en particulier face aux hommes et aux agressions sexuelles, mais elles ont également expérimentées des interactions non voulues et agressives avec des hommes inconnus et donc elles agissent en conséquence en adoptant des pratiques restrictives.** Alors que les femmes se présentent ou non comme craintives, qu'elles disent ou pas « oui moi j'ai peur dans les espaces publics », il apparaît que les femmes toutes origines confondues, mettent en œuvre des précautions lorsqu'elles déambulent dans les espaces publics qui viennent encore une fois réaffirmer la ségrégation sexuée de ces mêmes espaces.

Alors, quand leur usage des espaces publics n'est pas largement restreint par les charges qui leur incombent en termes familiaux, c'est vrai que les mères de famille sont rarement seules, sans tâches précises, dans les espaces publics. Eh bien les femmes adoptent des degrés divers de pratiques d'auto exclusion. Je ne vais pas les citer toutes ici mais l'attitude la plus courante c'est une stratégie d'évitement volontaire de lieux ou de moments de la journée qui sont considérés comme plus dangereux. Certaines femmes

évitent de sortir même après une certaine heure obéissant à une sorte de ce qu'on appelle un « couvre-feu virtuel ». Mais la plupart des femmes ne renoncent pas à l'usage de la rue et donc vont mettre en œuvre ces précautions en faisant des détours pour ne pas passer par un parc ou une rue sombre, en pensant à la façon de s'habiller le matin en fonction des modalités de retour et de l'heure, pas de jupe, pas de talons pour pouvoir courir. Et donc **la plupart des femmes élaborent des stratégies, des tactiques pour faire face aux inconvénients qui découlent de leurs usages des espaces publics en tant que femmes.**

Elles passent leur temps finalement à jauger les dangers que peut représenter un homme ou un groupe d'hommes lorsqu'elles se promènent dans la rue. Elles mettent vraiment en œuvre ce qu'on appelle une vraie vigilance mentale. Forcément ces pratiques ont une incidence sur leur insertion dans les espaces publics. En tous les cas, ce n'est pas des lieux qu'elles peuvent s'approprier de la même façon que les hommes parce qu'elles se sentent vulnérables en raison de leur appartenance de sexe. Donc on trouve là une seconde nuance au paradoxe dont je parlais puisqu'on a une forme d'auto restriction qui peut expliquer que les femmes sont moins souvent dans les espaces publics après une certaine heure et donc moins exposées aux agressions : on peut pas être agressé là où on ne se trouve pas.

Alors pour terminer, j'aimerais insister vraiment sur le fait que, dès lors que l'on ne se limite pas aux seules plaintes enregistrées mais qu'on considère les violences comme un continuum d'actes divers qui peuvent importuner, humilier, blesser, les peurs des femmes et les tactiques qu'elles mettent en œuvre ne sont pas complètement dissonantes au regard du nombre tout de même relativement important d'agressions subies par les femmes dans les espaces publics et des désagréments quotidiens auxquels elles font face.

Une fois ce constat posé, il importe de ne pas tomber dans une forme de misérabilisme. Les diverses actions des femmes comme les marches de nuit ou l'occupation des espaces comme des cafés dont on va parler plus tard, montrent au contraire que les femmes sortent, veulent sortir, qu'elles maîtrisent diverses techniques et procédures de protection inhérente à leur présence dans les espaces publics. L'observation des pratiques féminines montre qu'elles développent des véritables savoir-faire, fruits des discriminations dont elles font l'objet et qui résultent d'un long apprentissage de régulation de leurs mouvements dans les espaces publics. En adoptant un point de vue de genre, le sentiment d'insécurité déclaré par les femmes (qui est généralement plus élevé que celui des hommes) n'a donc rien de paradoxal et il n'est en aucun cas le prolongement logique d'une vulnérabilité naturelle ou essentielle des femmes. Au contraire, il fait partie intégrante de la construction socio-sexuée des identités.

Le développement normatif d'un individu de sexe féminin comprend l'apprentissage des moyens pour faire face aux peurs des violences à son encounter, l'apprentissage des moyens pour se mouvoir en évitant les dangers. La construction sociale

de la féminité se fait notamment au travers de la construction d'une vulnérabilité sociale présentée comme naturelle des femmes aux violences.

Dernier élément face à ce constat, il y a diverses politiques qui ont été proposées dont les marches exploratoires, les wagons réservés aux femmes le soir, les conseils de la police, j'aimerais surtout pour terminer souligner deux choses. D'abord, l'importance de parler de cette question pour ne pas laisser la division sexuelle des espaces se perpétuer. L'importance de monter une campagne de prévention sur les violences dans les espaces publics et les peurs qui ne postulent pas que les femmes sont vulnérables par essence. Deuxième élément : l'importance de **penser le harcèlement de rue comme un phénomène non pas racialisé mais relatif aux rapports sociaux de sexe** c'est-à-dire comme une question de pouvoir qui renvoie à la dimension sexuée de toutes les sociétés. Merci.

(Applaudissements)

L'usage de la ville par les femmes

Marie Christine BERNARD-HOHM

Ethno-urbaniste, chargée d'étude à l'agence d'urbanisme de Bordeaux métropole Aquitaine

Bonjour je parle après finalement mon maître à penser Marylène LIEBER mais dont j'ai largement utilisé tous les concepts, tout le vocabulaire pour réaliser cette première étude qui est, en fait, une première à l'intérieur d'une agence d'urbanisme. Une agence d'urbanisme est un lieu où on essaye d'aider la décision politique. Il y en a cinquante en France.

Alors il y a des urbanistes, des géographes, des architectes. Moi je suis anthropologue urbaniste c'est-à-dire que je viens mettre un petit peu le grain de sable sur la question de la vulnérabilité des populations, et ceci depuis vingt ans. J'ai beaucoup travaillé sur le vieillissement, le handicap, évidemment tous les aspects de précarisation des familles etc. . Et là tout d'un coup, un beau jour de 2010, notre président Vincent FELTESSE a lancé cette idée de travailler sur la ville vue par les femmes. C'était surtout à moi évidemment qu'il avait lancé cela parce que les études qualitatives sont assez rares. Me voilà donc partie sur un questionnement dont j'ignorais pas mal de choses et j'étais un petit peu dans ce brouillard qui caractérise la question de la mixité dans l'espace public. C'est qu'on a l'impression que, en fait, il y a mixité, que les biens publics existent, et que le citoyen est une notion globale pour laquelle tout est fait. Il y donc eu une porte ouverte très intéressante, par un élu qui portait cette idée et un élu homme : c'était formidable. La deuxième chance est que l'agence a accepté de travailler avec l'université : j'ai donc pu rencontrer Yves RAIBAUD qui

avait déjà commencé à travailler sur la question de la mixité. Et nous avons produit une étude²⁶.

On va tricoter un petit peu la présentation. Je vais juste en dire trois mots. Elle a été livrée en 2011 et elle montre qu'historiquement l'espace public est clairement perçu comme un attribut masculin, symbole de son engagement citoyen et de sa puissance politique. C'est certain : tous les entretiens l'ont confirmé. Aujourd'hui encore, les femmes n'y jouissent pas de la même légitimité. Malgré une impression globale de fréquentation mixte, la ville de Bordeaux n'échappe pas à la règle et distille des codes secrets prescrivant des usages plus ou moins féminins selon l'heure ou la nature des espaces publics fréquentés. Nous en viendrons à illustrer les cartes. Je passe la parole à Yves.

Yves RAIBAUD

Géographe, maître de conférences à l'université de Bordeaux

Très concrètement, il s'agit de trois enquêtes sur les effets concrets du genre dans la construction de la ville, sur une communauté urbaine d'environ un million d'habitants. On exagère toujours un peu : c'est neuf cent mille et quelques.

Une première enquête sur les espaces publics destinés aux loisirs des jeunes. Une deuxième que nous avons faite avec Marie Christine BERNARD-HOHM et l'agence d'urbanisme sur l'usage de la ville par le genre. Troisièmement une observation sur six mois, opération de participation qui s'appelait le « grenelle de mobilité » auquel j'avais été convié comme géographe. Je n'étais pas là pour observer les rapports sociaux de sexes mais en fait ça sautait tellement aux yeux que j'ai fait un biais d'enquête. Je n'ai fait que ça pendant six mois, c'était très intéressant.

Première enquête, très rapidement, sur les équipements, espaces publics destinés aux loisirs des jeunes. C'est une enquête que nous avons menée dans le cadre d'une thèse de doctorat avec Edith SOULTZ sur les loisirs des jeunes d'agglomération bordelaise : deux tiers des usagers des espaces publics et trois quarts des dépenses publiques profitent aux garçons tous équipements et loisirs confondus. C'est-à-dire que, même si on met les médiathèques, les salles de danses, les etc., on n'arrive pas à une égalité. Loin de là. On a donc trois quarts des budgets qui sont consacrés aux garçons !

Deuxième élément, élément majeur à mon avis : les filles décrochent massivement à partir de la sixième. Elles sont en centre de loisirs, elles sont dans le club de sport, elles sont dans les écoles de musique et à partir de la sixième petit à petit elles disparaissent. Et on ne

²⁶ <http://www.aurba.org/Etudes/Themes/Populations-et-modes-de-vie/L-usage-de-la-ville-par-le-genre-les-femmes>

trouve plus que les garçons dans les loisirs en particulier pendant les temps de vacances, les séjours etc.

Troisième constat : les équipements de loisirs sportifs d'accès libre (parc, stades) sont exclusivement occupés par des garçons ainsi que les lieux de répétition, les scènes de musiques actuelles. Là, on regroupe aussi des chiffres qui intéressent le sport et la culture. Et notamment les cultures dites populaires, les scènes de musique populaire où on trouve une domination massive des hommes. C'est vrai aussi pour la musique classique, pour les chefs d'orchestre, les directeurs de conservatoire, etc.

Et ensuite quatrième constat : une étude plus ethnologique sur des lieux de sports ou de culture de ces garçons montrent qu'ils fonctionnent comme des maisons des hommes qui valorisent les garçons virils et dominants. On retrouve toutes les caractéristiques de ces lieux et leur accès basés sur un modèle masculin.

La première méthode que l'on a appliquée de cette étude était de prendre toutes nos données statistiques. Les agences d'urbanisme travaillent beaucoup avec des observatoires, avec le recensement de l'INSEE, les déplacements ménages, les données sociales des entreprises. On les a tous passés évidemment, comme il se doit au crible du genre et là on en a tiré une série de chiffres qui mettaient en évidence certes des choses qu'on savait déjà mais qui confortaient l'évidence. On a alors réalisé des petites cartes montrant par communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) les différences de salaires, montrant d'ailleurs que dans les communes populaires les différences étaient moindres entre les salaires à l'heure entre hommes et femmes. Plus on montait en grade dans la catégorie socio professionnelle, plus ces écarts s'affirmaient.

On a montré qu'évidemment dans l'organigramme de notre gouvernance (la communauté urbaine) nous avons sur 7 femmes sur 36 vice-présidents, au conseil général de la Gironde sur les 63 conseillers généraux 10 femmes, 85 conseillers régionaux d'Aquitaine : 39 sont des femmes, assemblée nationale 111 sont des femmes sur 577 députés. Ce qui place la France seulement au 18ème rang dans la liste des pays européens. Il est bien de recadrer ce que l'on sait déjà mais il est toujours important de la rappeler.

Les données statistiques ont montré également l'importance assez troublante quant à l'âge. En matière de vieillissement : on sait que les femmes vieillissent beaucoup plus longtemps, mais il y a un facteur accru de vulnérabilité avec un isolement dans le logement qui questionne énormément l'avenir à la fois de la révolution de la longévité et du destin des femmes seules dont on sait qu'elles ont quand même été le pivot des économies familiales auparavant.

Après ces rappels, une explication sur les cartes qui proviennent de groupes témoins. En effet j'ai procédé non pas par entretiens longs qualitatifs, mais par groupe témoin, par groupe focus. A partir des statistiques, a été visible la prédominance des femmes isolées, des familles mono parentales et de jeunes actives qui venaient s'installer à Bordeaux pour un premier emploi. Nous avons essayé de rencontrer des femmes et de les recruter selon ces caractéristiques surtout des femmes sans gardien, comme le disait Marylène LIEBER, c'est-à-dire obligées de se déplacer dans la rue en empruntant pour la majorité d'entre elles les transports en commun et sans avoir, le soir par exemple, un accompagnement ou sans la garantie systématique d'un mari.

Une première carte qui est comme tous les autres résultats de tas de discussions, de jeux etc. que nous avons mené durant huit heures avec les trois groupes successifs.

Cette carte de Bordeaux montre un amour pour la ville renouvelé. Quand on travaille pour établir un diagnostic, mener de la concertation avec les femmes, il est évident que jamais, elles ne vont nous révéler toutes leurs angoisses, toutes leurs tensions, toute cette pression qui est caractéristique de leur usage de leur espace public. Elles vont vous dire comme n'importe quel citoyen : « A Bordeaux c'est formidable », elles vous décliner des arguments : les aménagements des quais de la Garonne devenu un lieu merveilleux, l'installation du tramway, extrêmement apprécié, etc. Cette première impression de Bordeaux ville où on se sent complètement à l'aise mais déjà en revanche, sur cette carte, se dessinent des petits secteurs rouges qui posent problème Il y a une grande place agora phobique, un quartier d'habitat avec une dalle qui le soir reste extrêmement redoutée et qui est déserte d'ailleurs à partir de dix-huit heures, une énorme place étudiante. Des espaces occupés par des immenses terrasses où il y a évidemment des fêtes étudiantes et beaucoup d'alcoolisme en fait sur la voie publique. Ce sont des secteurs qui de jour comme de nuit sont des secteurs repoussoirs.

Donc voilà donc des faits qu'on observe en tant que citoyen. En tant qu'urbanisme et anthropologue, on note que si l'usage de la ville par les femmes est complètement dépendante des usages temporels. Ce sont les femmes qui tissent par leur relation dans l'espace toute la valeur socio- spatiale de l'espace. On le voit elles sont partout, aussi bien dans les secteurs de loisirs que les secteurs d'achat, les secteurs de déplacement, les secteurs de soins. En revanche s'il y a toujours ces territoires repoussoirs, la nuit tout s'inverse : on va parler des seuls deux ou trois endroits où les femmes n'ont pas peur la nuit : un secteur où il y a énormément de bars qui s'appelle le « salon urbain » où tout le monde est dehors et où les femmes acceptent d'aller le soir sans prendre toutes les précautions d'usage. C'est presque le seul parce qu'il y a un espace très très éclairé sur les quais alors que le reste est sombre et suscite des stratégies de restriction d'espace dont parlait Marylène LIEBER.

Ces études ont été complétées par trois études micro- géographiques sur lesquelles je passerai assez vite :

- une première sur un quartier de fêtes étudiantes : à l'intérieur dans un quartier un peu délaissé de Bordeaux près de la gare. Espace très vivant, où il y a toujours beaucoup de monde surtout en fin de semaine et où les étudiantes disent d'après les questionnaires se sentir très bien parce que dans les boîtes de nuit où elles sont, le public est filtré, que les garçons « lourds » sont expulsés par les videurs. Tout est fait pour attirer les filles avec des tarifs avantageux, elles sont les reines de la fête et elles se sentent très bien. Elles se sentent bien aussi sur le trottoir grâce à la succession de fumeurs, de videurs. Quelques prostituées sont là également parce qu'elles bénéficient de l'entourage et de la protection du public sur place. Ce lieu est vraiment très attractif pour les étudiantes qui s'y rendent en grand nombre souvent en groupe, à partir de onze heures- minuit du soir jusqu'à tard.

Le problème est celui du retour puisqu'à trois- quatre heures du matin, on peut avoir des examens le lendemain ou être un peu fatigué sans être sûr que les copines et les copains rentrent en même temps. L'angoisse commence alors puisque rien n'est fait tout autour : pas de lumière, espace sombre, pas de transports en commun la nuit, ... Là commence un retour très difficile vers les habitations, ce qui amène les jeunes étudiantes à mettre en place des stratégies qu'elles nous décrivent d'une façon assez précise : mettre ses talons hauts dans le sac, mettre un maxi sur la mini-jupe, avoir son téléphone portable allumé, avoir une bombe lacrymogène,... Toutes sortes de stratégies qui montrent qu'elles ont identifiées le danger réel que représente les agresseurs . Agresseurs qu'on retrouve partout où il y a des jeunes filles que ce soit dans les cités universitaires étudiantes, dans des lieux de fêtes. Bien des prédateurs connaissent, calculent leurs itinéraires pour être ou tenter leur chance dans ces quartiers.

- Deuxième quartier, la porte de Bourgogne : quartier très animé de jour comme de nuit.

Ce qui est intéressant c'est de voir les itinéraires. On a fait une espèce d'éthologie des trajets et on voit que les femmes ne descendent pas l'escalier qu'elles contournent alors que les hommes le descendent, que lorsqu'elles font du vélo sur les quais elles ne passent pas sous mais sur le pont et toutes sortes de choses comme ça qui indiquent que dans ce secteur, les femmes montrent effectivement leurs inquiétudes.

Ces entretiens ont montré que le tram est plébiscité par les femmes comme l'a montrée Marie Christine BERNARD-HOHM mais il est aussi l'objet d'une stratégie différenciée par les hommes et les femmes. Quand la nuit tombe, il y a de moins en moins de tram et donc plus de temps d'attente. Or le temps d'attente sur la place publique est un temps d'angoisse : une femme qui attend sur la place publique est souvent (on pourrait presque dire généralement) abordée. Sont mises en place des stratégies également pour rentrer dans le tram : un regard circulaire disent les femmes ou disent les personnes que l'on a interrogées

pour voir qui il y a dans le tram, rester près de la porte, choisir les places en cote à cote et pas en vis-à-vis. En là encore l'état de veille est permanent des femmes dans la ville la nuit parce qu'elles sont toujours à l'affût d'une éventuelle interaction avec des hommes qui va de la drague lourde à l'agression.

- Troisième élément : un parc public réaménagé qui fait l'unanimité dans ce quartier de la ville de Blanquefort, dans la banlieue de Bordeaux. Y sont faites beaucoup d'activités dans le parc, une occupation jusqu'à tard le soir dans la vie ordinaire, dans l'année. Mais se sont faites un certain nombre d'implantations notamment un skate parc, un local de répétition et puis un stade. Les itinéraires des femmes, on le voit très nettement dans les couloirs de circulation, évitent ces lieux qui sont des lieux pour les jeunes et qui en fait sont des **lieux masculins qu'on croit indispensable dans l'espace public et qui en fait vont créer des espaces repoussoirs dans les circulations des femmes.**

Ces enquêtes nous montrent une ville traditionnellement construite par et pour les hommes. On peut se poser la question de savoir si ça a un rapport avec l'investissement moindre dans la ville (ce qui induit une inversion des causes et des facteurs) . La présence moindre des femmes n'est elle pas explicable finalement par cette construction des villes qui serait une des causes de leur moindre investissement : si elles décrochent des loisirs par exemple, si on ne les encourage pas à aller dans les espaces publics et bien automatiquement elles vont prendre cette logique de repli sur la sphère privée. La manière dont leur présence dans la ville hors travail semble être réduite aux fonctions de mères. On voit bien, quand on interroge les élus, ceux qui ont fait des choses pour les femmes ont souvent pensé en terme de « couloir à poussette » notamment dans les parcs publics : on identifie les femmes à une catégorie bien précise. **Après avoir été des femmes qui sont des animatrices de la fête étudiante mais qui sont des proies potentielles dans la rue, elles deviennent des personnes qui ont une utilité dans la cité pour promener les enfants.**

Le fait que les femmes soient ou continuent à être considérées comme des proies possiblement consentantes est à lier à la persistance des agressions homophobes qui est évidemment en rapport avec le sexisme ambiant et qui a augmenté sensiblement (Bordeaux a été une des tristes capitales des manifs pour le mariage, la manif pour tous, des anti-mariages pour tous. SOS homophobie de Bordeaux a enregistré une explosion sur les standards d'appel pour agressions sexuelles).

Troisième élément de la recherche : le Grenelle des mobilités²⁷. J'ai participé comme géographe à ce grenelle : soixante-quinze pour cent des participants sont des hommes, cent pour cent des experts intervenants sont des hommes, quatre-vingt-dix pour cent du temps

²⁷ Le Grenelle des mobilités à Bordeaux a été lancé officiellement lors de la Coopérative métropolitaine des 2 et 3 décembre 2011. <http://www.lacub.fr/presse/le-grenelle-des-mobilites-en-mode-participatif>

de parole est occupé par les hommes, les femmes qui évoquent leur problème de famille etc. ne sont pas écoutées.

Des observations faites du 26 juin 2012 de 14h à 18h :

- 101 participants : 89 hommes 22 femmes,
- tribune : 5 hommes, 1 président et 4 rapporteurs d'ateliers,
- nombre d'interventions : hommes 39, femmes 7,
- temps de parole moyen hors rapporteurs : hommes 4 minutes, femmes 2mn50
- temps de parole hommes : 3h23, femmes : 17minutes (à la fin de l'après-midi)
- difficile pour les femmes de s'imposer : à 11 reprises des interventions sauvages des hommes qui coupent la parole : alors les femmes lèvent la main puis finissent par la baisser,
- invisibilité des femmes : à 5 reprises dans l'après-midi des femmes lèvent la main le président ne leur donne pas la parole,
- discours toujours jugé trop long : 15h27 : une représentante de la FCPE fait une intervention sur l'accompagnement des enfants à l'école : il s'agit des mobilités urbaines, 4 minutes de brouhaha personne n'écoute. Demande du président d'abréger son propos car c'est l'heure de la pause,
- discours jugé hors propos : 16h30 : une femme parle des difficultés des femmes de milieu rural qui travaillent en ville. Interruption par le président qui lui fait remarquer que c'est hors propos etc. etc.

(Applaudissements)

Pour conclure l'approche de la ville par le genre met l'accent non pas sur la dangerosité de la ville par les femmes mais sur le danger que représente une forme de masculinité hégémonique sur la ville. C'est aussi la question d'une autre vision de la ville que l'on peut avoir comme ça. Et surtout sur le rôle ambigu de l'initiative publique qui en prolongeant les espaces dominants imposent les lois des hommes et freinent l'appropriation de la ville par les femmes. Les terrains de boules, le skate parc, les stades, tout cela paraît naturel, etc. Et en vertu de la croyance que les hommes sont l'objet d'une permanente frustration sexuelle qui les amènent à froter les femmes dans le métro, à agresser les femmes dans la rue, on pense que pour canaliser cette frustration, cette violence naturelle des hommes, des espaces d'expressions sont nécessaires et donc on renforce en fait probablement dans ces lieux les incivilités masculines, le sexisme et l'homophobie. Je vous ai préparé juste pour se rappeler et bien le mettre dans la tête comment fonctionne ces lieux fortement subventionnés par la puissance publique, voilà une petite séquence de une

minute dix-sept sur un match PSG-Marseille : « Les supporters en liesse » (*projection sur écran*). C'est juste pour se rappeler qu'il n'y a pas une grande ville actuellement en Europe, qui pense qu'un grand stade soit absolument utile et que personne ne se pose la question de se dire que quand on construit un grand stade, on va construire un stade avec 40.000, 60.000 places où il n'y aura que des hommes (3000 femmes pour 42.000 hommes) . Là aussi, quand on dit cela peut servir d'exutoire ou pour canaliser la violence : on voit bien que c'est l'inverse qui se passe.

Et on peut faire un lien avec la prostitution. Dans tous les endroits où il y a des grands stades – un peu à l'écart des villes – eh bien c'est là que s'installent aussi les prostituées avec leurs camions et puis aussi le système prostitueur en général.

Alors, cela a un rapport aussi avec le harcèlement de rue : on peut dire que la rue est consacrée par ses espaces –espaces discontinus –qui rappellent de façon permanente la domination des hommes sur l'espace public. C'est l'espace des mâles dominants : on a aussi un espace où le harcèlement des femmes fait partie d'une culture et qui est encouragé effectivement par un certain nombre de signes très nets et ostentatoires que l'institution met sur l'espace public pour dire qu'il est destiné aux hommes.

De plus, on pourrait parler plus longtemps des circulations des femmes : les femmes disent dans la rue, n'aller ni trop vite ni trop lentement, -ni trop vite pour ne pas montrer qu'elles ont peur, ni trop lentement pour pas montrer qu'elles cherchent : toujours à la même allure et ne pas stationner. C'est une règle générale, car quand on stationne, eh bien on montre qu'on est possiblement en attente et qu'on est possiblement une prostituée, qu'on s'entende.

Voici, voilà la fin de cette présentation sur les études sur la ville au point où elles en sont aujourd'hui. MERCI

(Applaudissements)

Sensibilisation au sexisme dans la publicité : Marie-Noëlle BAS

Présidente de l'association « Chiennes de garde », conseillère municipale de Poissy dans les Yvelines et membre du bureau d'élus contre les violences faites aux femmes.

Merci, bonjour à toutes et à tous et merci de m'avoir invitée à intervenir dans ce colloque passionnant sur les violences visibles. Comme vous le savez, « les Chiennes de garde », c'est leur objet, les violences symboliques en images et en mots. On a un prix : « le prix macho » qu'on remet tous les ans, pour stigmatiser la phrase la plus sexiste et aujourd'hui je vais vous parler des images et donc des images dans la rue – des images de la publicité-

Je vais vous parler de la publicité sexiste qui est un outil fondamental de représentation de l'inégalité des sexes.

- Une femme nue dans une douche pour vanter les mérites d'un savon.
- Une publicité mettant en scène une mère de famille pour vendre un aspirateur.
- Un patron, forcément accompagné d'une secrétaire.

Si vous êtes énervés, rien qu'à l'énumération de ces clichés c'est normal. Vous êtes comme $\frac{3}{4}$ des Français qui selon un sondage de Médiaprise, pour le laboratoire de l'égalité, jugent intolérables ou énervantes les publicités sexistes. Mais il y a un problème : Le problème, c'est que la plupart des personnes interrogées ne savent pas reconnaître les stéréotypes que ces publicités véhiculent.

La publicité sexiste est non seulement une stratégie de communication qui met en scène l'inégalité entre les sexes et les représentations stéréotypées du féminin mais également une propagande commerciale qui utilise les stéréotypes sexuels, le corps des femmes, la nudité, la sexualité, sinon la culture porno, dans le but de capter l'attention est d'accroître les ventes d'un produit. Or, les publicités sexistes font partie donc de ces violences symboliques faites aux femmes et donc participent du continuum des inégalités faites aux femmes et des violences faites aux femmes. C'est pourquoi, il est de notre rôle de citoyenne et de citoyen d'apprendre à les décrypter et à réagir. On peut identifier deux principaux éléments qui caractérisent la publicité comme sexiste :

- L'imposition d'un monde saturé de sexualité avec une réduction des femmes à un corps.
- Et l'enfermement des femmes dans des rôles binaires : la maman ou la putain, la femme-enfant ou la salope, l'ange ou le démon, la maîtresse ou l'esclave, la ménagère ou la femme-objet ; sans parler de l'opposition des petites filles passives face aux petits garçons actifs.

Et quand sont intégrées dans l'espace public, les images stéréotypées ou violentes le glissement à la violence verbale ou physique n'est pas loin : les inégalités s'installent, la chaîne de la domination masculine se poursuit.

La publicité est une réalité incontournable de notre quotidien. Il est généralement estimé que nous sommes exposés à plus d'un millier de messages publicitaires par jour. Outil de persuasion ou de manipulation, la publicité constitue l'un des agents de socialisation les plus puissants de notre société de consommation pour nous dire, qui nous sommes, qui nous devrions être voire comment trouver le bonheur. S'inspirant des grands mythes de notre temps que sont la modernité, la jeunesse, le bonheur, les loisirs et l'abondance, la publicité cherche incessamment à attiser nos désirs et à forger nos attitudes, nos attentes et nos besoins.

Le problème dont nous parlons ici et donc bien la fonction des femmes elles-mêmes, telles qu'illustrées et construites par la publicité. La meilleure façon de fidéliser la consommatrice c'est de la bâtir de toute pièce comme alternative aux femmes dans leur diversité. Dans quel but ? Parce que nous les femmes d'Occident, à qui l'on délègue environ 80 % des achats ou décisions d'achat du ménage sommes la courroie de transmission d'une société fondée sur l'hyperconsommation. La publicité a donc pour but de tenter de construire les femmes comme objet en les présentant d'abord comme acheteuses, influençables au maximum, téléguidées par des sentiments d'insécurité et de culpabilité faute de quoi, elles n'achèteront pas les produits ventés.

La seule position de sujet abandonné aux femmes est celle de consentir, de choisir à faire preuve d'imagination face à une machine à laver. Et si elle est méprisée dans et par ce jeu, ce n'est pas un hasard. Comme dans le jeu de la séduction, il s'agit de vaincre toute résistance.

Jour après jour, la publicité sexiste, présente les femmes comme disponibles sexuellement et va même dans certains cas, jusqu'à banaliser et renforcer la violence machiste dans un monde saturé de sexualité et récalcitrant au vieillissement. Cette banalisation de l'utilisation du corps des femmes pour vendre des produits et surtout la sexualisation de l'image des femmes dans la publicité accroissent la vulnérabilité des jeunes filles et des femmes qui sont amenées à croire que leur pouvoir c'est la séduction, et sont donc plus conciliantes face aux inégalités donc à la violence. Car que dire d'un pouvoir qui se réalise à travers l'apparence et la quête de l'approbation de l'autre.

On arrive donc à un modèle physique unique et deux types de femmes :

D'une part, le modèle de beauté féminine véhiculée par la publicité et la quête, souvent voire toujours impossible, qu'il génère doit être dénoncé. Ce modèle utopique : jeune, mince, grande, sexy et performance, chacune d'entre nous bien sûr, entraîne une dénaturation de la beauté des femmes, en cherchant à les rendre toutes semblables.- Ce qui n'est pas sans risque pour la santé.- Et, réel, les troubles alimentaires, faible estime de soi etc. et la situation économique, par surconsommation et endettement. On s'inquiète que cette poursuite du modèle inaccessible ne soit perçue par les femmes comme un devoir de féminité.

Et de l'autre côté le rôle des femmes dans la publicité est essentiellement double. Femme victime et vulnérable ou séductrice ou bien femme ménagère ou femme de carrière.

Et que dire de l'image des femmes dans les magazines féminins ? On peut désapprouver le message contradictoire des magazines pour femmes, qui offrent à la fois des articles de sensibilisation sur la réalité de la vie des femmes et de la publicité sexiste.

C'est plus qu'une image que l'on transmet d'elles. C'est un ordre de mobilisation qu'on lui signifie. Cela va de la cover-girl enviée, en page de couverture, jusqu'à la recette de dinde de Noël des dernières pages, en passant par le quizz psychologique, les dernières tendances et l'incontournable article à contenu, de préférence portée par une figure d'autorité masculine et accès sur une hétérosexualité normative.

On peut enfin reprocher aux magazines de mode de diffuser un message mensonger à travers des photos retouchées : l'idéal devient d'autant plus impossible à atteindre qu'il ne s'agit plus du tout de correspondre à un être réel.

La définition de la publicité sexiste, c'est donc qu'elle devient sexiste dès lors qu'elle reproduit des préjugés à l'égard des femmes, à l'égard de leur trait de caractère ou de leur rôle dans la société. Elle met en scène, en l'esthétisant ou en la rendant humoristique l'inégalité et enferme les femmes dans les carcans d'une identité figée et dans des rôles sociaux préétablis et stéréotypés.

Décrypter une publicité sexiste, c'est pouvoir démontrer en quoi elle est sexiste. Je vais vous présenter des éléments d'analyse qui sont inspirés de la grille d'analyse du comité anti-sexisme des femmes de Québec, qui peut être téléchargeable sur notre site²⁸ avec énormément d'items qui vous permettent de décrypter.

- Le lieu : Où se passe l'action ? A l'intérieur ? A l'extérieur ? Quelle pièce ? Quel paysage ? Quel décor
- Ce que fait la personne : Son action peut déjà être un rôle stéréotypé
- Le positionnement du corps : Cambrure du dos, poitrine offerte, ouverture des jambes, position des bras, des jambes, des mains, des pieds. Est-ce qu'elle est allongée au pied de l'homme ? Ce qui suggère soumission et disponibilité. Est-elle accroupie ? Insinuant une pratique sexuelle. Les corps sont-ils inclinés ou tordus pour créer un déséquilibre, contorsionnés ou désarticulés révélant une posture d'offrande ou d'abandon ?
- Les vêtements : défaits, soulevés, ouverts, déchirés, moulants, transparents, mouillés ; il y a pléthore de possibilités...la couleur, la forme, le tissu, les chaussures.
- Quelquefois cela constitue une véritable panoplie : ménagère, prostituée, petite fille sage, ado, bourgeoise, soubrette, tous les fantasmes.
- La nudité : est-elle suggérée ? Montrée ou cachée ? Et surtout a-t-elle un rapport avec le produit vendu ?

²⁸ www.chiennesdegarde.com

- Le corps : est-il entier ou morcelé ? S'il est morcelé à quelles parties utiles est-il réduit ? Le corps morcelé chosifié laissant les jambes, l'entre-jambes ou les fesses, très rarement la tête, renforce bien sûr, l'idée des femmes-objets sexuels.
- La tête, enfin : est-elle coupée, comme souvent, et à quel niveau ? Le visage et les cheveux.
- les yeux baissés, fuyants, directs, de biais, le regard vague, détourné, fuyant, inexistant.
- la bouche : très important, ouverte, humide, maquillée, hypertrophiée, ouverte, les dents visibles ou non, la bouche à proximité d'un doigt.
- la tête inclinée, renversée en signe d'abandon.
- la coiffure, qui révèle la personnalité, sage ou folle, animale, dans le vent.
- l'animalisation et l'anthropomorphisme : Quel type d'animal est féminin ? La posture de ces animaux seraient-elles acceptables s'il s'agissait d'êtres humains ?
- Le cadrage photographique : de face, par-dessous la taille de la femme ou des éléments du corps par rapport à l'affiche, la feuille de journal, l'écran de télé ou d'ordinateur. Quel est l'élément en gros plan ?
- Le message publicitaire : Qu'est-ce que cette image nous dit ? Soyez belles, séductrices, bonnes mères, bonnes ménagères, jeunes, minces, bronzées, sexy ?
- Le rapport entre le visuel et la réalité : physique hors norme, les fesses, les seins, la bouche bien sûr, évidence de retouches, recours à la chirurgie esthétique.
- Le rapport avec le produit.
- L'humiliation, le ridicule de la personne avec l'attitude physique, corps, situation, infantilisation des femmes.
- La représentation d'une profession : De quelle manière la profession est-elle mise en scène ? Quelle conséquence dans la vie professionnelle des femmes qui exercent vraiment ce métier ? Ou pour des jeunes qui s'y destinent.
- La parentalité : Comment elle est représentée. Est-ce une réactivation des stéréotypes de manière évidente : la mère s'occupe des enfants ou plus subtile : le parent n'est pas dans le rôle du stéréotype mais tout indique que ce n'est pas son rôle.
- Les références à la violence, à la pornographie ou à la pratique sexuelle objet ou pause sexuelle rappelant la pornographie ou pratique genre danse autour d'une barre, strip-tease, sexualité de groupe, je vous passe, la masturbation et le sadomasochisme.
- Le texte ou le son, les jeux de mots, très importants, reprenant des stéréotypes ou mêlant humour misogyne avec le produit.
- Enfin, la récupération du féminisme ou de la maternité, du travail des femmes, de la sexualité féminine, de manière à ridiculiser ces thèmes ou, au contraire, à en profiter largement pour vendre des produits aux femmes. Je vous passe le 8 mars, la fête des mères, la Saint-Valentin,....

Une fois comprise cette grille de lecture de la publicité sexiste, il n'est plus possible de regarder les messages publicitaires de la même façon et surtout d'ignorer la manipulation hors de propos qui est faite de ces femmes aux jambes écartées, aux positions suggestives, aux corps tronçonnés ou dénudés pour servir de présentoir ou de faire-valoir à un quelconque produit.

Tout comme il n'est plus possible d'ignorer ces messages qui les présentent chosifiées, passives, séductrices ou encore se pâmant sur la moindre poudre à récurer. Il s'agit bien là d'une réactivation spectaculaire des stéréotypes sexuels que plusieurs décennies d'émancipation avaient quelque peu atténués. Car c'est bien un phénomène à rebours des acquis du féminisme. **L'image des femmes dans la publicité doit constituer une préoccupation de premier plan.** Ces femmes stéréotypées sont fragiles, passives, séductrices, hyper sexualisées. Cette forme de discrimination, voire de harcèlement sexuel perpétue les modèles sociaux et en crée de nouveaux, maintenant : c'est de la cuisinière à la putain ! La publicité est le premier véhicule du symbole de la femme-objet, il est temps de cesser de dire que la publicité appartient à la sphère privée de l'industrie. Elle investit l'espace public comme aucun autre véhicule d'informations ; et elle détériore l'image des femmes plus que jamais. Il ne faut donc pas avoir peur d'y dénoncer une perte des acquis du féminisme.

Je vais vous parler de quelques exemples :

Dans le sport, quand ce n'est pas « Carrefour » qui offre des kits de beauté aux footballeuses, c'est le stade Rennais, qui célèbre la journée internationale des femmes par un canard vibrant, très drôle. Les sportives sont représentées par des images glamour : talons aiguilles, shorts ultra-courts, ou décolletés affichés sur des publicités des compétitions sportives féminines. C'est leur corps comme objet qui est mis en avant et non leur qualité de championne. Trop découvrir le corps des femmes pour des raisons commerciales, c'est mépriser la sportive et ne voir que son genre. Cela est d'autant plus inacceptable que quand les compétitions féminines sont soutenues par des collectivités territoriales. Comment accepter qu'un euro d'argent public soit investi dans des images sexistes ?

(Applaudissements)

Un autre exemple : « Houra.fr », campagne d'affichage pour un supermarché en ligne, remarqué notamment dans le métro parisien : « Depuis que Léa se fait livrer ses courses, elle ne porte plus rien et ça elle aime bien. » Existe aussi en version « Léa se fait plaisir parfois même de son lit » Ces jeux de mots qui concernent les femmes tournent toujours autour de leur sexualité, jamais de leur cerveau ! L'érotisation de l'espace public permet ainsi aux publicitaires de montrer à tous, et dans le métro, l'intimité d'une femme. Ces publicitaires nous confirment aussi que c'est Léa qui doit faire ses courses au quotidien. Ça marche aussi, je vous rassure, avec Marie, Djamila ou Thérèse. Mais quel rapport avec le fait de faire ses

courses et puis quel est le gain de temps, quel est le rapport avec le gain de temps apporté par le réel, probable, apporté par la commande de ses courses en ligne ?

Vous avez là quelques images dont on pourra éventuellement parler après, qui illustrent un certain nombre de choses que je vous ai dites tout à l'heure par rapport aux grilles : l'anthropomorphisme, les femmes soumises et les stéréotypes. Autre exemple : une campagne pour l'Étudiant, qui a été déboutée par le jury de déontologie publicitaire à notre grand dam, parce que justement elle s'adresse à des étudiants et qu'on trouve bien plus grave, l'espèce d'humour sexiste développé par les publicitaires parce que ça fait « djeun' ».

Je vais vous parler, là maintenant, de l'étude des stéréotypes parce que cette enquête Médiaprise pour le laboratoire de l'égalité est assez intéressante, parce que lorsqu'on montre cinq visuels dans lesquels des stéréotypes sexistes sont représentés, beaucoup de Français ne sont pas à même de les identifier comme tels. C'est vraiment les lunettes de la grille que je vous ai donné qui permettent de voir le sexisme.

Concrètement, devant une publicité véhiculant des clichés sexistes, seuls 12 % des répondants, spontanément répondent qu'ils identifient un stéréotype sexiste. Quand on leur demande de se pencher un petit peu plus sur la pub et de dire s'ils remarquent quelque chose de spécial, la proportion des personnes qui comprennent monte à 20 %, et quand on leur demande s'ils voient vraiment une allusion sexiste, ils sont seulement 37 % à le repérer : Donc plus de deux Français sur trois sont incapables de voir une publicité qui véhicule des stéréotypes sexistes, même lorsqu'on leur montre. Ils semblent associer le stéréotype en fait à une représentation un peu grotesque des hommes et des femmes. Un traitement différencié des hommes et des femmes n'est pas forcément identifié comme un stéréotype. Donc aujourd'hui ça montre que les stéréotypes sont banalisés, même intériorisés, et qu'il faut vraiment tomber dans la caricature, pour que ça interpelle spécifiquement.

Pourtant les Français sont 74 % à réprouber les stéréotypes sexistes et les personnes interrogées sont en majorité bien conscientes de faire face dans leur quotidien à des stéréotypes. A la question : « Vous arrive-t-il de constater que certains magazines, journaux, campagne de communication véhiculent des stéréotypes sexistes ? » Il y en a 32 % qui répondent souvent, 35 % de temps en temps : ça fait quand même 67 %. Autrement dit, un Français sur trois voit rarement ou jamais des stéréotypes sexistes, donc ils sont contre les stéréotypes sexistes, ils disent souvent en avoir vu mais ils ont du mal à les repérer quand ils sont en face d'eux.

Par ailleurs, une large majorité d'entre eux estime que des progrès ont été faits dans le domaine de la sensibilisation. Un peu plus de la moitié estime d'être davantage sensibilisée aux stéréotypes sexistes qu'ils ne l'étaient auparavant. Mais apparemment, c'est insuffisant. Comment on explique ce paradoxe. **Cela montre que si le grand public est bien informé de l'existence des discriminations et des stéréotypes sexistes, il n'est pas suffisamment**

éduqué lorsqu'il s'agit de les reconnaître en pratique. L'inconscient s'est formé au fur et à mesure que des représentations sexistes, lui était inculqué. Je rappelle quelques mots de Françoise VOUILLAUD, qui est psychologue et maîtresse de conférence à l'Institut National d'Etudes du Travail et d'Orientation Professionnelle, qui dit : « Nous ne sommes sensibilisés ni à l'école, ni ailleurs, à repérer les stéréotypes, au contraire, on nous apprend les inégalités depuis tout petit, les petites filles sont autorisées à se plaindre alors qu'on apprend aux garçons à contenir leurs émotions. » Au final, on nous apprend que le masculin vaut plus que le féminin, ce que l'anthropologue, Françoise HERITIER, appelle « l'avalanche » différentielle des sexes.

On serait donc sexiste sans le savoir. Eh ben oui, il faut croire que oui, et ce, parce que nous avons intégré l'idéologie de la différence des sexes, comme le remarque la chercheuse. Le grand public n'identifie pas certaines différences comme étant des stéréotypes, tout simplement parce qu'il pense qu'elles sont naturelles. Les femmes auraient naturellement une démarche chaloupée, les hommes seraient naturellement plus courageux etc. Tout ça est construit bien évidemment. Le rôle des stéréotypes est de légitimer les différences des sexes en les naturalisant et ainsi masquer les inégalités. Donc, la plupart des stéréotypes, lorsqu'ils sont perçus provoquent des réactions négatives, mais souvent, les réactions sont simplement résignées. D'où l'importance d'une démarche pédagogique d'information du grand public, qui doit être menée afin de faire comprendre qu'il n'est pas nécessaire d'être dans la caricature pour être dans le stéréotype, et de sensibiliser l'opinion sur les conséquences graves de ces stéréotypes dans la publicité.

Je vous remercie

(Applaudissements)

Monique BITOUN pour le Collectif des femmes d'Aubervilliers : place aux femmes

Le Collectif « Place aux femmes » d'Aubervilliers s'est organisé pour rétablir la mixité dans les cafés de leur ville.

D'abord, je veux remercier les organisateurs du colloque de nous avoir invitées. Nous venons d'Aubervilliers. Nous sommes un collectif. Le collectif « place aux femmes » d'Aubervilliers. Nous sommes ici huit représentantes du collectif, présentes, ce qui est pas mal.

J'en suis le porte-parole.

Aubervilliers, vous savez que c'est une ville du 93. C'est une ville qui est une ancienne ville ouvrière. Dès la fin du XIXème siècle, Aubervilliers a compté de très nombreuses usines. Et la plupart de ces usines employaient majoritairement des femmes. Aujourd'hui, c'est une des villes les plus pauvres de France dans un département, qui lui-même est un des plus pauvres de France. C'est une ville, quand je dis pauvre, pauvre en revenus, bien sûr. Si je

regarde toutes les statistiques, c'est une ville pauvre. Le taux de chômage, les habitants qui touchent le RSA etc. Mais c'est une ville qui est d'une certaine façon extraordinairement riche, riche en diversité culturelle, en diversité linguistique, en diversité associative. Cette diversité fait partie de nous, fait partie de notre appartenance positive à cette ville. Donc nous aimons cette diversité. Nous aimons notre ville. Je voulais le dire au départ, avant de parler du reste de notre sujet.

Alors dans notre ville, il y a un très grand nombre de cafés. Les cafés font partie de la tradition ouvrière, en fait, tradition du monde ouvrier. Et donc le café, c'est un symbole. C'est un lieu de rencontre d'abord. C'est un lieu de convivialité. C'est un lieu où l'on est ensemble avec plaisir. Et c'est aussi un lieu symbole d'un espace public qui appartient à tous et donc qui appartient à toutes. Et pourtant, dans ce lieu, les femmes sont invisibles. On y voit que des hommes. Ce lieu nous est confisqué et ce que nous on trouve encore plus grave, c'est qu'on se laisse confisquer ce lieu. Nous ne sommes pas exclues volontairement. On n'a jamais...Jamais un café, nous a dit « Pas de femmes, ici » Bien sûr. Mais nous n'existons pas. C'est un choc pour toutes. D'abord pour les Albertivillariens, bien sûr. Mais aussi pour les étrangers, un strasbourgeois, un parisien, qui vient, ressent la même chose. Nous ne sommes pas visibles. Nous, femmes, nous ne sommes pas visibles. La domination masculine déborde ici la sphère privée et s'étend à l'espace public. Les femmes se sentent fragilisées, en insécurité, voire agressées. Il y a des regards hostiles, appuyés, amusés ; des remarques déplacées comme « T'es seule ? » « Tu te promènes ? ». Parfois, pas du tout. Parfois, il ne se passe rien. Les clients ne disent rien. Les patrons sont charmants. **Mais comment entrer normalement dans un café où il n'y a que des hommes ? Entrer, quelque part, c'est déjà, résister.** D' où l'idée, l'idée est venue de regroupements de femmes dans les cafés et, plus tard, de la création du collectif. Ce que vous voyez-là c'est le premier jet, le premier cri pour exprimer ce sentiment et ce choc.

Nous allons agir. Et pour commencer, nous allons nous montrer. Se montrer est pour nous en soi une action. Nous n'avons pas pour but du collectif de rédiger des textes, de théoriser. Nous agissons en nous montrant. Car notre présence aux cafés à Aubervilliers et, ailleurs sans doute, est déjà suffisamment choquant pour lancer la réflexion et provoquer le débat. Donc nous ne voulons pas dire forcément, mais nous voulons agir. Nous sommes parties du désir d'actions, un peu commando, provocatrices, qui dérangent et lancent la réflexion. Et ça dérange déjà de nous voir installées à plusieurs femmes dans un café. C'est ça le centre de notre action.

Alors donc notre objectif, ce n'est pas forcément d'aller dans le café le plus sympa et plus accueillant. On veut justement aller dans les cafés, où les femmes n'ont jamais osé entrer. Il y en a. Dans les cafés fréquentés principalement par les hommes.

Et notre idée aussi, c'est de changer de café régulièrement. Chaque fois, qu'on se rencontre et pour être vues comme ça partout. On est d'abord allé, au début de notre action, c'était un café qui s'appelait « Le Roi du Café », à l'entrée de la ville, cent mètre de Paris, avec une belle terrasse, des belles chaises, toutes neuves, patron accueillant et pas une femme qui n'ose entrer ! Des hommes tranquilles qui boivent leur café, des dealers aussi, bruyants et envahissants, et là on s'est dit, on va prendre notre place. On l'a gagnée cette place, chaise après chaise. Il fallait s'imposer sous les yeux du patron, qui nous a dit en sommes : « Je comprends votre action, vous êtes les résistantes du quartier ». Et donc tous les hommes, même les hommes tranquilles et les dealers se sont poussés petit à petit. On a gagné. Et c'était. Ça a été la première victoire. Ça a été... C'est à la suite de cette victoire qu'on a constitué le collectif « place aux femmes »

On a décidé d'être connues et reconnues par notre écharpe. Vous avez vu. Et cette écharpe, ce n'est pas seulement une écharpe, c'est un message. Elle a un sens. C'est l'engagement de notre action « collectif » et nous montrons ainsi notre détermination. Et puis, nous communiquons avec cette écharpe. Nous communiquons avec les habitants. On n'a pas, à propos communication, on n'a pas utilisé les moyens classiques de communication. On s'est agrandi par le bouche-à-oreilles. On s'est agrandi avec notre écharpe, bien sûr, notre logo, nos tracts et nos actions. Voilà, nos instruments de communication. Nous sommes devenues ainsi visibles. Alors visibles, dans l'espace – un groupe est visible, pas un individu – On s'est dit qu'un seuil de dix personnes, de dix femmes instaure un dialogue, instaure un respect. De plus, nous sommes aux cafés, en groupe non mixte, féminin. Et ça aussi ça surprend et ça interroge. Nous sommes visibles dans le temps. Nous nous retrouvons très régulièrement : tous les quinze jours entre 19 h et 21 h, et nous passons un bon moment, on peut dire, à discuter ensemble et organiser nos actions. Et cette présence répétitive crée aussi une visibilité réelle. Donc d'une part **nous avons décidées d'opposer à la violence que nous avons ressentie, une force festive et puis, d'autre part nous pensons que notre action a un rôle symbolique, pédagogique.** On donne aux enfants aussi un modèle, une image mixte de la ville.

Donc qu'avons-nous réalisé dans ces rencontres et au cours de notre passé du collectif ? Alors on a participé aux grandes manifestations comme le 8 mars avec nos banderoles, avec l'aide des cafés environnants : on était sur la Place de la Mairie. On s'est associé à la lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre. On était...en équipe. On a tourné en équipe de femmes, en entrant dans les cafés, en discutant avec les patrons et les clients. Ce n'était pas si facile. Il faut le dire. Ce n'était pas facile pour nous. Mais ce n'était pas non plus facile pour les patrons de café. Car en fait, ils se sont mobilisés. Ils se sont engagés et ils ont posés sur leur vitrine l'affichette que vous voyez là : « Ce café se mobilise contre les violences faites aux femmes ! » Donc, l'affichette était presque sur tous les cafés d'Aubervilliers. C'est une victoire.

Ensuite, nous avons rencontré des associations de femmes, les femmes des cités, la cité qui est proche de chez nous, « La Parenthèque ». On a vu un film avec ces femmes : « La source des femmes ». On a participé au débat. On a aussi quand même participé à un débat avec « Osez le féminisme ». On a participé à un atelier d'écriture avec un écrivain Abdelkader DJEMAÏ et ensuite on a travaillé nos textes. On les a lus sur une scène de théâtre. On a fait toute sorte de choses. On a participé à un concours. Le concours « Avec elles, égalité du 93 ». On a gagné un prix en présentant notre action à ce concours. Prix délivré par le Conseil Général du 93, qui est connu pour ses initiatives pour l'égalité hommes-femmes, comme par exemple, en 2002, la création de l'observatoire des violences faites aux femmes.

Et puis, on a commencé notre grande opération, qu'on est en train de continuer, qu'on va vous présenter, notre opération label. Alors, on voudrait attribuer aux cafés méritants, un label. Alors, **qu'est-ce qu'un café méritant ? C'est celui qui fait que les femmes peuvent entrer en toute confiance.** Les femmes qui voient ce label, se sentent en sécurité et trouvent le chemin, ou retrouvent le chemin du café. Alors comment va-t-on procéder ? On a commencé. On entre en contact avec un café. On le teste, de façon discrète évidemment, pour voir si les femmes sont bien accueillies, si les clients réagissent bien, si les patrons sont attentifs. Et puis, si c'est le cas, on leur propose une charte, une charte que voici. Le patron lit la charte. S'il s'engage et s'il signe la charte, nous attribuons le label au café. Ce label que vous avez vu. Donc l'attribution, du premier label, c'était en juin dernier, on l'a fait de façon festive avec un pot que le collectif a offert à toutes les femmes présentes et on était quand même soixante à soixante-dix. C'était un évènement pour un quartier et pour une ville. Soixante à soixante-dix femmes ensemble sur une toute petite place d'Aubervilliers, où l'espace public est rempli essentiellement par des hommes.

Cette opération label, on va la continuer toute l'année prochaine et on espère que bon nombre des cafés seront ainsi engagés sur l'accueil des femmes.

Vous allez nous demander bien sûr : « Mais qui sont ces femmes d'Aubervilliers qui participent à ce collectif et qui s'engagent pour les cafés ? » Il y a une très grande diversité dans ce collectif : Une très grande diversité de femmes, diversité d'expériences, d'opinions, des femmes engagées, des femmes pas du tout engagées, des femmes habituées des cafés, des femmes pas du tout habituées aux cafés, diversité culturelle. Il nous manque surtout, et si on jette un regard critique sur notre collectif, la tranche d'âge 20-35.

Je me suis dit qu'il y avait beaucoup de sociologues présents ici qui pourraient nous aider à l'analyse de ce phénomène. Est-ce que c'est dû à la proportion importante dans la ville de femmes non actives dans la vie professionnelle donc au foyer, est ce que c'est dû justement à ce que cette tranche d'âge soit la tranche d'âge où les femmes sont prises par

leurs enfants petits ? Peut- être. En tous cas c'est une limite de notre collectif: on n'arrive pas à toucher ces femmes plus jeunes.

Par contre toutes les autres femmes présentes au collectif nous avons toutes en commun ce choc de l'absence de femmes au café et nous ressentons cela comme une violence.

Ce choc est ressenti je le disais donc tout- à- l'heure même par des femmes qui ne sont pas du tout habituées au café car pour beaucoup venir au collectif c'est un acte de transgression.

Notre collectif fait réagir, réfléchir et il a un rôle d'exemple : prenons notre espace.

Nous voulons récupérer notre espace. C'est notre lien, un lien très très fort. Nous choisissons et c'est ensemble que nous choisissons toutes nos actions et notre type d'action. C'est une caractéristique de notre collectif, c'est notre fonctionnement. Nous décidons les actions collectivement : c'est un collectif bien sûr, et nous avons un fonctionnement collégial. Nous y tenons beaucoup. C'est au café que sont prises toutes les décisions .Notre atelier d'écriture par exemple a eu lieu au café les 25 novembre et 8 mars etc. ...c'est au café.

Les journalistes qui veulent nous rencontrer viennent au café, on a vu ceux de « Clara magazine », de « Causette », il y a pas longtemps le journal de la ville etc. et c'est un mode de fonctionnement auquel nous tenons mais en même temps nous avons conscience que c'est quelque part une limite parce que le mode de fonctionnement du collectif allonge un peu le temps de construction et d'action bien sûr et il retarde un peu les décisions du collectif c'est vrai et pourtant je crois que nous allons continuer ce mode tout le monde est d'accord pour continuer ce mode de prise de décision

C'est ensemble que nous construisons ce qu'est ce collectif.

Notre lieu symbole le café est devenu identitaire pour nous et puis nous continuerons cette démarche et il faut savoir donc à Aubervilliers il y a des femmes qui occupent les cafés et qui luttent ainsi pour la mixité et l'égalité homme –femme et vous allez rencontrer dans le film qui va vous être présenté quelques femmes du collectif.

Présentation d'

(Applaudissements)

Intervention de la salle : Je déduis de ce que j'ai entendu pendant cette journée qu'il y a encore beaucoup de travail pour que plus personne n'ait besoin d'avoir peur. Je voudrai juste encore ajouter très très rapidement (et pour faire un petit clin d'œil) que le pire n'est peut- être pas toujours obligatoire, Dieu merci. Et pour cela je l'illustrerai d'une petite aventure survenue à la femme merveilleuse qui partage ma vie et dont je partage la vie, depuis plus d'une quarantaine d'années. Il y a quelques années dans le métro à Paris, très tard le soir, elle se rendait jusqu'au terminus, en direction des banlieues et sur plusieurs stations elle se retrouvait toute seule, avec une demi- douzaine d'hommes d'origine sud-saharienne, baraqués, des beaux bébés et toute seule comme ça elle leur a balancé un énorme sourire, la réponse d'entre eux a été : « oh ! C'est la première fois qu'un blanc me sourit ». Merci.

Intervention de la salle : Moi j'ai beaucoup beaucoup aimé votre action et je voudrai vous dire que le théâtre du Potimarron que je représente a monté une scène sur les violences conjugales dans laquelle il y a cette histoire du café. Je vous raconte l'histoire. C'est une femme qui vient voir sa sœur. Elle se rend compte que, dans le foyer de sa sœur le mari est très violent. Ces deux sœurs arriveront à en parler au café : « on est plus tranquille ici, c'est détendu ». Finalement on voit que c'est dans l'espace public du café que ces deux femmes peuvent se parler. Je trouve que votre action est à la fois simple et profondément politique, j'adore, voilà ! J'annonce que cette scène est dans un spectacle qui sera joué samedi 26 octobre au Palais des Fêtes en clôture de la semaine de lutte contre les discriminations. Voilà ! En tous cas, merci pour votre action des femmes d'Aubervilliers.

Intervention de la salle : Je voulais apporter un petit témoignage à l'intervention de la représentante des Chiennes de garde pour la publicité sexiste. Je reste très souvent au Québec et la première fois où j'y suis allée, il y a près de quarante ans, la première chose que j'ai vue dans l'espace québécois c'est d'abord les relations avec les québécoises, tout de suite, leur vigilance par rapport au sexisme dans la publicité et deuxièmement, pour répondre aux autres intervenantes, l'espace québécois est un espace qui a été absolument sécurisé, pour les femmes et c'est ce qui m'avait séduite. Voilà, c'est un témoignage.

Réflexion de Marie- Noëlle BAS : Je voudrais repartir de ce que vous avez dit et rajouter une couche. Ce que fait la publicité sexiste c'est ce que fait la pornographie et du coup je saisis l'instant pour en parler. Dire que ça chosifie les femmes, « chosifier » c'est prendre une personne vivante et en faire un objet, c'est la tuer. C'est cette chose- là que fait la publicité sexiste et que fait d'une manière générale la pornographie. Et la publicité sexiste est une part de la pornographie. Ce que ça fait : ça envoie un message à la fois aux femmes et à la fois aux hommes que les femmes ne sont pas des personnes vivantes, ne sont pas des personnes humaines qu'elles sont tuables. Et ceci tue quelque chose de très précis chez les hommes qui s'appelle l'empathie.

Or l'empathie est quelque chose de normal lorsqu'on naît. Les nouveaux nés, même les animaux, ont, en naissant, l'empathie. C'est bien la preuve qu'on est vivant. Lorsque les hommes n'ont plus d'empathie pour les femmes et à fortiori, du même coup, pour rien d'autre qu'eux- mêmes, ils sont morts en fait. Pour regarder la pornographie, des viols et des tortures, perpétrés sur autrui et être à la fois capable de regarder sans en mourir à l'intérieur et en plus d'en jouir, d'arriver à ce niveau de sadisme, c'est qu'on est complètement mort à l'intérieur. Ce que fait la publicité sexiste et toute la pornographie en général, omniprésente dans notre société, dans les pubs, dans les films, absolument partout (on ne peut pas prendre le métro sans voir une image pornographique) c'est tuer les femmes, les rendre tuables et tuer les hommes puisque ça leur enlève toute empathie, pour tout ce qui n'est pas eux- mêmes. Voilà.

Intervention de la salle : Je voudrai intervenir sur un sujet, dont je m'attendais qu'il vienne dans les interventions. Il a été un peu frôlé ce matin, mais je m'attendais cet après- midi à ce qu'il revienne clairement mais il n'est pas venu, je vais m'exprimer. C'est essentiellement par rapport au voile. Je peux insérer ma question au niveau de la première intervention : l'espace public et la culpabilité des femmes. Je suis de cette culture et je ne veux pas qu'on me dise que je suis islamophobe, je ne veux pas qu'on me dise que je suis raciste, par contre je veux qu'on me dise que « tu es une femme qui se bat pour l'égalité ». Aujourd'hui je veux vous dire que nous avons dans l'espace public des femmes qui portent un programme sur la tête d'inégalité. Elles sont là à s'exposer pour nous dire que nous sommes des femmes qui avons accepté librement, avec consentement, avec courage, au nom de la laïcité et de la liberté républicaine. On porte ce message : « Oui la femme est inférieure à l'homme. Oui, on ne doit pas voir le corps de la femme, il appartient à son homme. Oui, la femme est pour la polygamie » etc.... Je ne veux pas parler de la religion, je veux surtout qu'ici, je m'adresse à des féministes, à des femmes qui ont été l'exemple, je parle des féministes qui ont été l'exemple pour des femmes de culture musulmane, qui ont fait avancer Outre- mer, qui nous ont permis de nous défendre sur place, dans nos propres pays, ces femmes aujourd'hui en France, j'estime qu'elles ont à débattre de cette question, nous devons discuter de ce qu'il en est réellement. Ne rien dire, c'est abdiquer, ne rien dire c'est offrir à des élèves, à des enfants, enfin à des jeunes femmes un choix qui leur est imposé, pas seulement politiquement, il leur est imposé parce qu'il est là, la seule alternative à la réponse de leur questionnement.

Je vais vous donner un exemple : je suis professeure dans un collège, j'ai une élève qui s'appelle Mariama qui a décidé de retourner en Afrique, elle s'est voilée, elle s'est déjà inscrite dans une école coranique. Je lui ai dit : « Mariama, mais pourquoi tu portes le voile ? » Elle me dit : « il est musulman ». Je lui ai dit tu sais : « le voile est anti- islamique, il a une histoire plus longue que l'Islam » et elle m'a dit, je vais vous dire les mots : « Madame, pour ce que vous venez de me dire, je suis prête à tuer. » Je dis « toi tu es mon élève c'est-à- dire prête à tuer ? » : j'étais en train de blasphémer. Professeure qui discute avec elle, j'étais en train de blasphémer, ça fait peur tout ça. Ce sont des enfants qui sont pris en charge, c'est des jeunes filles de treize, quatorze, quinze ans qu'on trouve dans le collège, dans les collèges qui sont pris en charge, est- ce- que nous leur avons donné une autre réponse ? Est- ce- que nous leur avons donné des éléments pour contrecarrer, pour au moins faire un choix ? Non, non, on ne leur a rien dit sur le voile, on leur a rien dit sur son contenu. Merci.

Présentation du Plan de Strasbourg, portant des noms de femmes

Bernadette GEISLER

Chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité de genre, Ville de Strasbourg

Il s'agit de la présentation d'un gros travail qui a été mené au niveau de la ville de Strasbourg, gros travail de présentation, donc de mise en lumière des femmes pour lesquelles la collectivité s'est engagée à mettre une présence dans la ville, en dénommant des rues, des bâtiments ou autres lieux de noms de femmes.

Il s'agit du plan de la ville de Strasbourg, de noms de femmes, appellation encore provisoire. Ce document-là est tout chaud puisque nous avons eu il y a quelques minutes l'avis de nos collègues du service de la communication, nous disant, « c'est bon, vous pouvez le montrer, il va être accessible visiblement à partir de demain ». On ne va donc pas encore vous suggérer d'aller voir ce soir.

En tous cas en voici le principe. Robin SCHULZT, étudiant, a travaillé avec nous pendant trois mois sur ce dossier-là, a fait un relevé précis de chacune des nominations qui ont été faites dans la Ville de Strasbourg depuis évidemment la création des nominations et donc a de manière chronologique, la manière dont les bâtiments et les rues se sont nommés et ce sont nommés aujourd'hui. Un plan a été établi que vous allez pouvoir voir en allant sur « Strasmapp » en tapant www.strasmapp.eu, vous arrivez à une page d'accueil sur lequel vous aurez un visuel sur lequel vous pourrez cliquer, qui vous donnera accès directement au plan de la Ville de Strasbourg. Vous verrez que ce plan est évidemment émaillé d'un certain nombre de ces visuels, qui vous donnent bien sûr, l'indication d'une rue qui porte le nom d'une femme et bien évidemment, en cliquant sur chacune de ces icônes, chacun de ces visuels, vous aurez juste à côté, sur la partie gauche de votre écran, le nom de la personne de la question avec une notice, qui explique vraiment qui est la personne qui a été nommée et qui vous indique également à quelle date la nomination s'est faite par le conseil municipal, quand il y a eu nomination par le conseil municipal ou décision du Maire ; puisqu'il y a quelques années encore la seule décision du Maire suffisait . Aujourd'hui, c'est une approbation par le conseil municipal, il y donc des dates de dénominations liées aux décisions du conseil municipal.

Vous voyez le principe est simple, il y a un plan de la Ville, vous zoomez vous dé zoomez, vous avez une localisation de l'ensemble des rues et de chacune des rues avec la présentation des femmes qui ont été retenues.

Je vous donne une indication supplémentaire sur le processus de dénomination: chacune des rues qui doit être créée doit évidemment faire l'objet d'une décision d'une commission de dénomination de rue et qu'à partir du moment où la rue doit être nommée la commission de dénomination doit depuis quelques années maintenant donner son avis pour chacune des nominations en projet. C'est quelque chose qui est relativement récent et

qui permet d'expliquer pourquoi ces dernières années, il y a une forte augmentation du nombre de noms de femmes donnés à chacune des rues.

Voilà, je vous incite donc à aller voir sur « Strasmap », à partir de demain.

■ Conclusion de la journée par Mine GUNBAY, Adjointe au Maire en charge des droits des femmes et de l'égalité de genre.

Il ne me revient pas de conclure ce colloque parce que je pense que l'idée de la journée, c'était vraiment d'ouvrir des perspectives et des nouveaux questionnements. Mais il me revient de vous remercier toutes et tous pour votre présence aujourd'hui, remercier l'ensemble des intervenants et les intervenantes qui nous ont fait le plaisir de venir de loin parfois. Je crois que les apports théoriques qu'ils ont pu faire aujourd'hui, les éclairages de terrain, que nous avons pu avoir avec le collectif, l'engagement politique de certains intervenants de ce matin, nous prouvent qu'il y a des leviers.

Je tiens à remercier l'ensemble des associations partenaires avec lesquelles, depuis quelques années, nous arrivons réellement à construire une relation de partenariat et non pas une relation de collectivité à prestataires de service, et ça j'y tiens réellement.

Je tiens également à vous remercier pour votre présence ici aussi nombreuses et nombreux que vous soyez, car d'années en années, nous avons un nouveau public qui vient à ce colloque et au départ on me disait, « Mais les colloques ça ne sert à rien, vous êtes entre convaincus-es ». Et bien je ne crois pas que nous soyons entre convaincus-es, je crois que nous sommes entre gens qui ont envie de changer les choses.

Alors, cette journée était un espace de réflexion. Il y en a plein d'autres dans la Ville les prochains temps. Je vous invite à aller sur le stand du CIDFF, pour vous inscrire peut-être, si vous le souhaitez aux quatre journées de formation qui se profilent dans le cadre de la journée du 25 novembre. Une journée le 18 octobre, organisée par le mouvement du NID sur la prochaine proposition de loi sur l'abolition du système prostitueur et je vous invite à retourner encore une fois sur le collectif de Pinar SELEK, puisque je vous le redis, chaque lettre compte. Il en va réellement du rétablissement de la justice pour Pinar.

Je vous le disais ce matin, bâtir une société plus juste et plus égalitaire est possible. Notre présence aujourd'hui ici, l'a démontrée. Je vous souhaite une excellente journée et n'enlevez plus jamais les lunettes genres. JE VOUS REMERCIE.

(Applaudissements)

Et tous les ans j'oublie la même chose. Tous les ans, j'oublie de remercier le fil rouge de cette journée. Excusez-moi Céline. Donc, je remercie Céline TERGAU, qui a accepté cette lourde tâche de faire le fil rouge, qui a créé de la frustration autant chez vous que chez nous et je tiens à la remercier chaleureusement parce que ce n'était pas une tâche facile : MERCI CELINE !

(Applaudissements)

Bonne soirée !

